

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons :soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] :Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] :Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] :Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruits parasites] :Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* :Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** :Passage manquant.

CD Manche

Vendredi 15 décembre 2023

DISCLAIMER: Vous bénéficiez d'une prestation de sous-titrage en direct réalisée par un ou des interprètes de l'écrit à l'intention d'une ou de plusieurs personnes sourdes ou malentendantes.

Pour permettre l'accessibilité, veuillez noter que nous serons amenés à traiter vos données personnelles lors de la réalisation de la prestation de sous-titrage en direct.

Une version non relue et non corrigée du texte issu du sous-titrage est transmise au bénéficiaire ou au client à la suite de la prestation. Ce document peut contenir des erreurs et il ne constitue pas un compte rendu officiel.

La diffusion de ce document est réalisée afin de soutenir la compréhension et/ou la rédaction d'un compte rendu.

Il est strictement interdit de publier, reproduire, copier, distribuer ou diffuser ce document en dehors de ce cadre.

_ Le quart d'heure est écoulé. Bonjour à toutes et à tous. Merci de rejoindre vos places. Nous sommes dans le car dans mon choix, donc nous allons pouvoir commencer la séance plénière. Je déclare la séance ouverte.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Ah, c'est vrai que Monsieur le préfet intervenant, vous ne pouvez pas intervenir tant que la séance est ouverte. Je ferme la séance. Restons protocolaires et réglementaires. Sinon, je vous interdisais la parole, Monsieur le Préfet. C'est quand même un peu dommage ! Vous qui vous déplacez, quand même.

_ Bonjour, Monsieur le Préfet, merci d'être avec nous aujourd'hui, vous teniez à nous rejoindre pour faire acte de présence depuis votre arrivée dans la Manche. Vous évoquiez un certain nombre de points. Vous avez la parole pour cela.

_ Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les députés, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents...

[INTERVENTION NON SOUS-TITRÉE DU PRÉFET]

_ Je vous propose d'ouvrir la séance. Il nous faut trouver un secrétaire ou une secrétaire. Il me semble que c'est au tour de Catherine Brunaud-Rhyn, aujourd'hui. On va procéder à l'appel.

_ Hervé Agnès, Philippe Bas, Emmanuelle Bellée, Brigitte Boisgerault, Frédérique Boury, Jacky Bouvet, Isabelle Bouyer-Maupas, Jean-Claude Braud, Eric Briens, Lydie Brionne, Catherine Brunaud-Rhyn, Christèle Castelein, Hedwige Collette, Jacques Coquelin, Stéphanie Coupé, Valérie Coupel-Beaufils, Michel de Beaucoudrey, Antoine Delauney, Daniel Denis, André Denot, Hervé Desserouer, Karine Duval, Franck Esnouf, Marie-Pierre Fauvel, Benoît Fidelin qui donne procuration à Madame Sonia Larbi, Isabelle Fontaine, Axel Fortin-Larivière, Jean-Marc Frigout, Grégory Galbadon, Sylvie Gâté, Nicole Godard, Philippe Gosselin, Carine Grasset, Dominique Hébert, Adèle Hommet, Sonia Larbi, Maryse Le Goff, Jean-Marie Lebéhot, Dany Ledoux, Odile Lefaix-Véron, Brigitte Léger-Lepaysant, Pierre-François Lejeune, Gilles Lelong, Martine Lemoine, Thierry Letouzé qui donne procuration à Madame Karine Duval, Nathalie Madec, Hervé Marie, Véronique Martin-Morvan, Jean Morin, Alain Navarret, Valérie Nouvel, Jessie Orvain, Damien Pillon, Yvan Taillebois. Nous avons le quorum.

_ Merci, Monsieur le Directeur. Je signale la présence de la terminale STMG de l'Institut Saint-Lô qui est présent parmi nous pour cette journée. Soyez les bienvenus. Vous allez pouvoir assister à la séance. L'autre jour, nous avons le CDJ. Je vous souhaite une excellente matinée et une bonne découverte de ce qu'est le fonctionnement d'un conseil départemental. Je souhaitais avant toute chose rappeler, avoir une pensée pour deux maires décédés. Jean-Pierre Lemyre au mois d'octobre, et récemment Éric Aubin, le maire délégué de la commune de Glatigny. Il a répondu un des premiers dans les projets. C'était quelqu'un d'attachement. Peut-être une timidité, mais quelqu'un d'engagé dans ce qui lui était demandé. Parfois un peu inquiet, avec toujours cette notion du travail bien fait. Tous les maires qui sont avec moi au conseil municipal de La Haye sont effondrés. C'est une triste nouvelle. Nous perdons aussi un collègue qui a vraiment œuvré pour la commune de La Haye et l'EPCI en particulier. Je rappelle sa mémoire aujourd'hui.

Je vous annonce par la même occasion l'arrivée prochaine d'un nouveau directeur général des services que Christophe remplace aujourd'hui avec avantage. Un nouveau DGS nous rejoindra le 15 janvier. Pendant que Frédéric Chauvel était encore là, j'avais pris des contacts pour pouvoir recevoir un certain nombre de candidatures. Ça a été véritablement un succès. On voit la force d'attractivité de la Manche. On sent nettement qu'il y a cette appétence pour ce département. Nous avons à moins de 20 candidatures. Il y a eu des auditions, un tri qui a été fait, mais le dernier carré qui était là, c'était des candidats de qualité. Le nouveau directeur général des services s'appelle Laurent Schléret et il nous vient du Val-d'Oise. Il était directeur adjoint chargé de la solidarité dans le Val-d'Oise. Nous voulions

quelqu'un qui soit au fait de notre compétence principale et qui puisse agir de concert avec les DGA, tout particulièrement avec le DGA Action sociale. Arrivée le 15 janvier prochain.

Je félicite aussi les sénateurs qui ont été élus en septembre dernier, dont Béatrice Gosselin, Philippe Bas et Sébastien Fagnen. La Manche stable, représentée par des sénateurs qui ont de l'expérience. Je tiens à féliciter Philippe Bas pour cette brillante élection à la fonction de sénateur. Je félicite les nouveaux maires à Cherbourg-Octeville et qui sont arrivés récemment. Je félicite également Benoît Fidelin pour son élection au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Il a été élu à l'unanimité. On va accueillir le nouveau procureur du parquet de Coutances que je rencontrerai la semaine prochaine. Il est nouvellement arrivé. Je suis ravi d'agir pour le département avec une équipe qui est en train de se reconstituer. Le départ d'un directeur général des services représente quelque chose. Frédéric Chauvel était là depuis des années. Mais là, nous allons retrouver une équipe qui va parfaitement fonctionner. Je mets tous mes espoirs sur ce nouveau fonctionnement. Je vous remercie d'agir ensemble avec les directeurs généraux dans ce sens.

Maintenant, comme le veut la tradition, je vais ouvrir la session par une prise de parole traditionnelle du président autour de sujets qui ressortent de l'actualité, des sujets que j'ai évoqués ce matin avec la presse et des sujets qui vous préoccupent. Concernant l'agenda social, puisque nous avons le mouvement, ce matin, du syndicat CGT qui souhaite nous alerter sur le fonctionnement de l'enfance. Nous savons que tout n'est pas simple. Nous savons aussi que nous avons mis des moyens les mois précédents la fin 2021 et début 2022. Il faut un temps d'adaptation. Certes, il y a peut-être des difficultés locales sur certains CMS. Notre devoir est de le résoudre, d'y travailler. Nous nous y engageons activement. Mais il faut savoir aussi que l'État, sur demande pressante de départements de France, va s'engager sur un certain nombre d'actions qui vont être déroulées dans les semaines à venir. Je comprends l'action de la CGT. C'est un syndicat qui nous alerte. Des mesures entreprises au niveau de l'État en ce qui concerne l'enfance. C'est une chose qui a été rappelée lors du dernier congrès des départements de France par Charlotte Caubel. On nous contraint à un certain nombre de règles et de charges qui deviennent des charges exogènes sans que nous ayons toujours la compensation au bout. Nous sommes au bout de l'exercice. Il ne faut pas que tout cela prenne un mode dégradé. Nous y sommes très attentifs.

L'agenda social. Les discussions se poursuivent et avancent. Dans le cadre d'un véritable dialogue, des temps de concertation ont été organisés avec les représentants du personnel en la présence de Carine Grasset. Nous avons entendu les revendications de chacune et de chacun liées à ce contexte inflationniste. C'est en prenant cette juste mesure de la situation que j'ai fait le choix non pas de verser

une prime unique, de le faire au titre du régime indemnitaire qui n'avait pas été revalorisé depuis un certain temps et de revoir ce régime indemnitaire pour tous les agents. Plutôt que de verser en une fois, la collectivité s'engage chaque mois, de manière pérenne, à hauteur d'un certain nombre d'euros qui seront communiqués la semaine prochaine. Il y a une nouvelle réunion le 21 décembre avec les syndicats pour leur proposer ce déroulé de versements de façon à ce que la grande majorité des agents soit en phase avec cela. Hier après-midi, un mail a été envoyé aux agents leur précisant cette situation. La semaine prochaine, nous devrions trouver une issue à cela, je l'espère. Cette décision sera votée en février prochain, mais avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024. Le projet sera aussi soumis au comité social et territorial le 11 janvier.

Concernant les collègues, c'est un autre sujet important, j'ai vu un article ce matin du groupe de l'opposition qui s'exprime. Je vous ai précisé un certain nombre de choses. Je crois qu'il y a eu pas mal d'incompréhensions sur la décision qui a été prise en réunion de groupe majorité départementale. Depuis le début du mandat, nous avons toujours prôné l'encouragement, l'échange et la concertation. Dès lors que nous avons la possibilité de le faire, lorsque cela le nécessitait, je pense notamment à une autre concertation qui est la grande concertation sur les déplacements, les projets routiers ou les rendez-vous du conseil départemental, qui sont des lieux d'échanges. Des réunions que j'ai souhaité mettre en place avec les binômes par territoire. C'est un des éléments socle de ce conseil départemental. Porter une politique est une autre chose. Cette politique des collègues sur laquelle nous nous interrogeons depuis de longs mois doit répondre à un constat démographique puissant, puisque ce constat démographique est clair, même s'il y a un léger sursaut aujourd'hui. Nous avons un mur qui nous attend à l'horizon 2029-2030. Les chiffres sont là. Les effectifs actuels en primaire nous disent ce que sera le secondaire après. De cela, je suis bien conscient. La seule chose, c'est que mettre en place une politique pour décider, imposer des fermetures de collègues... Dans le travail qui a été fait en amont dans cette démarche de réseau des collègues, je vois Carine qui n'opine pas du chef sur ce que je dis, mais 12 collègues ont été repérés comme étant en état de fragilité du fait de leur effectif, d'un futur rendu plus difficile. Parmi ces 12, 6 ont été repérés comme étant possiblement en état de fermeture. Ce n'était pas une décision ferme immédiate, mais une décision qui allait se mettre dans le temps. Une telle décision doit se prendre en amont et être préparée. Une politique publique aussi forte que celle-là, c'est-à-dire mettre 6 collègues en possibilité de fermeture à plus ou moins long terme n'est pas anodin. Je souhaiterais que l'on en débattenne en groupe de sorte que la décision soit bien comprise. Auparavant, cela avait donné lieu à des réunions de concertation et d'échange, 5 territoires étant représentés afin que chacun comprenne les enjeux du livre blanc et de ce que serait cette politique qui serait engagée autour d'une fermeture imposée. Je voulais que la décision qui allait être prise pour ce groupe de majorités le soit avec une majorité absolue. La majorité absolue ici est de 28 de voix. Le

vote qui a été recueilli était de 23 voix favorables. J'estimais que je n'avais pas l'assurance d'avoir un tel vote qui se complète de 5 voix sur une réunion plénière et que c'est véritablement un élan qui devait se produire au sein du groupe majorité départementale.

Pour revenir sur ce choix qui a été fait par les élus du groupe majorité, ce n'est pas la fin de tout. Contrairement à ce que certains ont pu percevoir, ce n'est pas que nous n'allons plus débattre de la question du collège, au contraire, il va falloir en parler ensemble. L'article récent faisait aussi état de la position de maire qui estimait que même s'il n'était pas pour la fermeture de son collège, il était pour que nous travaillions en ce sens, dans l'efficacité. Mais il est clair que la décision qui a été prise n'est pas de rompre toute avancée, mais de travailler autour du livre blanc et de travailler sur d'éventuels regroupements et rapprochements du collège pour œuvrer sur la base du volontariat. Si un jour, un maire me dit qu'il prend acte que ce collège est en difficulté et que la régression va être telle qu'on va arriver à des effectifs inférieurs à 110 ou à 100, la décision se prendra d'elle-même. Mais cela doit être fait de concert. Il doit y avoir un échange entre les élus locaux et les membres de l'EPCI, et pourquoi pas le conseil d'administration du collège lui-même. Partant de là, c'est aussi travailler pour la qualité de l'enseignement.

Je ne voudrais pas non plus que la recherche de cette qualité soit finalement le reflet de l'inégalité des chances au travers d'une opposition qui se ferait entre les collèges des champs et les collèges de la ville. Je ne veux pas de ça. Si c'est pour dire qu'on a de plus grandes chances sur les collèges urbains et moins de chances dans la ruralité, c'est un message qui ne doit pas être porté. Les deux doivent progresser ensemble. On aura peut-être moins d'enfants sur nos zones rurales, mais dans la mesure où ces collèges trouvent une dynamique... J'ai entendu qu'on pourrait rapprocher certains collèges de Maisons familiales rurales. Je ne pense pas. C'est du ressort du ministère de l'Agriculture. Depuis le nombre de mois et des années que ce sujet revenait régulièrement, il faut trouver une issue. Là, c'est une issue. Ce n'est pas un arrêt. J'ai cru comprendre que certains parmi vous étaient prêts à travailler avec nous. J'ai entendu parler d'une main tendue. Nous pouvons travailler ensemble, mais dans cette direction et d'un seul mouvement. Tout cela cristallisait l'inquiétude chez les familles dans les projections qu'elles pouvaient avoir d'un futur incertain. Un certain moment, il y a besoin d'une décision qui aille aussi avec la bienveillance. Nous sommes dans une période tourmentée, dure, où les réactions sont exacerbées parce qu'il y a des difficultés un peu partout de compréhension des politiques, mais aussi des difficultés budgétaires. Tout le monde réagit plus ou moins viscéralement. Là, c'est un moment de paix qui s'instaure et qui donne une issue favorable à ces collèges, mais que ce soit d'un même élan. Voilà ce que je souhaitais dire à ce sujet.

En ce qui concerne la dernière chose que je souhaiterais vous dire à ce sujet, c'est qu'on ne peut pas non plus isolément travailler les départements, les collèges, les communes, les écoles primaires, la région, les lycées sans que nous prenions un peu de hauteur à ce que nous le fassions ensemble. Ce que j'envisagerais, c'est de coordonner la démarche prospective autour d'une démographie scolaire dans sa globalité, qu'on ne se cantonne pas au collège, mais qu'on soit attentif. On sait que du côté primaire, il y a une baisse prévisible. On sait que certainement, côté lycée, il y aura aussi une baisse. Départements, région, associations des maires soient capables d'échanger.

Je souhaitais également aborder la question du vieillissement. Nous sommes face au mur démographique, mais aussi au mur du grand âge. Le département a voté en juin dernier 12 millions pour rénover les EHPAD qui s'ajoutent aux 12 millions de l'ARS. Cela permet aux établissements d'augmenter le tarif d'hébergement de 6 points. Cela a une conséquence sur l'augmentation du budget et de social du département. Le soutien du maintien à domicile est également conséquent. C'est une dotation qui a été décidée et qui donne lieu à de premiers versements d'aide à domicile pour la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Et la proposition d'un rapport pour permettre dorénavant aux CCAS de Saint-Lô et de Cherbourg d'être financés à la même hauteur que les autres. Nous nous étions engagés sur un premier versement parce que nous n'avions pas la mesure. Nous savons aujourd'hui ce que ça représente. Nous nous engageons dans ce prolongement d'action au niveau de ces deux CCAS.

En 2023, le budget du département pour accompagner dans l'autonomie hors handicap s'élève à 80 millions d'euros. Le vieillissement, il faut se préparer. Il y a urgence à anticiper. Nous ne pourrons pas faire face seuls. Je reviens toujours la même chose. Il faut prendre de nouvelles mesures. Nous attendons des nouvelles de la loi de programmation du grand âge. Il faut fixer un cadre. Il y a des objectifs à atteindre d'ici 2030 avec une réforme de la tarification des EHPAD, mais surtout des modalités de financement, notamment l'indexation de compensation de l'État pour les dépenses APA.

Maintenant, les finances. Jacques Coquelin va nous présenter cet après-midi les orientations budgétaires. C'est une tâche rude qui nous attend cette année, et plus encore à l'horizon 2025. Si nous savons que nos finances sont saines, mais elles peuvent être bouleversées par ce qui nous attend en termes de recettes. Lors d'une séance plénière, j'avais fait état de cet effet ciseau que nous craignons. Il est là, il est menaçant. Aujourd'hui, les recettes ne sont plus haut rendez-vous. L'avenir des départements est menacé, clairement. Je pèse mes mots. Si nous continuons dans de telles directions, si nous n'avons pas en contrepartie de nos actions quelques contreparties de la part du gouvernement, les départements vont disparaître. On entend que leur suppression est plus ou moins l'ordre du jour

aujourd'hui. Il y a une mission Éric Woerth qui est là pour travailler sur les strates. On nous rassure. Mais on n'a pas besoin de mission pour supprimer les départements. Il suffit de continuer à presser sur le citron et de dire qu'il faut que nos possibilités financières soient appelées jusqu'à épuisement, jusqu'à ce que nous n'ayons d'autre choix que de nous tourner vers l'emprunt. Ce n'est pas la meilleure période avec les taux qui sont là. Mais aussi de nous tourner vers une diminution des dépenses. On sait que les dépenses, Jacques Coquelin le rappelle souvent... Maintenant apparaît le taux de rigidité. C'est un taux d'incompressibilité des dépenses. Ce taux est de presque 77 %. Si nous voulons agir sur le fonctionnement, nous pouvons le faire que sur 23 % des dépenses. Ça veut dire que les efforts que nous devons faire devront être multipliés par deux ou trois. J'attire votre attention sur ce point.

Ce modèle qui décrète l'ampleur de nos dépenses sans les compenser, il ne tient plus aujourd'hui. Comment augmenter les prestations sociales quand les compensations ne suivent plus ? Comment concilier la politique du "aller vers", accompagnement personnalisé, etc. ? Le développement n'est peut-être pas une compétence départementale, mais c'est un investissement qui garantit les retombées nécessaires à la bonne santé du territoire et de ses habitants. À l'aménagement du territoire, à la solidarité territoriale dont nous sommes chefs de file. Comment se projeter dans l'avenir et dans la résolution de ces problématiques s'il nous est déjà difficile d'appréhender le quotidien ? Quelle alternative envisager lorsque nous n'avons plus aucun levier, aucun moyen de lever l'impôt ? Sur l'année 2023, ce sont plus de 25 millions d'euros de charges exogènes qui nous sont imposées sans compensation. Je n'ai pas fait le compte de ce que l'État devrait prendre en charge, mais que nous portons finalement parce qu'il y a nécessité de répondre aux besoins des Manchois. Le département de la Manche s'apprête à vivre des heures sombres si nous ne réagissons pas. Nous sommes au pied du mur. Ensemble, nous allons devoir changer de paradigme dans les années à venir. On ne veut plus faire comme avant. Il nous faut collectivement repenser nos modes de fonctionnement et notre manière de consolider nos budgets. Le département devra trouver les pistes nécessaires pour amortir le choc financier et garder le cap sur les projets et le futur en sachant se réinventer de manière durable. Ce défi mérite de prendre de la hauteur. Dans les semaines à venir, je vais vous proposer une démarche prospective qui nous permettra d'aborder un large spectre de thématiques autour de cet enjeu budgétaire. Quel financement pour les années à venir pour les acteurs associatifs ? Comment accompagner la fin d'une politique publique ? Témoignage d'une collectivité confrontée à une baisse de ses capacités financières. À l'issue de ces échanges, nous travaillerons autour de notions d'évaluation, de critérisation et de priorisation de nos politiques publiques. Comme je vous l'ai dit pour la démographie scolaire et le vieillissement, nous ne parviendrons pas à relever ce défi seuls. Les départements ont déjà consulté le gouvernement pour voter une motion. Les départements de France alertent depuis des mois le gouvernement sur ces sujets. Certains d'entre eux sont en situation de

blocage. Il ne faut pas en arriver là. Nous souhaitons travailler avec le gouvernement de façon à ce qu'il y ait ce juste équilibre qui se rétablisse. La période n'est pas simple. Ce que nous vivons ici, des EPCI le vivent, des communes le vivent et l'État lui-même peine dans une période tourmentée où l'aspect des finances et ses difficultés sont là. Nous ne resterons pas inactifs face à cela. Dans le même élan, je cède la parole à Karine Duval. Non, Dominique Hébert.

_ Juste quelques mots avant de donner la parole à Karine Duval. Je ne veux pas dire qu'on ne peut pas occulter des débats parce qu'on a un certain nombre d'agents qui sont dans la cour. Mais malgré tout, je comprends que vous ne souhaitiez pas qu'il y ait une forme d'invasion par une organisation syndicale et des agents du département de cette salle. On aurait pu autoriser une prise de parole de quelques minutes par un de leurs représentants pour nous évoquer leur situation professionnelle. Ces collègues sont souvent en souffrance face aux difficultés d'exercice de leur métier qui est de prendre soin des enfants qui leur sont confiés. Ils voulaient nous exprimer les difficultés structurelles que rencontre le secteur de l'enfance. Ils n'ont plus le temps d'assurer leur mission dans des conditions normales. Ça concerne les agents ASE, etc. Une situation qui se dégrade avec de nombreux arrêts maladie et qui sont toujours impactants dans les équipes. Le travail quotidien reste identique. Les agents que nous avons rencontrés et avec lesquels nous avons discuté ce matin sont conscients des difficultés qui sont les nôtres pour boucler le budget. Tout en rappelant que le département a été désigné comme étant le chef de file de l'action sociale depuis la loi NOTRe dans la continuité des lois de décentralisation que nous défendons et pour lesquelles vous allez nous présenter une motion.

Les agents demandent des mesures immédiates. Des mesures aussi plus structurelles à long terme sur un engagement à créer des places d'accueil diversifié à hauteur des besoins de placements. 200 enfants sont confiés aux assistants familiaux en surnombre. Je sais que vous attendez des réponses de l'État qui n'est pas à la hauteur de ses enjeux. Je pense qu'il était légitime et important que l'on puisse avoir ce retour d'information de façon à ce que notre assemblée soit pleinement consciente des difficultés que rencontre ce secteur social. Je voulais pouvoir vous évoquer ce sentiment et ce besoin d'expression de nos agents qui, je pense, méritent toute notre attention.

_ Merci pour cette prise de parole. Parmi les 5 chantiers qui ont été fixés entre Charlotte Caubel et les départements de France, ont été évoqués les chantiers, dont la PJJ. 5 chantiers vont être abordés prochainement. Je rencontrerai les équipes la semaine prochaine. Mais un peu de temps parce qu'il y a des choses qui vont plus ou moins sortir, entre autres l'amélioration des réponses aux enfants confiés à l'ASE, l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'enfance, la prise en charge des mineurs non accompagnés et leur financement. Nous n'avons pas ce financement dans l'intégralité. La gouvernance

financière et politique. Voilà les 5 chantiers. C'est pour ça que je mets un peu de temps avant de répondre directement aux syndicats. Je n'aurai pas de nouvelles d'ici la semaine prochaine, mais j'ai entendu dire que ce serait pour la fin de l'année ou début 2024. Ils vont être reçus à 11h par certains de vos collègues. Je prendrai rendez-vous pour les rejoindre la semaine prochaine. On a une séance qui se tient aujourd'hui. Je tenais à ce qu'elle se tienne parce que le programme est assez chargé. Je vais laisser la parole à Karine Duval. C'est à son tour.

_ Depuis notre dernière plénière, notre département a su ce relevé de la tempête Ciaran. Si le département a été touché de manière illégale, le centre Manche a particulièrement souffert avec beaucoup de dégâts. Nous y reviendrons dans une délibération spécifique. Nous tenions à saluer et à exprimer notre respect à tous les intervenants qui ont porté secours et assistance aux sinistrés : les sapeurs-pompiers qui ont traité des milliers d'interventions, les personnels d'Enedis et des opérateurs téléphoniques qui ont dû œuvrer dans l'urgence dans des conditions difficiles, les personnels des routes qui ont œuvré à rétablir les liaisons et une vie normale. Nous pensons aussi aux artisans et aux couvreurs qui ont dû travailler sans relâche. Nous exprimons notre solidarité à ceux qui ont subi des dégâts sur leur habitation ou leur exploitation. Globalement, notre littoral a résisté. Cette tempête ne conjuguait fort heureusement pas tous les facteurs aggravants. Mais elle nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri et que nous devons continuer à nous habituer au retrait du trait de côte, aux conséquences du changement climatique.

On en revient toujours à l'urgence à agir. C'est au nom de l'action en proximité, de la libération des énergies et des initiatives locales qu'il y a plus de 40 ans maintenant était actée la décentralisation. La liberté d'administration des collectivités. Le département est un héritage direct de la Révolution française. Il a su traverser les siècles, car il correspond à la fois à une histoire, une réalité culturelle et à la bonne taille pour n'être ni trop grand ni trop petit. Il est d'ailleurs devenu, au fil du temps, la collectivité des solidarités humaines et territoriales. La collectivité qui intervient à tous les stades de la vie. Le gouvernement a confié à Éric Woerth une mission pour la simplification pouvant interroger sur la survie des départements. C'est à nous de montrer, par notre action, la plus-value de cet échange territorial, proche des citoyens. Nous ne le ferons pas en fuyant nos responsabilités. Bien au contraire, nous devons être porteurs de projets innovants, nous devons ouvrir des voies et montrer l'exemple. Nous devons révéler notre agilité dans tous les domaines. Nous devons être agiles dans l'exercice de la démocratie continue, sortir le citoyen de sa position d'utilisateur face à des guichets en l'impliquant dans de grandes décisions. La décentralisation ne doit pas se résumer à du management territorial où le président de département se confère le rôle de préfet et d' élu. Si nous continuons dans la ligne du conservatisme dans un monde qui avance à toute vitesse, dans un monde rattrapé par des enjeux

majeurs et de vieux démons, nous allons droit dans le mur. Le fossé va continuer de se creuser entre les élus et les citoyens. Les citoyens électeurs qui s'abstiendront en masse. Comment ne pas être abasourdi, Monsieur le Président, quand une minorité de la majorité empêche tout débat et regard public sur un enjeu au cœur de la responsabilité de notre collectivité ? Votre communication sur le réseau des collèges, à la fois signée de votre seulement et pourtant employant "nous" sans que nous sachions ce qu'il représente véritablement, laissant planer une décision du Conseil départemental et une décision d'une partie de votre majorité, votre communication était déconcertante. Elle dressait un tableau plutôt objectif de la situation. Suspendus à ce constat, nous ne pouvions que penser que c'était par l'action, l'ambition, l'innovation, l'échange, le débat, la concertation que nous aurions tenté, comme vous l'avez dit tout à l'heure, tous ensemble, élus départementaux, locaux, communautés éducatives de trouver des solutions. Des solutions à quoi ? À la réussite éducative des Manchois, à l'ouverture des champs des possibles, à l'égalité de tous sur tout notre territoire. Et pourquoi pas, vous qui en êtes friand, à la bonne gestion des moyens publics nationaux et départementaux ? Cette démarche ambitieuse, nous n'en avons que rêver. Je suis certaine que de nombreux collègues de la majorité en ont rêvé également de ce collègue du XXI^e siècle, ce grand plan d'investissement dans les collèges, l'attractivité dans les établissements, j'en passe. Nous avons les cartes en main pour travailler de manière partagée et pour anticiper le choc démographique à venir. Nous avons toutes les cartes pour faire territoire par territoire. Il fallait voir en réalité augmentée le livre blanc qui n'était qu'un point d'étape, un audit, une base de travail, un état des lieux des faiblesses et des richesses de chaque territoire, de chaque établissement. Malheureusement, qu'est-ce qu'il a emporté dans cette démarche ? Faire croire que le centre des discussions serait celui de la fermeture des collèges. Quel chemin réducteur emprunté et entretenu dans le seul but de l'immobilisme ! Maintenant que nous en sommes là, il faudra nous expliquer votre feuille de route, les moyens que vous allez mettre en œuvre pour faire vivre et exister ce réseau des collèges, avant même de demander des comptes à l'Éducation nationale. Ne pas continuer ce travail de réflexion, d'imagination, de concertation aura de graves conséquences pour certains territoires. Les élus l'ont bien compris. Il suffit de lire la contribution du président de l'association des maires de la Manche quand il évoque, dans un récent courrier, sa situation locale. Là au moins, on peut lire une prise de responsabilité et une vision prospective à ses propos. Ne pas rester sur les constats des difficultés, mais proposer, aller de l'avant, innover, construire, agir et réagir. Vous voyez, j'ai l'impression, avec ce blocage sur les collèges, de me retrouver cinq ans en arrière. Nous défendions la création de l'évaluation sur l'action sociale, pour comprendre, approfondir tel ou tel aspect de notre action. Dans une démarche démocratique transparente, dans un délai contraint et avec une obligation de résultat, nous aurions pu traiter l'urgence de cette situation dégradée. Du refus de cette démarche, l'urgence sera trois ans supplémentaires d'errements, jusqu'au début de cette mandature où des moyens et un audit seront votés. Je reviens un instant sur

ce sujet alors que des agents des services sociaux expriment leur colère et leur découragement ce matin. Comme nous l'avons dit dès le début du mandat, lorsque ces mesures, dont nous nous sommes félicités, ont été votées, il ne s'agissait que d'un rattrapage d'un retard pris sur plusieurs années. Cela ne pouvait pas être un solde de tout compte. Il fallait s'attacher aussi aux conditions de travail et à l'organisation des services. Nous regrettons à nouveau que la démarche qui, aux premiers résultats que nous avons pu voir, confirmait notre analyse ne soit pas allée au bout. Une autre occasion manquée. C'est incompréhensible de voir encore les agents manifester aujourd'hui, alors que le dialogue semble rompu. Pour reprendre le fil de ma conclusion, je voulais surtout dire ce matin que l'urgence n'attend pas et que la question du réseau des collègues, des conditions d'enseignement et de réussite éducative vont à court terme se fracasser contre la réalité du choc démographique. Réalisons ensemble que les bonnes décisions seront celles qui sont prises en anticipant. C'est à notre sens impensable de ne pas en débattre. C'est pourquoi je propose à tous les collègues qui souhaitent une discussion ouverte, publique et un positionnement de notre assemblée, de saisir avec nous, possibilité offerte par l'article 9 de notre règlement intérieur. Il permet, si au moins un tiers des membres de cette assemblée le décide, de demander au Conseil départemental de se réunir sur un ordre du jour défini. J'ai la feuille avec moi. Je vous invite à venir la signer. Je vais m'arrêter là. Nous aurons l'occasion d'approfondir l'échange au cours de cette plénière, et plus particulièrement lors du débat des orientations budgétaires. Je vous remercie pour votre écoute.

_ La parole est demandée par Philippe Bas. Je la lui donne.

_ Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je m'associe aux propos de solidarité de notre collègue Karine Duval, à l'égard de tous nos concitoyens de la Manche qui ont été affectés par la récente tempête, et aussi, à l'expression de notre reconnaissance commune à l'égard de tous les intervenants, et en particulier de nos sapeurs-pompiers qui sont venus au secours de tant de foyers en souffrance. Je dois dire que j'ai reçu de nombreux témoignages de nos concitoyens qui motivent l'expression de cette reconnaissance. Je voudrais aussi vous dire que cette session est importante. Elles le sont toutes, mais enfin, c'est la session au cours de laquelle seront examinées nos orientations budgétaires. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, ces orientations budgétaires ne sont pas faciles à établir, car nous voulons à la fois être fidèles à nos engagements, poursuivre nos objectifs, ceux de notre projet stratégique, tout en tenant compte de contraintes qui ne cessent de s'aggraver. Et dans un contexte où nous ne sommes plus maîtres de nos ressources, compte tenu des conséquences que le gouvernement a tirées de la suppression de la taxe d'habitation, qui nous a privés de la taxe sur le foncier bâti, pour que celle-ci puisse être affectée aux communes en remplacement de la taxe d'habitation avec exactement les mêmes faiblesses que la taxe d'habitation sur le plan des modes de

calcul. Mais une injustice supplémentaire qui vient du fait qu'elle n'est payée que par les propriétaires et non pas par tous les habitants. En soi, cette taxe, nous ne l'avons plus. Nous avons eu des ressources et ces ressources, pour le moment, sont à la hauteur de ce que nous avons perdu, mais nous avons perdu le pouvoir dont nous avons toujours usé avec beaucoup de précaution. Nous n'avons pas augmenté le taux depuis près de 15 ans. Le pouvoir de taux que nous perdons, il nous empêche, alors que nos dépenses obligatoires, le transfert de charges ne cessent d'augmenter, l'absence d'un pouvoir de taux nous fait perdre de cette autonomie qui est pourtant inscrite dans la constitution de notre République. Et pourtant, nos orientations budgétaires vont être dans la continuité de notre projet départemental. J'en remercie tous les collègues de la majorité départementale, nos présidents de commissions, nos vice-présidents, mais aussi les collègues en charge de délégations qui ont tous su se joindre à ce travail dans un esprit de solidarité pour faire face aux contraintes sans avoir à démanteler de politiques publiques, sans avoir à renoncer à nos priorités. Il s'agit bien sûr de sanctuariser nos dépenses de solidarité, maintenir un haut niveau de solidarité dans notre département pour les plus vulnérables, favoriser l'accompagnement des personnes, le maintien à domicile, favoriser la participation à la vie sociale des personnes dépendantes, agir pour le retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active et veiller, par une bonne gestion, à l'adéquation aux besoins des prestations légales. Pour cela, bien sûr, il faut une gestion rigoureuse, avec une attention particulière à la fraude. Nous devons mettre en œuvre ces exigences. Nous devons également faire notre devoir vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse. Et à cet égard, l'effort année après année du département dans le domaine de la protection de l'enfance mérite d'être poursuivi, malgré les difficultés. Et je suis sensible, moi aussi, à ce que nous disent, non pas simplement telle ou telle organisation syndicale, mais beaucoup d'agents que nous rencontrons sur les difficultés de leurs tâches. Ils doivent être accompagnés dans ce travail et fermement soutenus. L'accueil du jeune enfant. L'agrément des assistantes maternelles, des assistantes familiales, et les moyens, puisque nous parlons de la jeunesse, qui sont accordés à nos collègues dont la Manche n'a pas à rougir. Elle ne se contente pas des bâtiments. Elle apporte des moyens pédagogiques de qualité et des moyens supplémentaires aux enseignants. Nous devons continuer à rechercher les voies du consensus sur l'évolution de notre réseau de collèges et son adaptation à des évolutions démographiques certaines. Les enfants qui vont rentrer au collège dans les prochaines années sont déjà nés. Nous avons exactement, sous réserve des flux de population qui doivent s'équilibrer entre ceux qui quittent le département et ceux qui y arrivent, nous avons presque exactement ce que seront les effectifs des collèges dans les années qui viennent. À cet égard, j'ai entendu des propos qui m'ont paru tout à fait excessif à l'instant, je dois dire que nous avons su prendre des décisions au fil des années, des décisions courageuses, quand les établissements se trouvaient confrontés à l'impossibilité de poursuivre leur mission content tenu du faible nombre d'élèves. J'ai consulté, parce que je veux être sûr de ce que j'avance, les votes. À chaque fois que nous

avons eu à fermer en collègue, je n'ai jamais vu le moindre soutien de la part de la minorité départementale. Qu'on ne vienne pas aujourd'hui nous faire la leçon ! Je dois ajouter que nous avons, dans le cadre de ces orientations budgétaires, également à prendre en compte des charges nouvelles. J'ai fait référence tout à l'heure, comme Karine Duval, aux interventions de nos sapeurs-pompiers. Nos soldats du feu sont devenus des soldats de la santé. Les interventions se multiplient. Quand il y a un événement majeur comme la tempête, alors, c'est du 24/24 pour nos sapeurs-pompiers, avec toutes les dépenses que cela implique naturellement. Et je suis fier d'être l' élu d'un département qui fait face à ses responsabilités et qui vient au secours de ce service d'incendie et de secours. Alors même qu'il rencontre lui-même, comme d'ailleurs les communautés de communes, de grandes difficultés pour établir son budget. Nous devons également continuer à être côtés, parce que c'est l'une de nos priorités, de nos communes, de nos intercommunalités dans la réalisation de leur projet d'équipement. Nous avons une politique contractuelle très ambitieuse dont nous pouvons également être fiers et nous avons aussi le devoir d'être aux côtés de nos collectivités qui sont inquiètes aujourd'hui à cause du durcissement des règles de la planification des sols dans le cadre des droits de l'urbanisme. Puisque nous examinerons tout à l'heure le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, il faudra que nous soyons exigeants pour qu'il y ait de la souplesse et la liberté d'agir de nos élus soit respectée et que l'interprétation que l'on fera des règles sur l'objectif du Zéro artificialisation nette nous ouvre des espaces plus grands que ceux qui sont prévus par ce schéma régional. Enfin, je dois souligner que nous aurons à jouer pleinement notre rôle dans les années à venir, et bien sûr, en 2024, puisqu'il s'agit des orientations budgétaires, pour le développement de nos territoires, nous ne sommes pas une caisse de distribution de prestations sociales. Nous avons une politique sociale et une politique de développement pour notre territoire. Il s'agit de maintenir cette ambition de ne pas se retirer du champ de l'action pour le développement, mais au contraire, de conforter cette action en soutenant l'attractivité de la Manche pour attirer l'investissement et les personnels qualifiés dont nous avons besoin en soutenant aussi notre agriculture, notre tourisme, notre réseau d'entreprises, et en inscrivant bien sûr notre action dans le cadre d'un développement durable qui est un enjeu particulièrement important dans un département qui est une terre d'énergie et d'énergies nouvelles en particulier, mais qui est aussi une terre menacée par le recul du trait de côte. Les enjeux environnementaux sont particulièrement prégnants dans notre territoire. Depuis votre entrée en fonction, Monsieur le Président, vous veillez à ce que notre collectivité puisse participer à ce défi, à cet enjeu. Tous ces objectifs, nous continuons à les poursuivre. Ils doivent pouvoir être atteints en respectant les contraintes financières qui s'imposent à nous, et le cadre pluriannuel que nous avons défini pour notre budget, nous voyons bien qu'il faut absolument éviter que notre endettement reparte à la hausse, il faut maintenir un haut niveau d'investissement, et nous faisons partie des départements qui pourront le faire. Nous devons y veiller, parce que cela fait aussi partie

de ce qu'il faut faire que nos entreprises travail et pour que l'attractivité de notre département soit confortée. Et puis, il ne faut pas sacrifier nos politiques publiques, bien évidemment. Tout en sachant que nous ne sommes ni maîtres de nos ressources comme je le disais, ni maître d'une part importante de nos dépenses. Et le chiffre que vous avez cité tout à l'heure être affreux. 25 millions de dépenses mises à notre charge en raison de décisions de l'État qui s'est dispensé de toute concertation avec les représentants des départements. Ceci doit être assumé. Nous n'avons pas d'autre choix, mais nous pouvons avoir au fond du cœur un peu de ressenti à l'égard de l'importance de ces transferts et du procédé par lequel ils nous ont été imposés. Voilà ce que j'avais envie de dire pour répondre à votre propos, dont je vous remercie, et répondre aussi à certaines des assertions que j'ai entendu de la part de nos collègues de la minorité départementale. Leurs mains tendues seraient plus crédibles, si dans le passé, nous avions pu vérifier la bonne foi de ces propositions.

_ Merci, cher collègue. Je vous propose de passer les...

_ Merci, Monsieur le Président, pour votre grande mansuétude, mais on ne peut pas rester sans réagir aux propos de notre talentueux politicien, collègue. Il essaye tout de même de détourner un peu l'attention de notre assemblée du sujet qui nous a agité ces derniers jours. Je ne sais pas... Les propos que j'entends depuis quelques années que je suis élu dans ce département, je ne sais pas si on doit l'interpréter comme un symbole, si on moment de ces propos, on voit les jeunes qui ont quitté la salle. Ça me fait plutôt penser que les jeunes générations n'acceptent plus ces façons de faire de la politique. Voilà ce que je voulais dire. C'est bien de pouvoir faire réagir ! Monsieur Bas, si nos votes n'ont pas été ceux que vous espériez à l'époque, c'est parce qu'il y a un projet qui n'avait pas été construit dans la concertation. Contrairement à ce que vient de dire le président. Il n'avait pas été anticipé ni partagé en amont. C'était des décisions verticales que vous avez prises, voire autoritaire. C'est l'inverse de ce que l'on propose ce matin. Je suis un peu surpris par une partie de vos propos. Vous évoquiez que vous aviez besoin de la majorité absolue de l'assemblée départementale au sein de votre majorité. Cela me semble quand même être une drôle de conception de votre vision de la démocratie. Cela veut dire que vous faites fi de la capacité des élus, comme votre collègue Monsieur Bas, de l'opposition d'agir d'un point de vue responsable, capable de porter une politique dans le sens de l'intérêt général. Cela nous questionne et nous pose un certain nombre de problèmes par rapport à ce que vous avez pu dire. Et l'autre surprise, c'est que vos annonces de ce matin, elles n'apparaissent pas du tout dans votre communiqué de presse du 28 novembre. On a eu un certain nombre de commissions ces derniers jours pour préparer cette assemblée. À aucun moment n'ont été apportées ces propositions lors des commissions. Nous en sommes loin, de ce qui nous a été présenté dans les commissions. Je suis également surpris. On nous ramène encore l'opposition entre les collègues ruraux et les collègues

urbains. Je ne pense pas que ce soit le problème. Nous n'avons pas à faire une opposition. Souvent, ils ont des problématiques semblables. Il y a aussi des collègues dans les secteurs ruraux qui eux aussi font face à des populations dont les familles sont dans des situations difficiles, comme dans l'urbain. Je pense qu'il faut arrêter d'être dans les oppositions rural-urbain. C'est assez malsain comme approche et façon de voir. Je pense qu'aujourd'hui, nous, nous n'avons jamais tenu ce type de propos. Le faire ensemble, oui, mais cela contredit donc votre position de majorité absolue que vous évoquiez tout à l'heure. Nous, on est prêt. On vous a tendu la main, même si cela gêne parfois. Cela fait que vos annonces de ce matin, même si on les accepte et qu'on les entend, elles visent aussi à éteindre un peu l'incendie qui a eu lieu ces derniers jours. Je crois que, notre main tendue, elle est sincère. Et aujourd'hui, votre position nous laisse encore dans une incertitude. Aujourd'hui, nous avons plutôt besoin de projets concrets. Nous avons besoin d'une vision claire pour offrir à notre jeunesse des visions enrichissantes et propices à leur épanouissement. L'heure n'est pas à l'immobilisme, mais à l'action et la concrétisation des idées qui ont suscité notre engagement initial. Notre choix est clair. Ensuite vous tendre la main, et on espère que la motion se transformera en motion de rejet. Nous sommes sur une voie politicienne, mais ce n'est pas notre proposition. Nous aspirons à agir ensemble avec responsabilité, loin des querelles partisans pour faire avancer le territoire. Celui que nous aimons. Notre objectif est simple : le progrès. Nous visons améliorer le quotidien de nos concitoyens. Nous voulons œuvrer pour leur bien-être évolution positive de notre département. Je suis convaincu que nous partageons l'objectif. En choisissant de tendre la main, nous optons pour un dialogue constructif. Nous croyons fermement en la puissance de l'action commune, en rassemblant nos forces et nos idées pour construire un avenir meilleur pour tous. C'est un choix de coopération, de respect mutuel et de volonté sincère de faire avancer les choses ensemble. Merci à vous et à ceux qui accepteraient de nous rejoindre dans cette démarche, où chaque contribution compte pour façonner un territoire prospère et harmonieux pour tous. Saisissez la main que nous tendons en signant notre demande. La session sera axée sur une réflexion sur la construction d'un réseau des collègues au service de la réussite éducative des jeunes Manchois. L'ambition, c'est qu'ensemble, nous agissons avec détermination et vision et nous pourrions affirmer l'audace et la sobriété constructive. Il est temps de passer des paroles aux actes pour façonner un avenir éducatif prometteur pour la jeunesse que nous servons. C'est le sens de l'engagement que nous avons tous pris lorsque nous avons choisi de nous présenter devant le suffrage universel. Donc merci de votre attention et merci à chacune et chacun d'entre vous de prendre ses responsabilités en conscience.

_ Merci, cher collègue. Simplement pour revenir sur l'aspect de porter une politique, c'est bien de cela dont il s'agit. Quitte à porter une politique qui est importante. On le sait tous. Les échanges de ce matin le disent par eux-mêmes. Il me semble que si le vote c'était orienté d'une façon ou d'une autre vers

une prise en compte de la restructuration du réseau des collèges, elle aurait dû être suivie. Cependant, comment porter une politique si, à l'intérieur même du groupe majorité, nous ne disposons pas de la majorité absolue que nous aurions en séance plénière ? C'est toute l'attention. Philippe Bas le rappelait tout à l'heure. Vous n'avez pas toujours voté pour les décisions de fermeture de collège. Qui me dit que vous allez vous joindre pour autant ? Il ne s'agit pas de fermeture, pour le moment, mais c'est de travailler sur les six collèges qui ont été repérés comme étant très fragiles. Nous n'avons pas pour autant pour objectif final la fermeture. C'est une politique. Porter une politique, c'est normal que ce soit la majorité qui la porte elle seule. Et avec un élan et en nombre suffisant. Il me semblait que c'était évident bon dans la mesure où la majorité absolue n'était pas là, c'était le seuil fixé. Cela n'était pas au rendez-vous. Donc pardonnez-moi, mais si en tant que président du Conseil départemental, avec Philippe Bas, président du groupe majorité, nous devons porter des politiques contraires à celles qui ressortent d'un groupe, où allons-nous ? Je l'imagine mal dans vos conseils municipaux un maire présentant un projet politique qui est à l'inverse du choix de ses conseillers et de sa majorité. C'est tout. Il y a une certaine logique en cela. Je reprends et je réitère. J'ai compris que les propos, mais bien évidemment, l'aspect d'un travail sur la base du livre blanc et de continuer à œuvrer. Nous le savons tous, quelque part, il faudra aller vers une construction différente. Le choc démographique nous y oblige, mais quitte à le faire, puisque cela a été décidé comme ça, autant le faire sur la base d'un volontariat sans imposer de fermeture, mais en travaillant avec les élus. La parole qui a été prise par l'élus dans l'article que vous citez, c'est peut-être là aussi qu'il n'est pas trop tard. Nous pouvons tous les uns et les autres travailler dans cette direction. J'ai évoqué les collèges qui peuvent être des collèges urbains sur lesquels on peut travailler sur un rapprochement en travaillant en amont, que ce soit du nord au sud du département, et certaines villes de grande taille sont à même d'avoir ce besoin. Peut-être pouvons-nous y travailler de la même façon. Voilà. Emmanuelle.

_ Merci. J'ai beaucoup hésité à prendre la parole sur ce sujet, parce que je me doutais qu'il y aurait de nombreux échanges et je n'avais pas forcément envie de rajouter des couches. Mais je le fais. Le problème est mal posé. La question n'était pas de savoir s'il fallait modifier ou non le réseau des collèges. La question était celle du projet du Conseil départemental pour les jeunes collégiens. Ce n'était pas du tout une question arithmétique c'était la pensée d'un avenir. Ce n'était pas du tout de faire des calculs de répartition des élèves, c'était de voir si on pouvait, dans le sud-Manche, soutenir le développement d'une filière équine dans un collège en milieu rural. Est-ce que l'on peut utiliser nos atouts et nos relations avec les États-Unis et l'Allemagne sur la côte est pour développer une filière internationale qui est extrêmement rare en France ? C'était ce qu'il fallait faire, d'abord lire le paysage et voir ce que l'on pouvait faire pour ensuite voir les conséquences d'un projet. Il y en a toujours. Si on reste focalisé sur le fait de fermer ou de ne pas fermer des collèges, nous n'avancerons pas. Merci.

_ C'est bien ce que j'ai dit. Je ne me suis pas fait comprendre. Le sujet n'est pas là. Si nous pouvons par le biais de l'école du socle, via des actions sportives dans les collèges, si nous pouvons agir dans ce sens, cela fait partie aussi des chantiers qui s'ouvrent à nous. Il n'a jamais été question de fermer cela. Je ne sais pas comment vous avez pu comprendre cela. Ce n'était surtout pas ce que je voulais dire. Ce qui est essentiel, c'est toujours de travailler sur le choc démographique. La seule différence, c'est que la question qui était posée aux Conseils départementaux du groupe était : est-ce que nous allons vers une restructuration contrainte ou pas ? Sur les actions à mener, ce sera bien évidemment au cœur du débat. Je vous propose de... Oui, Grégory. Non ?

_ Juste deux points. Le deuxième sera un témoignage. Le premier, je vais vous le dire. Il y a quelques mois, je dénonçais le dysfonctionnement d'une association dans le domaine social de l'aide à l'enfance. Certes, peut-être maladroitement, j'avais même fait un mea culpa auprès de la nouvelle directrice recrutée par l'association. Depuis, cette directrice a démissionné. Elle nous a témoigné toute la mauvaise gestion humaine de cette association. Je peux, Monsieur le Président, vous la faire rencontrer pour qu'elle vous donne également son témoignage. Aujourd'hui, j'entends que l'ASE dysfonctionne. Certes, le CD50 fait avec le moyen qu'on lui donne, et l'État n'est pas hors-jeu. Mais la situation professionnelle des travailleurs dans ce domaine devient insupportable. Par conséquent, les enfants qui sont placés sont toujours en danger au sein de nos institutions. Donc oui, œuvrons ensemble pour protéger l'enfance en danger et le personnel qui y travaille. Le deuxième point, c'est un témoignage que beaucoup de maires connaissent ici dans leur commune. Hier, Cécile m'a appelé à 8h30. "Grégory, Roger, qui est malade de Parkinson depuis plus de 10 ans, est aux urgences depuis deux jours. L'hôpital ne peut l'accueillir, faute de personnel. Avec ma fille, on a fait la demande sur 25 maisons de retraite, via la plate-forme Trajectoire. Pas une ne peut l'accueillir dans la Manche. Trois places sont disponibles dans le Calvados, dont une où la maison de retraite est à plus de 3500 € par mois pour des ouvriers. Roger qui a donné 40 ans de sa vie aux pompiers volontaires, aujourd'hui, on ne l'est pas beaucoup. Difficultés également à trouver un transport. Et de nous, Grégory. Nous n'en pouvons plus ! Aujourd'hui, il n'y a que par la connaissance que cela marche, et le piston." C'est un témoignage. Bien déstabilisé par la situation, je réponds que non, malheureusement, les EHPAD sont saturés. J'essaierai d'appeler, mais sans promesse. Cécile et sa fille me disant toute leur colère par rapport aux politiques : "Où mettez-vous les moyens pour nos anciens ? Que devient la devise Liberté, égalité et fraternité quand les citoyens disent aujourd'hui qu'il n'y a que le piston qui marche ?" Merci.

_ Quelque chose qui nous avait échappé. J'aimerais rétablir une vérité. Délibération 2021, 5 décembre, numéro 5-3, évolution du réseau local et éducatif du Mortainais. Cela a été rapporté par notre

ancienne collègue, Christine Bachelet. C'était sur la fermeture d'un collège. Adoptée à l'unanimité. 52 votes pour. C'est tout.

_ Merci pour cette précision. Avant de reprendre les travaux, c'est Jacky Bouvet qui va nous présenter cette motion. J'ai oublié de vous dire aussi que nous avons appris avec satisfaction la relaxe de nos anciens collègues Marc Lefèvre et Serge Deslandes dans l'affaire qui les mettait en cause. Et je m'en réjouis aujourd'hui. Leur honneur est sauf. Ils sont lavés de tout soupçon et toute volonté de passer outre la loi. Je m'en réjouis. Voilà. Je voulais vous dire ça. Antoine demande la parole.

_ Je voudrais vous remercier pour vos propos et m'y associer au nom de Manche numérique avec l'ensemble des élus. La justice a fait son œuvre. C'est normal. Il est normal que la gestion des élus que nous sommes soit étudiés et examinés de manière précise par la justice. Les délais de la justice sont assez longs. L'affaire a duré un temps beaucoup trop long pour les intéressés. Je suis très heureux aujourd'hui que leur honneur soit lavé et que la vérité soit rétablie. Je voulais notamment saluer Serge Deslandes. Je sais ce qu'il a pu faire pour Manche numérique. Des choses qui ne se voient pas forcément, mais la gestion interne, c'est souvent une tâche ingrate. On ne le voit pas dans les journaux. Nous n'en sommes pas forcément remerciés. Il est vrai qu'il a été bien mal payé au vu de son investissement. Je suis très heureux que son honneur soit aujourd'hui rétabli. L'ambiance est un peu tendue dans cette session, mais malgré tout, j'aurais voulu m'adresser à la minorité. Même si l'affaire est close, elle ne l'est pas tout à fait dans la presse. Un article m'a chagriné. "Relaxe à Manche numérique, la gauche apporte des critiques", avec des propos de Monsieur Duclos Mesnil qui étaient rapportés. J'aimerais que l'on puisse peut-être là aussi ce chapitre et que l'on rétablisse aussi la vérité sur ce que représente ou non ce monsieur.

_ On demande la parole pour apporter une précision.

_ Je suis désolé, je n'ai pas vu cet article. C'est passé en dehors de mes radars. Je te crois sur parole sur la teneur de l'article. Après, ce n'est pas nous qui rédigeons les articles ni les titres. On laisse cette responsabilité aux journalistes ici présents. Nous, on se désolidarise de cette prise de position. Monsieur Duclos Mesnil n'est pas le représentant de la gauche, et il n'est pas le seul représentant de la gauche départementale. Donc on se désolidarise totalement de ses propos. À l'instant, je crois que j'ai été le premier à lancer les applaudissements par rapport aux propos du président sur la relaxe de nos deux anciens collègues. J'ai le souvenir, dans cette assemblée, quand Marc nous avait un peu raconté une expérience, la mauvaise expérience qu'il avait vécue avec des propos empreints d'émotion, les larmes aux yeux, etc., ce ne sont plus des questions de couleur politique. C'est la vraie

vie. On était tous touchés par la mauvaise expérience qu'il avait vécue et on est plusieurs collègues ici qui lui avons envoyé un message personnel. Ce n'est pas toujours utile de s'épancher dans les journaux. On leur a envoyé des messages personnels oraux ou par écrit pour signifier notre soutien. On estimait qu'ils étaient accusés injustement, et que ce n'était pas mérité par rapport à leur engagement politique depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, on s'associe à vos propos. On se réjouit également de leur relâche.

_ Merci. Sans qu'il soit là, je crois que Serge Deslandes et Marc Lefèvre se réjouiront de vos paroles. Merci. Je propose de passer à l'ordre du jour. Il est 11h42. Il y a une motion qui est présentée par Jacky Bouvet.

_ "Le département, maillon essentiel au cœur de la République." Au cours du dernier congrès des départements de France, Nicolas Lacroix aurait affirmé des positions fortes quant au rôle moteur et central des départements. Au cœur de la République, le département avance en soutien des communes et intercommunalités et en partenariat avec la région. Chaque collectivité territoriale assume ses propres compétences. De cette pluralité naissent la richesse et la force d'une action locale, la plus efficace qui soit, au service des habitants. Malgré les dernières réformes territoriales, le département a été confirmé comme un acteur reconnu de proximité, vecteur de stabilité et de cohésion territoriale, dans une organisation nationale en perpétuelle évolution. Nous attendons beaucoup du travail du député Éric Woerth dans la mission qui lui a été confiée par le Président de la République pour simplifier l'organisation territoriale. Toutefois, cette simplification ne saurait faire l'économie d'un échelon départemental. Bien au contraire, elle devra le confirmer. Simplifier ne veut pas dire effacer. C'est rendre efficiente. C'est ainsi qu'il faut avancer. Le département ne saurait être la variable d'un ajustement d'une décentralisation à venir. Le rôle du département n'est pas uniquement celui d'un guichet. Cette mission en cours doit également poser le cadre des garanties financières de l'État envers les départements. Par la sanctuarisation des dotations et non par l'effritement continu. Par une décentralisation qui s'accompagne d'un retour au droit un prélèvement direct. Pour la Manche, comme il en est pour l'ensemble des départements, la projection s'avère de plus en plus difficile. Il s'agira de maintenir un haut niveau d'investissement pour proposer des investissements, des services à la hauteur des besoins des Manchois, des investissements sur nos routes, dans nos collèges, nos centres médico-sociaux, nos ports départementaux, mais également du soutien aux projets portés par les communes et les intercommunalités. Tout cela en assurant le niveau d'accompagnement nécessaire à une prise en charge adaptée des prestations et des suivis sociaux dont nous avons la charge. L'État doit aussi être au rendez-vous. Des décisions nationales ne peuvent nous être imposées sans être accompagnées des moyens nécessaires. Hausse du tarif plancher du

service d'aide à domicile, revalorisation du point d'indice, revalorisation de la rémunération des assistantes familiales et augmentation du SMIC pour protection de l'enfance. Ces décisions sont suffisamment graves pour être dotées en conséquence.

Par cette notion, nous demandons à l'État de répondre aux besoins que notre assemblée formalise, qu'il donne les moyens à notre département de remplir son rôle, celui d'une collectivité territoriale au cœur de la République.

_ Chers collègues, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Karine Duval à la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Cette réflexion que vous soumettez ce matin appelle une réflexion sur le fond, la forme et la manière. Sur le fond, bien entendu, les présidents ont informé le rôle indispensable du département, mais ils n'ont pas été les seuls. Le président du groupe de gauche l'a aussi fait, et c'est bien de concert que la résolution de l'ADF au gouvernement a été construite. Et je peux vous dire qu'y ayant assisté avec mes collègues, ils continuent à opérer l'hommage de manœuvre financière. Il est vraiment regrettable qu'un sujet rassemblant et partisan au niveau national, vous en fassiez ici une démarche orientée politiquement. Sur la forme, une lecture de la résolution votée unanimement dans l'enceinte du Parlement européen aurait été un message fort envoyé à nos concitoyens. Celui de savoir être uni, et de porter un département qui se veut uni de ses administrés. Enfin, sur la manière, alors que nous avons établi une conférence des présidents et des échanges réguliers. Afin de partager nos avis sur les questions manchoises, un appel hier soir en tant que président du groupe aurait été une marque de respect et d'élégance. D'autant que cette procédure ne respecte en rien le règlement prévu par notre règlement intérieur. Le mail est arrivé à 19h53, nous aurions alors pu choisir de porter ensemble cette motion, comme cela l'a été fait à l'ADF. Nous avons beaucoup écouté, échangé lors de l'ADF à Strasbourg sur fond de centralisation. Nous vous remercions de nous avoir permis de représenter la Manche quand il s'agit du passage olympique sur notre territoire, et d'avoir pu mesurer à l'échelle du pays des dangers encourus par la démocratie. Afin de préserver l'esprit trans partisan qui a toujours guidé l'association des départements de France, nous vous proposons de reporter le vote de cette motion. Cela nous permettrait de la retravailler collectivement, pour aboutir à une démarche véritablement représentative de nos convictions communes, et de l'intérêt général. Nous avons toujours privilégié le dialogue et la concertation dans les précédentes motions, et nous sommes convaincus que cette approche renforcera notre position départementale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

_ Merci. Il faut savoir que la motion a été rédigée... Vous savez, les préparations de séance plénière se font parfois dans des temps très comptés, très courts. Il faut bien garder à l'esprit qu'autour de cette motion, il y a un mouvement d'ensemble des départements de France. Reporter à une séance prochaine, qui serait le 2 février, cela n'aurait pas le même poids sachant que Départements de France, en parallèle avec d'autres départements, envoient des motions de ce genre. C'est pourquoi je maintiens le vote de cette motion telle qu'elle est, je suis désolé, mais... Oui ?

_ Est-ce qu'on ne pourrait pas reporter le vote de cette motion au moins jusqu'à la fin de cette session ? Pour que nous ayons potentiellement la possibilité de vous demander quelques amendements, puisque dans le fond, nous sommes complètement d'accord sur l'urgence, mais avec quelques agréments. Est-ce que vous nous y autorisez ?

_ Pourquoi pas, si c'est en fin de séance. Mais on ne reporte pas au-delà de la journée.

_ Merci, Monsieur le Président.

_ Des demandes de parole ? Non ? Alors je passe au sujet suivant, qui est le SRADDET. Il s'agit d'un rapport hors-série que je vous présente. Le SRADDET, on en parle depuis longtemps. On parle aussi depuis longtemps du « zéro artificialisation net ». Je ne vais pas vous rappeler les engagements qu'il nous faut tenir autour de ce concept. Vous savez que l'objet, de décennie en décennie, est de diviser par deux pour arriver à l'horizon 2050 à zéro artificialisation. Le mot "net" a posé des questions au départ dans son application. Qu'est-ce que ça voulait dire ? On est revenu à une notion de net sur quelque chose de plus précis. Reste encore un certain nombre de points, de désaccords que j'ai vus au niveau de certaines collectivités. Le référentiel qui est choisi n'est pas pour certains le bon outil. Entre autres, c'est pour une partie le CEREMA qui devrait servir de référentiel pour les années écoulées. Lui a une vision moins large, il faut savoir que le CEREMA a une vision à l'échelle d'une commune, alors que l'EPFN a une vision plus large. Tout cela est tout à fait différent. Le mode de calcul, il faut savoir que c'est l'EPFN qui est retenu. La référence doit être sur les mêmes bases, identiques au CEREMA. Toujours est-il que ces associations un peu différentes ont fait que certains EPCI n'ont pas répondu favorablement à ce SRADDET qui est présenté aujourd'hui. Il y a quelque chose à préciser, c'est que notamment il est plus fort dans l'appréciation, mais il peut aussi être modifié le cas échéant. Le CEREMA est figé et ne peut laisser cours à aucune modification. Au travers des enveloppes régionales, des chantiers et des projets routiers qui s'inscrivent dans la consommation et dans le référentiel, et c'est un sujet où certains EPCI se sont un peu érigés contre le principe. Du même que la répartition de la consommation, qui est fixée pour la décennie à venir, entre autres, ce serpent qui a été mis en place

par la région à l'image du serpent monétaire, qui fait qu'il y a un impact selon la consommation passée si celle-ci a été débordante. Le taux de consommation qui est repris est beaucoup plus important pour le futur et pour d'autres départements. Donc la baisse est moins dure. Là aussi, tout cela a produit un certain clivage au travers des votes. Il vous est rappelé qu'un certain nombre de SCOT entre le pays du Cotentin et les communautés de communes, celle qui est la plus touchée, c'est la COCM. D'autres d'une façon moindre. Dans la Manche, à l'image de la région, on est sur un 50 % très nette. Ce qui est aujourd'hui l'objet même de ce rapport, c'est de savoir l'appréciation que l'on peut donner sur le SRADDET tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Pour ce qui est nous a été présenté en commission, il ressort que la modification du SRADDET, du schéma régional, tient après travail des commissions sur ces choses suivantes que je vais vous lire. "Conseil départemental sur la modification du schéma régional d'aménagement du développement durable des qualités des avis suivants. Il convient qu'il soit pris en compte les clarifications apportées par la loi du 21 juillet 2023, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. S'agissant notamment de la déduction des surfaces naturelles, des calculs de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestières." C'est une chose sur laquelle les élus insistent beaucoup. "L'arrêt 21 relatif à la territorialisation des espaces au niveau infra régionaux, il est regrettable que le cadre législatif se porte à une approche quantitative des consommations d'espace, et n'aborde pas les nuances qualitatives entre les différents espaces naturels, agricoles et forestiers. Il convient que le référentiel de la consommation d'espace pour tenir les objectifs 21 30 en référence à la consommation 2011 2020 soit pris en compte sur cette période. En ne prenant en compte que les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et sans comptabiliser le foncier mobilisé au sein du tissu urbain existant, c'est-à-dire les dents creuses, les friches, etc. Et en intégrant l'ensemble du foncier tel qu'il a été consommé, ou les infrastructures publiques, sur 2011 à 2020. Il convient que soient inscrits dans l'enveloppe mutualisée des projets d'impoture régionaux à l'horizon 2030. Trois grands projets routiers du département sont déjà identifiés. Le début de travaux est prévu avant 2030. Il égalise entre Saint-Lô et Coutances et l'aménagement de l'axe Granville Avranches. Voilà parmi ces trois projets. Il convient que soit revue la formulation. Il convient également d'ajuster l'enveloppe de 40 ha prévus à l'échelle de la région pour le projet de relocalisation nécessaire d'ici à 2030. Dans les espaces littoraux et rétros littoraux exposés au recul de la côte et au risque de subversion marine, manifestement insuffisant de cette ampleur. En particulier au regard de la réalité de 674 km de côtes du département de la Manche et des projets qui sont déjà envisagés." Il apparaissait que ces 40 ha, une fois qu'il serait utilisé, étaient trop justes et qu'il fallait le signaler également. Voilà, tout cela a été débattu. François Lejeune a la parole.

_ Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues. En tant que communautaire, nombreux parmi nous avons déjà partagé nos positions sur le SRADDET. Nous choisissons de nous abstenir pour plusieurs raisons cruciales. La révision actuelle du SRADDET propose entre autres ajustements de définir de manière plus précise la réglementation concernant les énergies renouvelables en Normandie. Concrètement, cette proposition destinée à être intégrée dans nos SCOT, dans nos plans locaux d'urbanisme prévoit de proscrire les fermes agrovoltaïques. Bien que la préservation des paysages soit fondamentale, nous identifions trois risques majeurs liés à cette intégration dans le SRADDET. Le premier risque est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de répondre à la demande croissante en énergie, pour nos concitoyens et entreprises dans un avenir proche. La production d'énergie décarbonée est cruciale pour lutter contre le changement climatique. Limiter sévèrement l'implantation d'éoliennes terrestres en Normandie pourrait compromettre notre capacité à relever ce défi. Le deuxième risque est d'entraver une opportunité de diversification des revenus. Il est donc essentiel de ne pas interdire, mais plutôt d'encadrer ces initiatives. Le développement du photovoltaïque est crucial pour répondre aux demandes croissantes en énergie renouvelable. Enfin, le troisième risque réside dans le message que nous envoyons aux industriels, acteurs clés de la transition énergétique. Refuser l'installation d'éoliennes terrestres et de champs de panneaux solaires en Normandie pourrait décourager les investissements et nuire à la croissance des filiales éoliennes et solaires, importantes pour l'emploi et l'avenir économique de la région. Pour toutes ces raisons, il nous semble difficile de soutenir la révision proposée en l'état, tout en préservant notre paysage. Le SRADDET doit anticiper les défis futurs, en particulier celui de la transition énergétique. Il doit jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de la France, répondant ainsi à notre consommation actuelle, largement dépendant des énergies fossiles. Chers collègues, le choix des mots dans ce contexte est crucial. Les termes utilisés dans le SRADDET auront un impact sur les SCOT et nos PNU. Nous considérons que les mots utilisés en matière d'énergie renouvelable opèrent notre avenir, donc nous avons pris le sujet des énergies renouvelables pour illustrer notre position. Nous aurions pu passer des lacunes de ce SRADDET, sur la question de mobilité, de logement, d'eau et d'économie circulaire. Pour des raisons de préservation de notre territoire, nous nous abstiendrons.

_ Bien évidemment, nous avons assisté à une première vague, en d'autres temps, nous assistions à l'installation de ces champs éoliens. Il est vrai que certains territoires peuvent concentrer des champs éoliens, mais dans notre territoire, c'est plus difficile. C'est pour cela qu'autant que l'avis de chacun est totalement libre, on peut imaginer des champs éoliens offshore de plusieurs kilomètres carrés, mais compte tenu du gigantisme où on est arrivé sur le domaine éolien, on peut craindre pour le côté terrestre. Proscrire, c'est peut-être un peu abusif, mais il faut encadrer pour ne pas retrouver notre bocage. Nous protégeons les haies, c'est aussi pour pouvoir les voir derrière les champs

photovoltaïques. C'est pour cela qu'il faut garder la mesure vis-à-vis de tout cela. Voilà. Philippe Gosselin à la parole.

_ Merci, chers collègues. Quelques mots pour indiquer d'abord que les trois décrets qui sont attendus pour l'application de la nouvelle loi ZAN, qui essaie de réouvrir quelques sujets, ont été publiés le 28 novembre. Il y a quand même des choses assez intéressantes. Il y a quelques inquiétudes, il faut le dire, sur le sort du bâti agricole. C'est quand même un vrai sujet dans notre département, les règles ne sont pas claires. Il faut préciser aussi que le ministère de l'Agriculture n'a pas été associé à la rédaction de ce décret. C'est un vrai sujet dans un département comme le nôtre, et je voulais le souligner. Moi, je souhaiterais, contrairement à ce qui semble être fait pour le moment, que la région prenne en compte les derniers développements législatifs et réglementaires, c'est-à-dire la loi de juillet 2023, et que l'on n'en reste pas à la loi climat et résilience. La marge de manœuvre n'est pas énorme, mais il y a tout de même quelques éléments en plus. Il faut les intégrer maintenant. Il faut avoir ces aspects agricoles en tête, ce sont des réserves importantes, en ce qui me concerne. De qui se moque-t-on en accordant royalement 40 ha pour l'ensemble de la Normandie, pour la relocalisation suite aux problèmes de trait de côte ? Je recherche Olivier. Avec 674 km de côtes, on avait un petit clin d'œil là-dessus, nous sommes le premier département côtier, nous avons 40 ha pour l'ensemble de la Normandie. Nous n'aurons peut-être qu'une petite partie, c'est zéro. On a déjà des projets, a légitime 12 à 13 ha. Il y en aura 12, et je pourrais évoquer des campings relocalisés. C'est n'importe quoi, je le dis comme je le pense. Il faut revoir ça, car pour moi, ça ne tient pas. Je m'abstiendrai aussi sur le vote du SRADDET pour ces raisons. Je tiens à ce que ces relocalisations soient affirmées, et que l'on ait une gestion un peu plus ou plus SRADDET et du ZAN, et que l'on puisse donner des garanties au monde agricole, ce qui n'est pas le cas avec les décrets qui ont été publiés.

_ Merci de ces précisions. Contenu du PPA en cours, la consommation prendra une bonne dizaine d'hectares, on peut l'imaginer. C'est-à-dire le quart de ce qui a été attribué pour la Normandie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Jean-Marc. Je ne vous voyais pas !

_ Je voulais intervenir sur les panneaux photovoltaïques au sol. C'est la commission départementale de préservation des espaces agricoles et forestiers. Le département a une voix qui est représentée par Valérie Nouvel ou par moi, quand je la remplace. C'est souvent moi ! J'ai du mal à comprendre le SRADDET, car nous, on refuse les traqueurs et les importations de panneaux sur les territoires agricoles. À titre personnel, je défends également la préservation des terres agricoles. On a demandé à le retravailler. Le problème, c'est qu'on nous donne comme information la prise au sol uniquement du pied du traqueur, qui ne représente pas beaucoup. Mais au niveau esthétique, et pour les

agriculteurs, ce n'est pas terrible. Même si on nous dit qu'on va mettre des moutons en dessous. Pour l'instant, l'État, le préfet ou la DDTM nous incitent à voter plutôt contre. C'est déjà fait quasiment à l'unanimité avec tous les syndicats agricoles, les chasseurs, etc. À titre personnel, je vais également m'abstenir sur ce vote pour ces raisons.

_ Bien. S'il n'y a plus d'intervention, je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Alors, votes d'abstention : 40 voix, pour : 11, contre : 3. Je regrette moi aussi que ce qui était prescrit dans la loi ZAN, entre autres le report, n'ait pas été pris en compte sur ce vote. Je pense que l'on pouvait encore attendre février, jusqu'à février, je crois. Philippe ?

_ Monsieur le président, avec un tel résultat qui est quand même très éloquent, on voit bien que vous avez un mandat pour discuter, négocier avec la région. Je connais les contraintes, et je sais votre détermination. Mais quand on a sur un sujet pareil 11 "pour" sur 54 votants, c'est qu'il y a un vrai sujet. C'est un sujet qui s'additionne, on l'a vu des deux côtés. On n'est pas en désaccord, globalement, les uns et les autres. Je crois que ça peut aussi vous donner du poids, et ça tombe très bien que Monsieur le Préfet soit la pour qu'il fasse remonter ces inquiétudes, ces interrogations, dans un département agricole comme le nôtre, côtiers comme le nôtre. On a besoin d'être aux côtés de l'État, et l'État doit être à nos côtés pour être le porte-parole de cette situation.

_ Nous ne sommes pas sur un paradoxe ce matin, mais je suis tout de même surpris de voir de tels votes quand on a vu les votes dans les commissions. Voilà.

_ Il est vrai qu'en commission ont été travaillées les remarques, plus précisément. Et pas le SRADDET en tant que tel. Je ne sais pas qui des deux commissions a fait le plus de remarques, mais voilà. Rapport suivant, nous passons au rapport 1-1, c'est Nicole Godard, qui est en réunion avec les syndicats. Donc on va repousser. Sylvie Gaté, qui va hériter d'un rapport en attendant que Nicole revienne. C'est le rapport 1-3, c'est le programme interdépartemental. C'est un sujet qu'elle va nous présenter, peut-être pas in extenso, mais au moins les points remarquables sur lesquels il faudrait agir.

_ Chers collègues, comme chaque année, l'Agence Régionale de Santé, ARS, sollicite l'avis du département sur le programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie. Le PRIAC, c'est un service du secteur médico-social qui accueille des personnes handicapées ou des personnes âgées. Ils qualifient les services médico-sociaux sur les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap. Je ne vais pas vous faire la lecture complète du rapport, mais afin de nous prononcer, il est nécessaire d'en connaître les mesures annoncées, ainsi

que les crédits qui sont alloués. L'actualisation du PRIAC 2023 2027 énoncent les mesures suivantes : mise en place des futurs services d'autonomie à domicile, services infirmiers à domicile et service d'aide et d'accompagnement à domicile. Et une enveloppe régionale de 3 000 293 € saura être déployée pour le développement de cette réforme. Ainsi qu'un crédit d'un million d'euros pour renforcer les moyens de cette coordination de futures SAD. En ce qui concerne les EHPAD, avec une enveloppe régionale de 2 038 284 €, et une répartition qui se fera au prorata nécessaire du temps de médecin coordinateur. Une enveloppe budgétaire pour le développement de pôles d'activité de soins adaptés, les PAZA, à hauteur de 925 000 €. Cela permettra de renforcer le maillage territorial. Il est également envisagé le financement de 11 PAZA soirée. Le département de la Manche pour bénéficier de cette expérimentation à hauteur d'un PAZA soirée. Une nouvelle enveloppe régionale dédiée pour prolonger le déploiement des ressources territoriales, trois ont été créés en 2022. Au regard du vieillissement de notre population, nous regrettons le nombre insuffisant de créations de CRT sur notre territoire Manchois. Dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien d'agir pour les aidants, les mesures s'appliquent aux chants des personnes âgées et en situation de handicap. Pour renforcer les situations de répit pour les personnes âgées, une enveloppe s'élève à 578 000 €, une autre à 900 000 €. Auquel s'ajoute le report des places de report sur mer, ainsi que l'offre de répit du Sud Manche. Sur le secteur du handicap, l'ARS de Normandie dispose d'une enveloppe pour diversifier les solutions de répit pour les proches aidants. Nous regrettons l'insuffisance de ces financements qui limitent la mise en place de ces dispositifs. Il est important de réaffirmer le souhait du département de voir aboutir des fonds d'urgence, une vraie réforme de la tarification des EHPAD, une stratégie pour les aidants avec du financement durable, une évolution de la compensation de la SNS à consacrer par les départements au financement de la PPA, comme de la PCH, ainsi qu'une visibilité des responsabilités entre les ARS et les départements sur les politiques publiques de l'économie. En ce qui concerne la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du nord au développement, deux mesures sont actées. D'abord, d'améliorer le parcours au sein du développement précoce, avec une enveloppe dédiée de 502 029 €. La deuxième est de renforcer des plates-formes de coordination et d'orientation pour les enfants avec des troubles âgés de 0 à 12 ans. Une nouvelle mesure déléguée en 2023 permettra de financer le développement de cette plate-forme pour La Manche à hauteur de 94 814 € pour les enfants de zéro à six ans. En ce qui concerne la poursuite des mesures en faveur d'une société inclusive dans la continuité de la démarche d'une réponse accompagnée pour tous, et dans la perspective de favoriser la scolarisation des enfants polyhandicapés, une enveloppe de 2312 euros permettra d'accompagner les enfants en situation de handicap. Le département souhaite qu'une UEE polyhandicap étudiée avec la direction académique voit le jour dans la Manche. Une nouvelle scolarisation sera créée par délégation régionale. En ** également, une enveloppe est envisagée pour les unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour enfants autistes, ainsi que pour des

dispositifs de régularisation. Aussi, puisqu'il est question d'une société inclusive, j'en profite pour alerter sur l'article 53 du projet de la loi de finances pour 2024, qui lance l'expérimentation des pôles d'appui à la scolarisation en remplacement des pôles inclusifs. Les effets de cet article 53 ne seront pas anodins. Explicitement, l'attribution d'une aide humaine AESH relèverait désormais de l'éducation nationale et non plus de la MDPH, dont les équipes pluridisciplinaires étudient sur dossier bien renseigné l'ensemble des besoins du jeune. C'est la négation des enjeux de la loi de 2005, et notamment celui de l'égalité des chances. Il ne faudrait pas tomber dans un système dans lequel ce sont les moyens dont on dispose qui prendraient le pas sur les besoins réels. Une enveloppe de financement de 380 901 euros...

_ [Propos hors micro]

_ Je n'ai pas les centimes. Une enveloppe de 380 901 € est mise en place pour le dispositif de soutien à l'autodétermination. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des réponses au bénéfice des personnes en situation de polyhandicap, une enveloppe sera consacrée pour le développement de l'offre et la qualité des réponses proposées en faveur de ce public. La fonction ressource régionale a été missionnée en vue d'identifier les possibilités de places pour enfants autistes de l'amendement creton, qui sont encore trop nombreux dans votre département. Le développement des réponses pour une amélioration de la qualité d'accompagnement de personnes en situation de handicap vieillissantes, et dans l'objectif de développer des réponses, une enveloppe de 198 527 €, déléguée par l'échelon national, visera à développer l'offre en place d'établissements d'accueil médicalisé. Le département identifie un déficit de la M qui accueille des personnes en situation de handicap vieillissantes. Cette offre s'inscrit en complémentarité avec le déploiement de l'habitat inclusif, que le département de la Manche porte. Compte tenu des éléments d'informations fournis, et de la vie de ces commissions, le conseil départemental prend acte des régions nouvelles, notamment en direction des personnes âgées. En revanche, malgré des moyens financiers nouveaux pour les personnes en situation de handicap, le conseil départemental constate des besoins non couverts, notamment en direction des enfants en situation de handicap. Le département doit faire face à des dépenses sociales en constante augmentation, sans que les compensations de l'État ou de la CNSA soient à la hauteur. Cela empêche de répondre à toutes les attentes de la situation en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Aussi, afin d'envoyer un signal fort aux pouvoirs publics et en responsabilité, le conseil départemental dans les conditions défavorables à présent rapport, pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Les commissions d'actions sociales et affaires générales ont voté favorablement à l'unanimité à émettre un avis défavorable au PRIAC. Voilà, président.

_ Merci, chers collègues. Cette gymnastique intellectuelle est en fait... Je pense que Pierre-François Lejeune veut la parole, je la lui donne.

_ Chaque année, nous sommes appelés à émettre un avis sur le PRIAC, le programme départemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie élaborée par l'Agence Régionale de Santé. Si ce projet demeure crucial pour nos citoyens fragiles, ne pouvant ignorer les préoccupations légitimes soulevées dans nos analyses que dans les avis du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le CDCA. Certes, des mesures positives ont été prises, telles que l'allocation de ressources supplémentaires aux personnes en situation de handicap, les nouvelles dispositions aux personnes âgées. Cependant, il est regrettable de constater que malgré ses efforts, les besoins criants persistent particulièrement chez les enfants en situation de handicap. Les préoccupations s'accroissent, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants en pédopsychiatrie. La santé mentale, nous en avons parlé lorsque le directeur de l'ARS était présent parmi nous lors du projet régional de santé, la santé mentale des enfants étant un pilier de leur avenir émotionnel, social et mental, il est de notre devoir de garantir cette sécurité. Nous avons l'exigence de répondre à l'augmentation des personnes âgées dépendantes, le vieillissement de notre population est une réalité incontournable, et il est essentiel que nos aînés aient accès à des établissements médicaux répondant à leurs besoins. Les personnes en situation de handicap ne doivent en outre en aucun cas être négligées. Des mesures concrètes doivent être prises pour répondre à la mesure spécifique, avec la création de places en centres spécialisés. Mais les moyens sont clairement insuffisants sur notre territoire. Chers collègues, il est impératif que nous initiions nos forces pour assurer une prise en charge optimale. Les mots ne suffisent plus, nous exigeons des actions concrètes pour qu'ils ne soient plus laissés-pour-compte. Une révision approfondie du PRIAC dans un esprit de coopération est nécessaire. Nous appelons l'État, par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé, et vu que le préfet est là, nous l'appelons également à prendre ses responsabilités, car les collectivités locales et nos associations le font au quotidien, de prendre leurs responsabilités. Il est temps que l'action soit aussi forte que notre engagement, aussi, nous sommes unanimes pour émettre un avis défavorable.

_ Merci, chers collègues. Y a-t-il d'autres demandes ? Sylvie ?

_ Petite précision, l'enveloppe soin, on a eu la réponse de l'ARS, l'enveloppe soin n'est pas prise en compte dans le PRIAC, c'est une autre enveloppe.

_ Écoutez, s'il n'y a pas d'autres demandes, je propose de mettre au vote. Attendez ! Après, que l'on soit bien d'accord, êtes-vous favorables à ce que nous mettions un avis défavorable sur ce rapport ?

Pour bien reprendre, de façon à ce que tout le monde soit bien d'accord, nous avons les commissions qui ont porté un avis défavorable. C'est leur position. Êtes-vous, vous aussi, pour un avis défavorable contre ce rapport ? On remet à zéro. Ce qui veut dire que lorsque vous n'êtes pas... Oui, on remet à zéro ! Si vous émettez un avis défavorable sur ce rapport, pour l'avis défavorable. Tout dépend de ce que tu veux voter. Au regard de ces éléments, il faut donner un avis. Les commissions qui se sont réunies ont proposé un avis défavorable. Donc, si vous êtes pour aller vers un avis défavorable, vous êtes favorables avec ce qui a été proposé par les commissions. Ce qui veut dire qu'implicitement, vous êtes contre. Être contre, ce n'est pas vraiment ce que l'on veut, c'est un avis défavorable avec des réserves. C'est ça ! Moi, je suis pour que l'on mette un avis défavorable. Donc si vous êtes pour cet avis défavorable, vous votez favorablement au rapport ainsi modifié. C'est compliqué, aujourd'hui ! Oui, dans l'affaire. Voilà ! Une belle unanimité. Bravo ! Je pense que nous nous sommes tous compris. Je fais une petite interruption de séance, je vais raccompagner Monsieur le Préfet qui est obligé de partir vers d'autres directions. Je le remercie encore d'être resté avec nous.

_ Pardonnez-moi. Nous revenons au rapport 1-1 que Nicole Godard va nous présenter, qui est relatif à la mise en place des dispositifs de parrainage et de mentorat. Attendus. Tu as la parole.

_ Protéger et accompagner, c'est la mission du département de la Manche pour les enfants qui lui sont confiés. Un certain nombre d'entre eux sont pris en charge, mais aussi hébergés soit par des assistants familiaux ou dans des structures collectives. Malheureusement, notre département constate qu'un nombre important de ces enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ne bénéficient plus de droit de visite avec hébergement au sein de leur famille. Ces jeunes concernés accueillis en collectif 365 jours par an ne peuvent profiter comme certains de leurs copains de temps familiaux le week-end ou pendant les vacances. Nous devons comprendre leur souffrance même si nous savons combien nos structures agissent pour le mieux. Il est donc important de leur offrir d'autres horizons. Il s'agit notamment de leur permettre d'être confrontés à une organisation plus proche de celle d'une cellule familiale avec son quotidien. Puisque pour grandir et avancer plus sereinement, tout enfant peut avoir besoin de s'appuyer sur d'autres adultes que sur ses parents.

Accueillir, c'est bien pendant une certaine période au sein d'une famille, certes, c'est une responsabilité, une mission, mais cela peut permettre aux jeunes de découvrir son projet de vie, l'aider dans son parcours. C'est aussi tisser des liens, nouer une relation enrichissante avec l'enfant qui contribuera ainsi à son épanouissement, son équilibre, son apaisement, tout en élargissant son environnement social et instaurer ainsi une réelle confiance avec lui. Il conviendra donc de développer un dispositif de famille de parrainage de mentorat. Cette mise en place du parrainage répond à un

engagement numéro 2 de notre contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022, sécuriser les parcours des enfants et prévenir les ruptures, particulièrement l'action 20 : développait le parrainage aux enfants confiés à l'ASE.

Le projet doit être mis en œuvre par association agréée par l'État qui formera un partenariat avec le département. Un décret doit paraître afin de déterminer plus précisément le rôle du service de l'ASE et celui de l'association qui pilotera le dispositif. Dans l'attente de cette disposition réglementaire, il convient donc de passer un marché public. Un cahier des charges a donc été réalisé afin de détailler les attentes et les besoins du département concernant le dispositif. Le parrainage est construit sous la forme de temps partagés réguliers avec l'enfant et le parrain ou la marraine. Le mentorat, c'est un accompagnement scolaire et professionnel. L'association va donc informer, accompagner et contrôler le parrain et le mentor bénévole dans son activité. C'est une aide qui peut varier dans sa forme, mais qui présente les trois caractéristiques suivantes : c'est du bénévolat, ce sera à temps partiel et durable.

Nous prévoyons notre objectif pour 2024, 50 parrainages ou mentorats. Une inscription au budget 2024 est nécessaire sur le territoire de la Manche. Ce budget sera utilisé pour le financement du marché public qui permettra à l'association de recruter du personnel qualifié, utiliser à locale et mettre en place des campagnes de communication ou des événements nécessaires au recrutement des parrains/mentors bénévoles. Cette association devra disposer d'un personnel dédié à ces dispositifs, qualifier de formations pour recruter, former les parrains ou les mentors et orienter les demandes. L'estimation peut aller de 50 000 à 80 000 € pour ce fonctionnement afin d'être en corrélation avec les financements d'autres départements et répondre aux besoins des potentiels candidats. Ce financement pourra être progressif et pourrait ainsi permettre d'atteindre l'objectif de 50 parrainages/mentorats pour notre première année dès 2024. Je crois beaucoup en ce dispositif. J'espère que nous aurons de nombreuses familles qui pourront répondre aux besoins de ces enfants et les accompagner pour leur ouvrir un nouveau chemin dans leur vie.

_ Merci, Nicole. Je pense que la plupart d'entre nous est convaincu autour de cela. C'est un signe fort. D'abord côté enfants pour qu'ils puissent avoir des liens avec d'autres personnes que leur famille d'accueil, mais aussi pour le droit au répit pour la famille d'accueil. Le mentorat, c'est plus en lien avec l'aspect professionnel. La première action concernant le tutorat, c'est véritablement la famille d'accueil qui se repose quelque temps. C'est un accueil partiel qui est fait. Il faut souligner que ces associations sont faites de bénévoles. C'est important. Elles seront encadrées. Il nous faut cette personne pour coordonner tout cela. C'est indispensable pour que l'on s'inscrive dans une action efficace au sein de cette association agréée qui naîtrait. La parole est à Pierre-François Lejeune.

_ Pour souligner cette mesure prise qui est importante pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, nous espérons que les Manchois vont se saisir de ce réel engagement citoyen qui leur est proposé. Si on regarde dans l'histoire, ouvrir la protection de l'enfance à la protection civile n'est pas une idée nouvelle. On pense notamment au parrainage de proximité qui remonte à l'après-guerre. Il y a eu différentes circulaires, je pense à celle de Simone Veil alors ministre de la Santé. Dans l'Histoire, des citoyens se sont toujours mobilisés pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance. C'est une bonne chose que le département de la Manche se soit saisi de cette mesure importante.

_ Merci. Je vous propose de mettre aux voix. Unanimité. Je vous remercie. Rapport suivant, toujours Nicole Godard qui va évoquer avec nous la détermination de l'objectif d'évolution des dépenses pour les établissements et les services sociaux et médico-sociaux. Elle a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Concernant cette détermination de l'objectif d'évolution des dépenses pour les établissements et les services sociaux et médico-sociaux, nous le ferons à deux voix. Nous avons différents secteurs : le secteur de l'enfance pour lequel j'interviendrai. Concernant le secteur des EHPAD, les services pour le handicap et les personnes âgées, je laisserai Christèle Castelein intervenir, qui est en charge de la transformation de l'offre. Les gestionnaires médico-sociaux sont confrontés aujourd'hui à cette hausse significative de leurs charges liées aux revalorisations sociales. Les recettes du département sont toujours insuffisantes avec ce manque de compensation de l'État. Mais nous devons répondre et nous adapter aux taux d'évolution des dépenses, au risque de voir la situation financière des établissements se dégrader très fortement.

Concernant le secteur de l'enfance, pour les reconductions de moyens, sur le groupe 1, on part sur un taux d'évolution avec une limite maximale de 6 %. Sur le groupe 2, c'est le principal poste de dépenses parce que ça concerne le personnel, on prend en compte le réel du glissement-vieillesse-technicité. Le taux appliqué sera de 1 %. On verra des éléments circonstanciés qui peuvent apparaître et qui permettront de revoir le taux d'évolution. Concernant le groupe 3, en dehors des investissements, le taux d'évolution est de 0 %. On annonce aussi toutes les mesures nouvelles qui ont été prises par le département sur l'année 2023 concernant l'enfance. Elles sont importantes. Il faut le temps de mettre en œuvre toutes ces mesures. Je tiens à vous le rappeler en vous précisant les montants.

C'est l'ouverture du centre parental avec l'association FEMMES pour un montant de 473 850 €. L'ouverture s'est faite à Saint-Lô. L'association PEP50 pour l'ouverture de 14 places de service de suite pour 349 380 €. Pour l'association AAJD, pour le déploiement des trois dispositifs mobiles d'appui aux

lieux de vie de l'aide sociale à l'enfance sur l'ensemble du territoire pour 247 500 €. C'est aussi pour l'association AAJD l'ouverture de 6 places à Quettahou pour 605 610 €. C'est aussi pour l'association PREAMIS pour 908 234 €. Une dotation sur les amortissements qui est faible, de 6300 €. L'ouverture de 5 places cas complexes pour 410 625 €. Et l'ouverture de 105 places d'hébergement pour les mineurs et les majeurs non accompagnés pour 3 348 875 €. La compensation de l'État est très faible. Et la mise en place des dispositifs de parrainage et de mentorat pour 80 000 €. Je laisse la parole à Christelle pour les autres secteurs.

_ Merci. Comme l'a dit Nicole Godard, les établissements font face à la hausse des dépenses énergétiques et d'autres dépenses de fonctionnement. Pour les personnes âgées, le département de la Manche compte 45 EHPAD en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et 28 EHPAD or CPOM. Pour le tarif d'hébergement, il vous est proposé d'appliquer un taux d'évolution à hauteur de 3 %. 2023 avait déjà un taux d'inflation de 6 %. Pour ceux qui sont sous CPOM, un échange aura lieu avec les services du conseil départemental. Je vous rappelle aussi que le tarif hébergement plafond de 56 € n'est plus la préférence. Il pourra être porté à 70 € par jour pour les établissements qui ont fait des travaux conséquents. La valeur du point dépendance passera de 7,33 à 7,35 € pour l'année 2024.

Concernant les mesures nouvelles, elles sont limitées aux places qui sont citées dans les PRIAC. Notamment 6 places d'accueil de jours qui seront créées et deux nouveaux PASA pour un montant global de 130 000 €. Sur la durée de la mandature 2022-2028. Pour le secteur du handicap, le département de la Manche compte 12 gestionnaires en CPOM et 15 hors CPOM. Il vous est proposé une revalorisation à hauteur de 2 % des dépenses courantes et une revalorisation des dépenses de personnel à hauteur de 3,5 %. Des aides à l'investissement de 6 millions d'euros pour la durée de la mandature.

Pour les structures à domicile, le projet de loi de finances de la sécurité sociale 2024 prévoit une revalorisation du tarif socle de référence sur le taux d'inflation. Il devrait être à 24 € pour l'année 2024. Pour l'instant, ce n'est pas encore acté. Et pour l'année 2024, on aura une enveloppe de 4 millions d'euros, dont 2 millions d'euros à la charge du département pour accompagner les structures à domicile associatives. Mais le département accompagnera également à hauteur de 500 000 €, dont 50 % par le CNSA le CCAS de Saint-Lô et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin. L'avenant 43 a eu des impacts importants sur leur budget.

Le défi du vieillissement est un enjeu majeur et une priorité pour le département de la Manche. Les budgets consacrés à l'autonomie des personnes passent à 160 millions en 2023. Pourtant, malgré les

efforts conséquents, nos établissements soufflent à cause de l'inflation, explosion des normes. La trésorerie devient précaire. Les usagers et les départements deviennent la variable d'ajustement des décisions gouvernementales comme les primes SEGUR nécessaires et non compensées dans leur totalité. Le vieillissement de la population et le grand défi de notre temps. C'est collectivement avec l'État et l'ARS que nous pourrions le porter. Espérons que le plan Grand Âge prévu pour l'année 2024 sera à la hauteur de nos attendus. Je vais laisser Nicole Godard conclure.

_ Entre 2023 et 2024, le département consacre donc une hausse de 5,45 % sur le secteur du handicap, soient une augmentation de 2 324 138 €. 26,92 % sur le secteur de l'enfance, soit une augmentation de 10 594 531 €. Et 0,98 % au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement en raison de l'augmentation de la valeur point à 7,35 € et de l'augmentation de la dépendance en EHPAD pour environ 230 850 €. Les engagements financiers sont fixés en application de la délibération du budget primitif de la collectivité. On vous demande d'autoriser le président à mettre en œuvre toutes les dispositions prises dans ce rapport.

_ Merci, Nicole. Vous avez vu combien ce rapport est important. Nous avons des sommes considérables. C'est un engagement pris pour certaines ouvertures de places dites cas complexes, mais aussi des places d'hébergement et autres. L'effort est important, a fortiori comme l'a souligné Christèle, quand cet effort n'est pas suivi d'une compensation, on ne demande même plus l'intégral, mais au moins partiel. Quand on voit les ratios qui sont minuscules, nous avons quand même le sentiment... Je n'ai pas voulu insister parce que Monsieur le Préfet a assisté à un vote PRIAC et SRADDET désespérant, je n'ai pas voulu insister, mais il va falloir que ça bouge très vite. Les départements actuels, certains sont rébellion. Nous allons vers cela. Est-ce que l'échelle départementale peut disparaître ? Je ne vais pas le définir comme ça, ce serait sournois, mais nous sommes en danger. Je vais mettre aux voix. Les avis des commissions favorables... Brigitte ?

_ Malgré ce contexte très défavorable, je salue tout le travail qui a été effectué par la commission. Je n'ai pas participé aux travaux concernant les CCAS. Je remercie tout le monde d'avoir entendu les difficultés que connaissent les deux CCAS de la Manche. Merci.

_ Merci, Monsieur le Président. C'est l' élu départemental que je suis et le groupe départemental que nous sommes. Nous souhaitons donner notre avis sur cette délibération qui est prise en décembre alors qu'habituellement, c'était lié au budget, ce qui permet une meilleure visibilité pour nos établissements médico-sociaux. Cette délibération revêt une importance cruciale. Elle établit les orientations budgétaires pour les établissements sociaux et médico-sociaux qui interviennent en

faveur des habitants de la Manche, les enfants qui nécessitent un soutien, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Déterminer les objectifs de dépenses, c'est un exercice complexe, car bien que la maîtrise budgétaire soit nécessaire, elle ne doit en aucun cas compromettre la qualité des services sociaux et médico-sociaux.

Trouver le juste équilibre entre contraintes financières et préserver la mission sociale est un défi subtil, mais essentiel. Nous exprimons notre reconnaissance envers les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux qui établissent un travail exemplaire. Il est de notre responsabilité de garantir qu'ils disposent des ressources nécessaires pour accomplir leur mission. Cependant, en examinant les orientations proposées, des interrogations sur geste quant à la réelle prise en compte des besoins et de la vision à long terme. Nous observons une situation sans précédent, marquée par une augmentation significative des dépenses énergétiques et d'autres coûts opérationnels comme l'alimentation et le carburant. Les gestionnaires médico-sociaux sont confrontés à des défis majeurs. Il est de notre devoir de garantir les taux d'augmentation des dépenses qui reflètent les besoins réels. Les engagements financiers actuels semblent insuffisants pour répondre à ces défis. Nous devons collaborer pour trouver des solutions plus justes et durables. Les établissements médico-sociaux souffrent.

Dans ce débat, vous présentez des ajustements techniques au strict minimum, mais c'est la loi qui l'impose, pour faire face aux augmentations mécaniques des établissements. Il est également souligné les mesures que nous avons approuvées délibération après délibération bien que celles-ci ne soient que des correctifs visant à remédier aux lacunes. L'incitation à réinterroger les établissements en fonction des vacances de postes suscite des inquiétudes. Cela risque d'impacter négativement la continuité des soins et de l'accompagnement. La qualité des services rendus dépend du personnel en place et les décisions hâtives pourraient combattre la stabilité des établissements. Nous regrettons l'absence d'innovation de notre département notamment en ce qui concerne la tarification de nos EHPAD habilités à l'aide sociale. En tant que membre du conseil d'administration des EHPAD, nous sommes conscients des crises auxquelles ils font face, comme l'affaire de fossoyeur, la crise sanitaire et l'inflation accentuées par le manque de marge de manœuvre par la loi Autonomie. Je vais parler de la modulation tarifaire. Elle est fondée sur la solidarité entre résidents. Cette mesure aurait prévenu la disparition de structures et évité des coûts excessifs pour les résidents. Les tarifs, calculés en fonction des ressources, auraient assuré une contribution plus élevée des résidents aisés par rapport à ceux ayant le minimum vieillesse. Cette expérimentation aurait pris en compte les moyens financiers des résidents, garantissant ainsi l'équité tout en offrant un soutien essentiel à ces établissements d'utilité publique. Cette opportunité n'a pas été saisie par notre département. Nous aspirons que le

rapport de la députée socialiste, ainsi que l'action de nos parlementaires provoquent des changements significatifs dans ce système à bout de souffle et au bord du précipite.

Nous saluons la reconnaissance de l'opposition et nous notons votre revirement sur le soutien financier au service des SAAD. L'année dernière, notre décision de ne pas compenser ce qu'on appelle la prime SEGUR. Cela créait une discrimination entre les SAAD, mettant en péril les CCAS et menaçant la survie de ces services publics. Vous avez décidé d'allouer 250 000 € par CCAS. Un geste significatif qui mérite d'être souligné même si cela ne couvre pas l'intégralité des dépenses subies. Nous devons nous engager à trouver des solutions qui préservent à la fois la responsabilité financière et la qualité des services sociaux et médico-sociaux. La situation actuelle exige une approche nuancée. À la lumière de ces éléments et en considérant la progression favorable de vos prises de position sur certains aspects, nous voterons pour l'abstention, bien que notre habitude soit de voter contre les délibérations nouvelles. Merci.

_ Merci. Christèle Castelein a la parole.

_ Je voudrais répondre concernant l'évolution de la tarification des EHPAD. Tu parles des tarifs différenciés. On a même prévu de retravailler le sujet. La porte n'est pas fermée. Peut-être que tu n'étais pas à cette commission donc que tu ne l'as pas entendu. Avant de proposer des choses, on travaille commission et on fait suivre après les décisions qui sont prises à la commission. C'est une porte ouverte à la tarification des EHPAD. Elle va être travaillée en commission en 2024.

_ Pour répondre à Christèle sur l'absence à cette commission, ce qui était exceptionnel, j'ai pu en échanger avec les services et avec les associations. Ce sont les associations qui ont saisi le département sur ce sujet. Des départements ont pu faire cet exercice. Si le travail est en cours, tant mieux. Mais nous aurions souhaité que les difficultés qui ont été évoquées, ce soit fait de manière plus rapide.

_ Un tel sujet mérite une grosse réflexion. Il faut un groupe de travail et il faut travailler le sujet. Mais l'idée ne vient pas des autres départements. L'idée avait déjà été travaillée en interne. Hier, j'étais en webinaire sur le sujet des EHPAD de demain. Forcément, les départements sont intervenus pour préciser que c'était déjà en cours. Mais il faut travailler le sujet avant de mettre les usagers à contribution.

_ On vote. Jacques Coquelin est pressé de nous présenter ses documents ! Le temps passe, comme on dit. C'est adopté. 45 pour et 9 abstentions. Le rapport suivant, c'est Maryse Le Goff qui va nous présenter ce rapport sur le règlement départemental d'aide sociale. Elle a la parole.

_ Il y a un an, en décembre 2022, je vous avais présenté le nouveau règlement départemental à l'aide sociale. Je vous avais précisé que nous reviendrions tous les ans en fonction des remontées de terrain pour l'actualisation des fiches qui avaient été rédigées. Un an après la publication, je vous propose la réactualisation de 5 fiches afin d'adapter la politique départementale pour mieux répondre aux difficultés repérées sur le terrain. Il s'agit de la fiche numéro 11. Les fiches vous ont été envoyées en annexe. Cette fiche 11, il est proposé une rémunération des accueillants familiaux sur la base du tarif de trois salaires minimums de la croissance du SMIC au lieu de 2,5 actuellement. Mais aussi pour répondre à l'impact de difficultés de recrutement des services d'aide à domicile pour les bénéficiaires de la présentation de compensation du handicap, c'est la fiche numéro 6. Pour les bénéficiaires de l'AAEH, l'attribution du complément et de la PCH est conditionnée si l'un des deux parents a réduit ou cessé son activité professionnelle, ou renoncé à une activité, ou si un intervenant extérieur est rémunéré au moins 8 heures par semaine. Il est proposé d'accorder le complément AAEEH même si l'intervenant extérieur bien moins de 8 heures par semaine. Pour ce nouveau dispositif, c'est apporter des simplifications administratives ou des précisions pour garantir l'harmonisation des pratiques, notamment de la mesure d'accompagnement social personnalisé pour la MASP.

Il est proposé de ne plus appliquer de participation au bénéficiaire d'une MASP de niveau 1, mais également le rejet rétroactif de la PCH. Lors d'un renouvellement de PCH, lorsqu'il est constaté que les conditions d'octroi ne sont pas réunies, la CDAPH effectue un rejet. En cas de recours et si le délai de retard incombe à l'administration, le droit PCH doit être accordé jusqu'à la date de commission. Pour éviter aux bénéficiaires de faire un recours, il est proposé de maintenir les droits jusqu'à la date de la CDAPH et non jusqu'à la fin du droit initial.

Les absences dans les établissements médico-sociaux en situation de handicap, il s'agit de la fiche numéro 3, les règles d'absence sur le secteur du handicap sont insuffisamment explicitées, générant des pratiques hétérogènes pour les gestionnaires. Il est proposé de préciser qu'en cas d'absence pour convenance personnelle, c'est-à-dire pour des jours de vacances ou pour des hospitalisations, de facturer le prix de journée du premier au troisième jour d'absence et de compter à partir du quatrième jour le prix de journée déduction faite du montant du forfait hospitalier. En cas d'hospitalisation de longue durée, pour que l'établissement puisse, avec l'accord de la personne ou de son représentant légal, utiliser la chambre de la personne hospitalisée pour de l'hébergement temporaire. La facturation

des absences a des conséquences uniquement sur le montant des créances départementales. Ces fiches actualisées une fois adoptées seront mises en ligne sur le site du département. Voilà, président.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? Donc nous pouvons mettre aux voix. Rapport adopté par 54 voix pour. Rapport suivant concernant le CPOM APAEIA.

_ Christèle vous a parlé tout à l'heure de CPOM. Je vais vous en présenter un. C'est celui qui a été présenté à l'association des parents et amis des enfants inadaptés de l'Avranchin : l'APAEIA qui gère trois établissements sur le pôle adulte, un foyer de vie et deux établissements d'accueil médicalisé, AEM. Le département attribue des moyens pour la partie hébergement des établissements d'accueil médicalisé et pour le fonctionnement du foyer de vie. Pour les deux AEM, le département est co-financeur avec l'ARS. Le contrat est signé de 2023 jusqu'à 2027. Les objectifs et les évolutions prévues dans ce contrat sont : le renforcement de la fonction ressource de l'APAEIA sur l'accompagnement des personnes présentant un handicap physique ou des troubles du spectre autistique, le renforcement des partenariats et l'accompagnement des projets d'habitat autonome en milieu ordinaire. Il y a la création d'un dispositif de soutien à la vie résidentielle dans une démarche inclusive avec un agrément de 24 places sur le site de Villedieu-les-Poêles. C'est un beau projet.

L'objectif de ce dispositif vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans un quartier résidentiel. Les 24 places sont réparties en déployant des places actuellement autorisées sur Villedieu-les-Poêles et Saint-Denis sous Avranches. Il y a aussi un appartement-témoin tremplin à proximité de l'AEM de Juvigny-les-Vallées. Il faut aussi prendre en compte les évolutions pour améliorer les organisations et les pratiques, développer la qualité des accompagnements, adapter l'offre de soins afin de répondre aux besoins. Sur le plan financier, la masse budgétaire financée en 2023 s'élève à 5 129 649 €, soit une évolution de 260 000 € par rapport à 2022. L'association a bénéficié des revalorisations suivantes. Sur le groupe 1, les comptes de fluide sont réajustés en lien avec la consommation réelle du bâtiment. Il est demandé à la structure d'agir en faveur de la transition écologique. Sur le groupe 2, le contrat prévoit le financement de postes supplémentaires avec 0,36 ETP, 1,8 ETP de surveillant de nuit pour la transformation des veilles couchées, un 0,2 ETP d'agent de service intérieur pour l'établissement de Saint-Ovin, un ETP accompagnement éducatif et social AES sur l'AEM de Saint-Ovin.

Sur le groupe 3, le financement de la réfection des salles de bains et des lieux communs du foyer de vie a été acté. Il est prévu la rénovation de deux logements par an. Ces logements subissent des dégradations. Entre 2022 et 2027, le département attribue des moyens supplémentaires sur la période

des 5 ans. Le CPOM s'accompagne d'une modification dans les modalités de versement de la dotation à partir du 1er janvier 2024. Les moyens sont désormais attribués en soustrayant la participation des résidents au titre de l'aide sociale. Auparavant, le département versait la totalité des moyens et récupérait par trimestre les recettes au titre de l'aide sociale. Voilà la présentation de ce CPOM.

_ Merci. Pas de prise de parole ? Nous mettons aux voix. Unanimité. Je vous remercie. Le rapport suivant, 1-6, présenté par Brigitte Boisgerault, concerne le fonds de solidarité logement. Elle a la parole.

_ Merci. Le fonds de solidarité pour le logement, FSL, a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement de tous les Manchois. Le département conventionnel avec la CAF sur l'aspect comptable et budgétaire. Nous assurons depuis 2021 la gestion administrative de ce fonds. L'objet de ce rapport est de faire le bilan de l'année 2022 et de valider le bilan comptable. En 2022, nous constatons une augmentation des recettes de 4,25 % par rapport à 2021. L'augmentation des recettes et en lien avec une contribution plus généreuse des collectivités locales et à l'augmentation du nombre de collectivités qui ont augmenté de 165. Ainsi que les distributeurs d'énergies qui sont plus nombreux. Je rappelle cependant que le département contribue quant à lui à hauteur de 901 380,94 € et que c'est le premier contributeur du FSL. En dehors des augmentations des recettes, nous pouvons constater une baisse des dépenses de 0,51 %. Cette baisse s'explique prioritairement par une diminution du premier poste de dépenses, l'accompagnement social individuel qui a diminué de -1,685 %*. Des mesures d'accompagnement s'adressent à tous les ménages de la Manche sont prises en compte de la nature de ressources ou de leur statut de locataire ou de propriétaire. C'est un point important à soulever. Et, il est important de noter que les aides financières, un accès aux impayés de loyer ont augmenté. Je peux vous donner des éléments, je souhaite vous dire que 891 ménages ont sollicité l'intervention du FSL pour leur aménagement dans un logement. Je souhaitais également vous apporter que le fonds continue à se présenter sous forme de prêt. C'est très important. Cette augmentation significative par rapport à 2021, sur ce que nous avons pu récupérer, 81 % des prêts, avant, c'était 62 %. Concernant le bilan financier du FSL, nous comptabilisons un total de dépenses de 2 223 484, inférieur de 6496 aux recettes. Le fonds de roulement s'établit à 904 641,25 au 31 décembre. Cette réserve est nécessaire pour assurer le paiement des aides du début d'année avant que les appels à participation ne soient réalisés. C'est à partir de ces éléments que je vous propose de valider les comptes. Par ailleurs, je vous propose de relancer les appels à projets pour 2024 pour l'accompagnement à l'entretien du logement et l'accompagnement personnalisé à la maîtrise des énergies. Pour finir, en 2024, nous finaliserons les travaux engagés sur la révision du règlement intérieur du FSL pour soutenir plus de Manchois dans leurs difficultés d'accès et de maintien dans le

logement. Différentes pistes de travail sont déjà à l'étude concernant aussi bien les ressources que la période de référence. Voilà ce que je pouvais vous apporter.

_ Merci.

_ Merci. L'absence de décision du Conseil départemental de la Manche concernant le fonds de solidarité pour le logement est très décevante. Depuis plusieurs mois, se nourrir, se loger et se chauffer devient de plus en plus compliqué pour les familles. Une réalité que nous constatons dans nos différents territoires, dans nos différents cantons. Personne n'est épargné par l'inflation et la forte augmentation des prix de l'énergie. Nous faisons face à une crise du logement, qui représente une menace sérieuse sur le plan social. De nombreuses initiatives ont été prises sur nos territoires pour mobiliser tous les acteurs en faveur de la réduction de la facture d'énergie. En tant que département de la Manche et du fil de l'action sociale, nous jouons un rôle dans ce au fonds qui est alimenté par 165 collectivités locales de notre département. Des lacunes préoccupantes ont été mises au premier plan. Ces lacunes ont été examinées lors de la consultation du FSL en juillet dernier en mettant en évidence l'urgence d'une action de notre part face à la crise énergétique en cours. Comment répondrons-nous cet hiver aux habitants qui font face à des difficultés qui sont dues à l'augmentation significative de leurs charges ? Certains constats s'imposent. Il est apparu que le règlement intérieur du FSL a été modifié en 2005, il y a 18 ans maintenant, en fixant le quotient familial au seuil de pauvreté de l'époque. Ce seuil a été relevé, mais les barèmes n'ont pas suivi. Ainsi, le quotient familial actuellement appliqué se situe en dessous du seuil de pauvreté pour certaines compositions familiales. Cela plonge certaines familles dans une situation de précarité inacceptable. De plus, un barème de ressources uniforme est appliqué pour décomposition familiale différente. Traitant de manière égale une personne seule, en couple sans enfant et une famille monoparentale avec enfants. Pour être concret, un homme seul touchera la même aide qu'une femme vivant avec un enfant en bas âge. L'âge des enfants n'est pas pris en compte, en introduisant une injustice dans les dominations des besoins. Face à ces constats, quelles solutions ? En juillet dernier, lors de la commission consultative, nous avons initié une réflexion approfondie. Il a été établi un calendrier ambitieux qui prévoyait un travail au cours du deuxième semestre 2023 en vue de mettre en œuvre des changements dès le 1er janvier 2024. Cette démarche s'aligne également sur les engagements pris par le département dans le cadre de ses orientations stratégiques et affirmées nos collectivités, aux bailleurs sociaux et à l'État, dans une réunion du 23 février dernier. Il est crucial que nous soutenions cette initiative et que nous veillions à la mise en œuvre rapide et efficace de ces ajustements. Il s'agit de mesures de bon sens. Il est normal d'aligner le quotient familial sur le seuil de pauvreté actuellement fixé. Par ailleurs, nous devons aborder la question d'une aide spécifique par rapport à l'énergie. Il a été constaté que le FSL était peu

sollicité pour des factures élevées de régularisation de charges en partie en raison des critères d'éligibilité du règlement intérieur. Se chauffer est un besoin vital. Personne ne devrait choisir entre manger et se réchauffer. Il des mesures urgentes et immédiates doit être prises. Nous devons simplifier aussi le processus en autorisant les ménages à rédiger leur demande d'aide chaque année au lieu de tous les 18 mois comme c'est le cas aujourd'hui. Cette modification viserait à offrir un meilleur soutien à la réalité des familles et il faudrait également élargir l'éligibilité aux aides énergiques pour les personnes en situation de handicap avec une aide maximale de 300 €. Ces propositions sont des solutions concrètes pour répondre aux besoins urgents de nos concitoyens. Les services ont travaillé et la mise en œuvre de cette aide spécifique serait un signal fort de notre engagement envers les familles en difficulté avec un impact financier présumé de 57 000 € à peu près. Il est temps de passer à l'action. Les familles en difficulté ne peuvent pas attendre jusqu'en 2025. C'est la date qui est parfois entendue. Elles ne peuvent attendre jusqu'à 2025 pour voir leur situation prise en compte. Nous devons agir maintenant en accordant une attention particulière aux recommandations de la commission consultative FSL et en rédigeant rapidement notre règlement intérieur pour répondre aux besoins immédiats de nos concitoyens. Je vous demande de prendre en compte ces changements pour montrer que nous sommes ici pour servir les familles en difficulté dans notre département. Je vous remercie.

_ Merci, chers collègues. Philippe Asselin.

_ Le FSL, nous en parlons régulièrement ici et à la CAF, forcément. Je suis tout à fait d'accord pour que le département puisse faire évoluer dans le bon sens, celui d'une prise en charge plus large. Il y a des questions de pouvoir d'achat, d'énergie qui se pose. Il ne faudrait pas non plus laisser penser que seul le département, que notre collectivité est la seule qui a les clefs en main. Chaque CCAS ou chaque commune, ville peut aussi et doit moralement contribuer au dispositif. Je ne fais le procès d'intention en deux personnes en disant ça, mais c'est pour dire que l'effort doit être réparti et le département, avec les éléments budgétaires, il doit faire beaucoup, mais il ne peut pas tout faire non plus. Il faut aussi avoir des actions un peu plus concertées avec les villes. Je ne parle pas de Cherbourg en particulier, même si tu en es l' élu. Chacun, chaque collectivité peut aussi s'engager dans ce cadre. C'est bon de le rappeler. Cela peut paraître inutile, mais de temps en temps...

_ Brigitte.

_ Je vous remercie d'avoir pris les éléments de la commission consultative. Tu étais présent. Tu sais bien quels sont les éléments et les pistes de travail qui ont été abordées. Elles seront effectivement.

On continue à travailler sur le sujet, mais je tenais à souligner quand même que l'équipe du FSL est toute neuve. Elle est récente. Il y a 7 personnes qui y travaillent et qui ont beaucoup œuvré pour avoir un travail commun et rapide. Tu le sais. Les demandes maintenant sont très rapides. Au bout de trois jours, je pense que les agents du FSL répondent. Bien sûr, cela ne nous satisfait pas. Ce n'est pas la réponse que tu attends, mais c'est un élément important. C'est une internalisation du FSL qui a demandé beaucoup de travail. Concernant le règlement intérieur, bien sûr, tu as les pistes comme moi. Nous étions tous d'accord. On ne peut pas dire le contraire. En dessous du seuil de propreté, mais aussi les moyens financiers qui vont leur mettre en œuvre. Il y a aussi la piste des bailleurs sociaux, de tous les contributeurs. On le sait, nous avons travaillé pour que cela avance. Cela n'a pas avancé aussi vite qu'on le souhaitait. C'est aussi parce que l'internalisation a demandé du travail. Il fallait que chacun s'approprie ces nouveaux dispositifs. Je suis allée la semaine dernière à une réunion interrégionale du FSL. J'allais dire intergénérationnelle ! C'est tellement la mode. Elle était inclusive aussi. Tous les départements, Loire-Atlantique, c'est assez drôle, c'est l'EDF qui donne des pistes et qui augmente les tarifs. Ils nous ont dit comment faire, finalement. Cependant, toutes les régions ont des difficultés financières, de règlement intérieur. Il y a deux ateliers qui ont été mis en place concernant la modification du règlement intérieur. Ce n'est pas propre à la Manche. Cela a une dimension régionale, mais certainement nationale.

_ Merci beaucoup pour ces précisions, Brigitte. Le sujet revient. Le sujet du bouclier tarifaire va être abandonné et très largement diminué. Je ne sais pas comment l'hiver 2023-2024 va se passer, mais les difficultés seront naissantes. Tout le monde est bien conscient qu'il faut répondre. Nous ne sommes pas encore les seuls. Le département, les villes, nous ne sommes pas tout seuls. Il faut mener cela tous ensemble. Il y a également la révision du PDALHPD qui sera revu aussi et qui sera un élément important dans le travail des orientations stratégiques à ce niveau. Nous en sommes bien conscients. 45 voix pour, 9 en abstention. Merci de ce vote. Le point suivant. Je reprends le fil. C'est Isabelle Bouyer-Maupas qui va nous présenter le rapport égalité femmes-hommes.

_ Comme chaque année à cette époque, je vous présente le rapport égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité pour l'année 2023. Mis en ligne sur le site du département est accessible à tous, il vous a d'ailleurs été distribué sur vos pupitres, je vous rappelle que ce rapport est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ce rapport composé de deux parties, une sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et une sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, le présent rapport a pour objet de vous exposer la situation du département de la Manche en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2024, conformément aux dispositions de

l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. En tant qu'employeuse, notre collectivité a investi depuis de nombreuses années la problématique de l'égalité professionnelle sous différents angles. Sous l'impulsion d'un cadre juridique qui se renforce, un protocole d'accord a été signé le 15 juin 2023 par tous les syndicats, posant un plan en 14 actions réunies en 4 orientations. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes au cadre d'emplois, grade et emploi de la fonction publique. Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Et diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes en interne. Ce protocole d'accord intègre également, en réponse du décret du 13 mars 2020, le dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes et de menaces ou tout autre acte d'intimidation entre les agents de la collectivité. Ce dispositif a pour but de recueillir les signalements, de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes, et de traiter les faits signalés. En tant que pouvoir public et conformément à l'esprit de la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est progressivement intégrée à l'ensemble de nos politiques publiques. La finalité de la politique égalité femmes-hommes est ainsi non seulement d'analyser les facteurs de ces inégalités dans les politiques publiques et actions menées par le département, mais aussi d'engager les actions correctives et proactives pour les enrayer ou les éviter. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à approuver le rapport 2023 sur la situation du département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat sur les orientations budgétaires. Pour information, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des affaires générales. Merci.

_ Merci, Isabelle. Bien.

_ De manière synthétique, merci beaucoup, Isabelle, pour cette présentation. Nous y souscrivons pleinement. Effectivement, nous devons agir sans relâche pour faire de l'égalité femmes-hommes une égalité de fait. Il n'y aura pas d'égalité entre les femmes et les hommes sans une lutte inflexible et totale contre les violences faites aux femmes. Les chiffres sont éloquentes. Les chiffres qui ne prennent en compte les interventions et les procédures ouvertes de violences intrafamiliales et qui ne cessent de croître. 1903 en 2022 dont deux tiers concernent des violences conjugales. En trois ans, il y a eu une hausse de 61,5 %. 61,5 % ! On sait, malgré tout ce qui est fait pour la libération de la parole des victimes, combien certaines sont réticentes et qu'il y a des difficultés à aller porter plainte, à être traduit dans ces chiffres. C'est vraiment une mobilisation collective qui est nécessaire pour faire reculer ces violences, ces inégalités, ces stéréotypes. C'est un long chemin qui reste encore à parcourir. Je crois

que le département n'a conscience et a pris sa part, comme un certain nombre de collectivités locales. Je trouve que c'est important qu'annuellement, nous puissions penser et avoir un rapport sur cette question. Merci à vous.

_ Merci. Il y a eu un accroissement considérable des violences, effectivement. Personnellement, j'ai une pensée sur les origines mêmes de ces évolutions. Il faudra toujours se pencher sur un problème très en amont qui est celui des addictions. Parmi les addictions, il y a les drogues en général, toutes les drogues qui, mêlées à l'alcoolisme, ont des effets dévastateurs. Plus cela va se répandre, plus le chiffre ira croissant. Il faut vraiment agir très en amont. C'est une des choses. Ce n'est pas le plus simple. Je le conçois, mais il faut agir contre cette hydre qui est la drogue qui se répand partout sous toutes ses formes. Et parfois, chez les plus jeunes. Je suis parfois inquiet quand je vois les chiffres qui nous sont donnés par la PMI au niveau de nos collègues mêmes. Il faut le savoir. Nous mettons, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, aux voix. C'est accepté. Nous allons nous tourner vers le restaurant pour reprendre les travaux. On peut estimer vers 14h ou 14h15 au plus tard. Pardon, 14h30 !

_ Je vous propose de commencer. Si vous voulez rejoindre vos places... Des procurations qui ont été données, Damien Pillon qui donne pouvoir à Isabelle Bouyer-Maupas, Jean-Claude Braud à Nicole Godard. On va commencer sans tarder le rapport suivant Appui aux territoires qui concerne le plan cheval. C'est Hervé Agnès qui va nous présenter ce rapport.

_ J'ai la chance de vous présenter un rapport optimiste et positif. La Manche est une terre de cheval, et même une grande terre de cheval. Je vous rappelle quelques-uns des indicateurs que j'ai extraits parmi ceux que vous avez pu lire en annexe. Le cheval dans la Manche, c'est près de 6000 emplois et 2000 entreprises. Une filière qui est assez diffuse, faite de structures plutôt modestes auxquelles nous attribuons des aides souvent modestes et adaptées les événements qui sont organisés. La Manche, ce sont aussi des structures sans équivalent dans toute la France, un pôle hippique. On nous dit souvent que c'est parmi les meilleurs de France, ou le deuxième avec le pôle du Mans.

_ C'est le premier.

_ Régulièrement, je consulte nos visiteurs pour avoir des avis sur les améliorations à avoir. Ils nous disent que le pôle hippique est un des meilleurs de France. Nous avons 15 hippodromes en France. La Manche est un des trois plus grands départements équins de France. Les trois sont en Normandie, je pourrais même dire en Basse-Normandie. Nous sommes dans la Manche le premier département où

il y a le plus de pourcentage de cavaliers. Ça montre l'attrait des Manchois pour le cheval. Le présent plan cheval pour lequel vous avez le rapport sous les yeux s'inscrit dans la continuité et l'amélioration du précédent, qui était animé par notre collègue André Denot. L'ensemble des travaux qui sont menés sur ce nouveau plan cheval a pour vocation de le rendre plus simple à aborder dans sa communication. C'est en cours de refonte avec les équipes de Benjamin Tétard qui est derrière moi pour expliquer plus aisément les actions menées par le département. Ce nouveau plan cheval comporte 6 orientations qui sont affichées à l'écran.

La première orientation, c'est d'accompagner une filière équine responsable et actrice de l'aménagement du territoire, ce qu'on appelle plus simplement le chemin responsable. La deuxième orientation, c'est de faire du cheval un véritable vecteur d'attractivité de notre département, ce qu'on appelle le cheval attractif. La troisième orientation est de rendre le cheval accessible à tous les Manchois, de la pratique de l'équitation à la découverte du patrimoine et des métiers. C'est le cheval pour tous. La quatrième, c'est de développer la médiation équine en faveur des publics vulnérables et la démarche inclusive, donc le cheval médiateur. La cinquième est de favoriser l'entrée dans la compétition équestre et l'excellence sportive : le cheval sportif. Et la sixième : préserver notre savoir-faire équestre et notre berceau d'élevage, les atouts pour l'avenir. C'est le cheval manchois.

Chacune de ces orientations comporte entre 3 et 4 objectifs à atteindre. Au total, ce sont 20 objectifs que nous avons déterminés et qui seront monitorés par notre groupe de travail sur la filière équine. Pour les atteindre, nous déclinons les nombreuses actions proposées en tenant compte des priorités, qui sont le résultat de l'attrait pour la filière et de la complexité à mettre en œuvre. Cette priorisation est en cours suite aux Assises du cheval et qui ont été menées avec l'ensemble de la profession, qui a été force de nombreuses propositions que nous sommes en cours d'analyse. C'est l'ensemble de ces objectifs qui sont disponibles en annexe. Ce plan cheval a reçu un avis favorable unanime de la part du groupe de travail équin qui est composé d'élus et de services. Je remercie tout le monde pour la participation active à la proposition de ce plan. Un avis favorable aussi de la part de la commission Appui aux territoires et Affaires générales. Et de l'ensemble de la filière réunie en assemblée et des groupes de travaux. C'était le 10 octobre dernier. Nous avons réuni environ 70 acteurs de la filière équine. Nous leur avons soumis ces objectifs. Ils nous ont fait une foule de propositions. Nous sommes en train de les analyser. Voilà l'explication rapide de ce plan. Je vous invite à délibérer et à vous prononcer sur les orientations et les objectifs du plan cheval Manche 2023-2027. Merci.

_ Merci, Hervé. On est sur le caractère identitaire et patrimonial de la Manche, sur l'effet cheval de la Manche. On constate que nous sommes bien présents sur le terrain. Où que nous allions nous entendons parler de centre équestre, des haras.

_ Concernant le budget, nous avons prévu de travailler tout ça avec un budget à minimum constant.

_ C'est dans l'air du temps. Je ne sais pas si quelques-uns d'entre vous veulent la parole.

_ Pour féliciter Hervé, puisque nous sommes dans la continuité et avec une adhésion surprenante de l'ensemble des acteurs. Quand on a 60 personnes qui travaillent autour de ce projet, ça veut dire que le département a réussi à fédérer cette filière qui, quelquefois, n'est pas toujours d'accord en son sein. Pour nous, département, c'est un accompagnement qui, aujourd'hui, ira voir des gens qui croient en nous et en leur filière.

_ Merci, André. J'étais présent aux assises. J'ai pu rencontrer les représentants du monde du cheval qui était là. On ressentait chez eux une envie de faire avancer les choses. J'ai passé une matinée avec eux, mais c'était très fructueux. On a vraiment un monde du cheval qui est très dynamique chez nous. Tu citais les petites oppositions qui peuvent apparaître, mais globalement, ils sont tous très fiers de voir que le cheval est mis en valeur Manche et que nous touchons nos lettres de noblesse dans le domaine.

_ On a bâti sur le mandat précédent ce plan cheval. Je voudrais faire un clin d'œil à Audrey, qui à ce moment-là a travaillé énormément sur ce projet.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non ? Alors je propose de mettre ce rapport aux voix. Et voilà. 54 voix pour. Je vous remercie. Nous passons sur le rapport suivant qui va nous être présenté par Michel de Beaucoudrey. Il s'agit des évolutions de la politique territoriale 2022-2028 relatives notamment aux OCM.

_ Je vais laisser la parole à Alain.

_ C'est le monde à l'envers, on me laisse la parole ! Je voudrais féliciter Hervé. Ça ne se voit pas forcément, mais il ronge son frein, il mange beaucoup de morphine et beaucoup de douleur. Bravo d'avoir tenu les rênes de ce rapport. C'est un rapport rapide. Il s'agit de quelques adaptations souhaitables dans notre politique de contractualisation. La première concerne l'OCM. On est dans les

outils de production des artisans et des commerçants essentiellement. C'est une disposition qui est gérée par la région Normandie dans sa politique contractuelle, qu'elle développe également avec nos EPCI. La région Normandie a décidé de concentrer son effort concernant l'éligibilité des structures à ces aides seulement sur les commerçants et artisans qui habitent en centre-ville ou en centre-bourg ou qui ne détiennent une devanture commerciale. Le département peut avancer dans des politiques dans lesquelles il souhaite compléter les dispositifs de la région. C'est le cas. Le département se propose d'aider les artisans et les commerçants dans ce même enjeu de modernisation de l'outil de travail pour les artisans et commerçants qui n'habitent pas en centre-bourg ou qui ne disposent pas d'une devanture commerciale.

Le département se propose à une participation pour deux euros versés pour le département dans la caisse dans ce fonds d'intervention, un euro est versé par la collectivité concernée. Cette politique entre dans le cadre de la politique territoriale des CTM. Le dispositif est acté pour trois ans. Il peut aller sur une durée maximale de quatre ans. Voilà pour cette première disposition. Ce n'est pas annoncé dans le titre du rapport, mais il y a également trois petites dispositions que l'on souhaiterait au fur et à mesure de la gestion de notre politique territoriale, des demandes qui apparaissent et qu'on souhaitait relayer et qui soient inscrites dans les règles d'éligibilité. Deux concernent le patrimoine architectural. La première, c'est la réalisation du diagnostic des églises non protégées pour les communes de plus de 5000 habitants. Sont visées les communes qui disposent de plusieurs édifices. Elles éprouaient des difficultés à avoir des diagnostics sur tous leurs édifices. C'est désormais possible dans la politique territoriale avec un taux d'intervention fixée à 50 % pour une aide plafonnée à 15 000 € par édifice diagnostiqué.

Le deuxième volet concerne les projets culturels de territoire qui se font apparaître sur plusieurs communautés. C'est une démarche participative pour des projets innovants ou expérimentaux dans le cadre de la culture. Pour aider à ce diagnostic, nous avons décidé de pouvoir l'inscrire dans la politique territoriale. Et enfin, le dernier volet concerne la possibilité pour certaines communes qui sont éligibles au FIR de pouvoir additionner le montant de leur FIR sur une structure syndicale soit à vocation unique, soit à vocation multiple essentiellement pour ce qui est le cas des projets de regroupement pédagogique intercommunal. Ces syndicats scolaires ont besoin d'un investissement. Il apparaît opportun pour certaines communes qui n'ont pas de projet d'investissement ou d'équipement spécialement éligible sur leur commune d'additionner ces FIR pour pouvoir alimenter le syndicat pour le projet immobilier dont il souhaite s'acquitter. On vous demande d'adouber cette proposition dans le rapport.

Une petite difficulté qu'on évoquera dedans le groupe de travail avec Michel de Beaucoudrey, Philippe Bas, Dominique Hébert et moi-même. Nous avons décidé de pouvoir arbitrer cette même possibilité lorsqu'une des communes est éligible à un CPS, et voir si l'addition des deux FIR pouvait venir sur une partie du CPS pour réaliser cette structure. C'est quelque chose qu'on n'a pas acté dans le marbre, mais qui sera débattu, la principale difficulté venant des différences de temporalité entre les deux sortes de contrats. Voilà ce qui vous est demandé de voter. C'est un fleuron de notre activité. Je vous remercie.

_ Merci, Alain, de nous avoir présenté ce rapport. Les aides au diagnostic sont destinées aux communes de plus de 5000 habitants. Elles peuvent intéresser les communes nouvelles qui se retrouvent soudainement dotées de 10 églises. Ces communes sont dans la difficulté. C'est difficile à gérer. Ça devient véritablement un problème. La saison que nous avons vécue, très humide et froide, tout cela est là pour aggraver des phénomènes d'infiltrations ou de dommages sur le bois. Ce sont des choses catastrophiques. Tout cela est pris en compte. Encore une fois, une évolution de notre politique contractuelle, qui est quand même un des fleurons, avec des hommes à la gouverne. Je salue Michel et Alain qui sont là pour donner cette animation, Éric Dujardin et toute l'équipe qui anime les CPS, les CPU, le volet FIR et compagnie. Oui ?

_ J'ai oublié de préciser le vote favorable des deux commissions respectives. Vote unanime pour les deux commissions.

_ Je voulais montrer un exemple. Je voudrais remercier non seulement les services de Monsieur Dujardin, mais aussi Madame Garlbrun. Dans ma commune, il y a 12 églises et 11 cimetières. On commence à s'emparer de ce problème. On va y être confronté de plus en plus. Sans l'aide des deux délégations, on aurait peine à y arriver. Merci à vous. Pas d'autre demande de parole ? Je mets aux voix. 54 voix pour. Je vous remercie. Rapport au suivant sur la politique territoriale 2022-2028 sur la validation du contrat de pôle urbain de la ville de Granville.

_ C'est une grande joie de faire partie de cette commission. C'est une réussite totale et appréciée de nos collectivités. Pour rappel, nous avons créé le 24 juin 2022 le contrat de pôle urbain, avec un contrat direct auprès des 5 grandes villes que sont Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Avranches et Granville. Nous allons parler du contrat de pôle urbain de la ville de Granville. Le choix était de cette contractualisation directe. L'enveloppe financière a été prise sur les contrats de territoire de la Manche. Cela a été accepté et validé par les différents EPCI. Ça ne diffère pas du CPSF et du FIR. C'est basé sur 6 thématiques. On passe d'un taux de 10 à 40 %. La somme allouée est différente selon les

villes. Il y a aussi cette notion de bonification de 20 % lorsque les projets sont dits très vertueux au niveau écologique et inclusif. Chaque projet passera en commission permanente pour validation. Rien de bien particulier à part une révision à mi-parcours. On arrive à ce CPU de Granville où on apprend que c'est la troisième ville de la Manche avec 12 000 habitants. Cette commune littorale perd des habitants. Le taux de logements sociaux est très élevé. Le nombre d'actifs est faible parce qu'il y a beaucoup de retraités. Le taux de chômage est élevé, plus élevée que la moyenne de la Manche. Le taux d'activité est basé sur la pêche, le nautisme et le tourisme. Il y a beaucoup de commerce au niveau de la ville de Granville. Malgré qu'il y ait un port et une grande centralité autour d'elle, elle attire une population qui vient au-delà de son petit territoire.

Il y a aussi des faiblesses comme la perte d'habitants, une grande difficulté de logement pour les jeunes actifs. C'est pareil dans ces villes-ports à forte attractivité touristique, c'est difficile de se loger. Et un taux de chômage un peu élevé. Et une amélioration pour les mobilités douces qui sont à prévoir. La ville de Granville avec la communauté de communes de Granville Terre et Mer a prévu son développement sur 3 axes : façonner leurs territoires de demain, renforcer une offre d'équipements et de services pour tous et soutenir la dynamique économique locale et les innovations. Il y a cette notion de bonification basée sur l'inclusion et l'aspect écologique. La ville de Granville a décidé de ne pas le faire projet par projet, mais d'avoir une politique inclusive et écologique sur tous ses projets.

La ville de Granville a recruté deux personnes pour la labellisation climat-air-énergie. Elle a mis en œuvre un budget dit "vert", elle a décidé l'intégration des critères de performance environnement telle en matière de commande publique et la réalisation d'un plan interne de sobriété. Pour ce qui est de l'inclusion, elle a fait appel au CEREMA. Elle a des démarches de clause sociale au niveau de la commande publique. Elle a un projet de résidence inclusive et intergénérationnelle. La retraitée en 2021 un chargé de mission démocratie participative. C'est une globalité pour les actions inclusives et écologiques. Pour ce qui est du CPU, la ville de Granville a axé son action sur 3 choses : valoriser le patrimoine de Granville avec la valorisation de l'église Saint-Paul et la restauration du bâti pour 5,650 millions d'euros. Nous participons à hauteur de 500 000 €. Dans ce projet, il y a un projet derrière touristique et culturel et de restaurant. Ça risque d'être l'un des centres forts de la ville de Granville à l'avenir. La commission Travail a validé une bonification par rapport à tous les projets. Le deuxième axe, c'est d'améliorer et adapter les services publics pour l'intérêt général avec la création du pôle de cohésion sociale Pierre et Marie Curie. La ville a travaillé sur le devenir de l'ancien site de l'école Pierre et Marie Curie. Ils ont décidé de créer un lieu solidaire. Un audit énergétique a été fait sur ce bâtiment avec un gain énergétique de 50 %, ce qui n'est pas rien. La proposition de la commission Travail donne une bonification à valider.

Troisième axe : la requalification du cours Jonville, de la place De Gaulle et de leurs abords. C'est un projet à 3 millions d'euros. Nous participons avec le restant du million d'euros de l'enveloppe promise. C'est un projet de réunion de la population granvillaise autour de cette place du général De Gaulle et du cours Jonville. Cela consiste à conforter le cadre de vie des Granvillais en renforçant la qualité des espaces publics. Une bonification a été validée par rapport à ce troisième projet. Ces trois opérations sont inscrites dans la convention d'opération de revitalisation du territoire signée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Ce million d'euros augmenté des 200 000 si on valide la bonification aujourd'hui va procurer plus de 2 millions d'euros d'investissement sur la ville de Granville. Voilà ce que je peux vous dire sur ce CPU qui est un projet intéressant pour la ville de Granville et notre territoire.

_ Merci, Michel, pour cette présentation. Je laisse la parole à Alain.

_ Michel a évoqué la commission permanente. Il a été décidé que les signatures et les validations des CPU et les contrats de territoire Manche auront bien lieu ici, en assemblée plénière. C'est la dimension que l'on souhaitait avoir et le focus qu'on aura. Voilà ce que je souhaitais rajouter. Je remercie Michel pour la précision de son compte-rendu.

_ Merci pour ces précisions. C'est le premier CPU qui fait l'objet d'un vote. Celui de Cherbourg est en construction. C'est une première. Ce sera voté par les élus en séance plénière. Merci ? Catherine ?

_ Je voulais insister sur le projet concernant l'église Saint-Paul. J'espère que ce sera un projet réussi. Il est très prometteur. Je suis très contente que l'on ait réussi à trouver une solution. C'était déjà la volonté de la municipalité précédente, mais le projet n'était pas facile à monter. On imagine difficilement Granville sans la silhouette de Saint-Paul. C'est la préservation du patrimoine. Le projet en lui-même est très novateur. Je pense que ça va vraiment participer à l'attractivité de la ville et répondre à des besoins des habitants. C'est bien que le département puisse soutenir cette future réalisation.

_ C'est un projet emblématique qui était dans la réflexion depuis un certain temps déjà. Ce vers quoi on se dirige pourrait donner satisfaction. On a assisté à des projets différents et parfois très ambitieux. Mais si on trouve un atterrissage sur ce projet... Il y a une vocation culturelle qui est là, même si ça devient un restaurant. Il y aura peut-être une salle qui sera réservée à des événements. Ce serait aussi une bonne chose. Tout reste à faire autour de ce projet. Michel ?

_ Je disais en introduction que les collectivités apprécient énormément notre politique. Elles apprécient aussi énormément la technicité de nos services. Il y a des moments pour construire des dossiers comme celui-ci, ce n'est pas toujours simple. C'est plus simple pour des villes plus conséquentes comme Granville, mais pour des villes CPS ou FIR, ce n'est pas toujours simple. On voit la reconnaissance des maires auprès des services. Il est important de le respecifier.

_ Il y a d'autres demandes ? Non ? Je propose de mettre aux voix. Pardon, Yvan.

_ Je ne prendrai pas part au vote en ma qualité de conseiller municipal.

_ 53 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote. Je vous remercie pour ce plébiscite sur le premier CPU pour la ville de Granville. Sans transition, nous passons au rapport Nature et infrastructures qui est relatif à la modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches. C'est Axel Fortin-Larivière qui nous le présente.

_ Bonjour à toutes et à tous. Avant de commencer la présentation de ce rapport est le suivant, je voulais juste me permettre de vous parler d'un sujet qui m'a interpellé sa lecture, qui est un rapport thématique rédigé en février 2022 et qui parle des perspectives 2040-2060 des transports et des mobilités. Il explique qu'on a 20 ans pour réussir collectivement les déplacements de demain. Juste après la présentation des deux rapports, je demanderai à Mathieu de vous envoyer le lien. Je vous invite à lire ce rapport très intéressant en ce qui concerne les aménagements routiers et les aménagements en règle générale. On est dans une politique de neutralité carbone. Nos transports représentent 46 % de notre empreinte carbone en France. Il y a des gens qui réfléchissent à la manière de réduire naturellement cette empreinte carbone. Bien évidemment, on a les voitures électriques et d'autres modes de mobilité. Dans le monde, on n'a jamais autant utilisé de pétrole, de charbon et de gaz pour produire de l'électricité afin de faire tourner les voitures électriques. On peut toujours envisager de baisser ces utilisations d'énergie carbonée étant donné qu'on ne va pas arrêter les augmenter dans les 10 prochaines années. Je vous invite à lire ce rapport, surtout le dernier chapitre qui s'appelle "Estimer la contribution d'une politique d'aménagement à la réduction de la mobilité".

Aujourd'hui, les sujets en lien avec les infrastructures routières sont totalement en lien avec le développement et l'aménagement de notre territoire et aussi de nos logements. Dans ce genre de rapports qui est très pertinent, qui est fait par des gens très intéressants, ils vont jusqu'à élaborer les hypothèses et les données sur les mobilités et le logement. Ça sous-entend aussi les endroits dans

lesquels nous vivons demain. Ils présentent plusieurs scénarios d'aménagement du territoire peu contraignants jusqu'à des scénarios très sobres. Il est très important que sur nos projets routiers, tels qu'on les a relancés ou tels que certains les ont continués, qu'on ne se trompe pas de discours et d'objectifs. Il est plus qu'important d'aller jusqu'au bout de ces projets parce que de toute manière, si on tergiverse un peu trop, on ne les fera plus. Ça pourra être une réelle problématique dans nos territoires parce qu'on s'en va pour plein de raisons très positives, mais on s'en va dans une densification des communes qui seront capables de le faire. Dans le milieu rural, on doit se poser cette question. Je vais vous envoyer le lien, vous le lirez. Il est important quand on ne sait pas trop à quoi ressemble le puzzle, il faut avoir un plan qui nous permet de dire que c'est là qu'ils veulent nous emmener.

C'est vraiment important qu'on fasse les bons choix et qu'on appuie véritablement ces choix par rapport aux infrastructures qui nous semblent nécessaires. Mais à un moment donné, si on ne travaille pas sur la modernisation de ces axes-là, on ne pourra pas travailler sur la modernisation de déplacement. Plus de transport en commun, plus de covoiturage. On a besoin d'avoir plus d'infrastructures, et on n'a pas d'un côté l'aménagement du territoire, l'aménagement économique, des écoles, du collège, des études... et une fois qu'on a fait ça, on a les routes. Il faut toujours aller d'un point A à un point B pour travailler, pour s'éduquer. On a besoin d'infrastructures routières, on n'est pas en train de dire que ce n'est pas bien de prendre la voiture, mais quoi qu'il arrive, que ce soit par bus, par voiture thermique, ou par vélo, on aura toujours besoin d'accès et de routes qui soient performantes et qui nous permettent de faire ce genre de choses. Ne soyons pas trop gourmands, car on va nous contraindre de plus en plus. C'est juste ce que je voulais vous dire. Merci. Pour 2022, pour le projet de mandature, je vais attaquer le projet RD 676. Je vais me permettre de faire un petit rappel, sur l'axe Granville Avranches. Pour ceux qui nous écoutent, qui sont peut-être pour la première fois intéressés à notre session plénière, ce sera l'occasion qu'ils aient plus d'information. Plus d'informations, c'est aussi une capacité accrue de prendre de bonnes décisions et de ne pas critiquer à temps et à travers. Pour rappel, le projet d'aménagement de l'axe Granville Avranches a fait l'objet d'une déclaration par arrêté préfectoral du 19 octobre 2006. Si les contournements ont pu voir le jour, résolvant ainsi les principes de grève et de circulation, l'aménagement de l'accès à quatre voix a été stoppé par le rejet de la demande d'autorisation environnementale par le préfet, le 8 février 2021. Ce qui a in fine conduit à la clôture de la procédure qui était engagée. L'assemblée départementale a pris acte de la situation lors de la session du 10 décembre 2021. Le travail mené depuis la décision du préfet a mis en évidence d'une part qu'il ne serait plus possible de s'appuyer sur la déclaration d'utilité publique de 2006, et d'autre part qu'un tracé neuf intégral ne pourrait désormais être admis. C'est-à-dire réautorisé. Rejoignant en cela les concertations de la communauté européenne que nous avons

menées, les orientations d'aménagement prises consistent à explorer section par section les améliorations pouvant être apportées sur l'itinéraire entre Granville et Avranches, en combinant traitements singuliers, modification en section courante de la plate-forme routière actuelle, et/ou déplacement localisé. Ainsi, en fluidifiant nos déplacements en ce qui concerne la gestion de nos infrastructures et des points dangereux et accidentogènes sur cet axe, la préservation des terres agricoles, des habitats, et de la limitation des impacts sur les zones humides, il est envisagé de travailler selon la stratégie suivante. Celle-ci va nous permettre de relancer des projets opérationnels. La stratégie suivante est de définir des aménagements pouvant être réalisés sans autorisation réglementaire, qui viendront définir le scénario de référence. Une bande multifonction, un giratoire, etc. En parallèle, il faut prévoir des aménagements plus lourds, comme la ZA ou zone artisanale du croissant, des créneaux de dépassement, qui nécessiteront la réalisation de dossiers complémentaires qui viendront définir le projet. Quand je dis dossier complémentaire, ça veut dire que nous avons obligation d'aller déposer une demande à l'État pour qu'ils nous autorisent effectivement à réaliser les travaux. Pour la partie du haut, nous sommes autonomes. Ainsi, certains travaux pourront être engagés, rapidement et sans compromettre la poursuite des études sur l'ensemble du tracé. Dans cette optique d'aménagement, les services ont identifié plusieurs problématiques qui seront à confirmer et à approfondir par les résultats des études en cours, et qui permettront d'envisager un schéma global de modernisation de l'axe. Néanmoins, en fonction des problématiques rencontrées, deux principaux types d'aménagement peuvent être envisagés. L'aménagement sur place ou l'aménagement neuf. Dès à présent, sur les tronçons de voies ou aucun autre aménagement raisonnablement envisageables, par la sensibilité du milieu naturel trop forte, pour permettre de réunir les conditions environnementales par un service de l'État, plusieurs demandes multifonctions peuvent être programmées. En 2024, le giratoire du croissant sera ainsi consolidé par des dispositifs plus pérennes, et de 2025, 6 km de bandes d'aménagements multifonctions pourront être réalisés. D'autres aménagements pourront être envisagés dès lors qu'ils ne nécessiteront pas d'aménagements administratifs, à savoir DUP, voie sur l'eau, etc. En parallèle, les études se construisent sur d'autres sections, comme des créations ou réouvertures de créneaux de dépassement, et déviation localisée. Ils nécessiteront de facto des activités foncières et une déclaration d'utilité publique. Les associations environnementales ne permettront pas de démarrer les travaux avant 2029. Ceci concerne l'aménagement local de la somme du croissant à Saint-Pair-sur-Mer, le giratoire de Saint-Pierre en GR descendant, ou la ville de La Butte à Gros, à l'intersection avec la RD 231. L'aménagement du Tard. Je marque une petite pause pour faire référence à une note signée du président. Aux aménagements cités, ce que je suis en train de vous citer cette deuxième catégorie, du contournement du croissant. Il convient d'ajouter la réalisation d'un barreau reliant le contournement de Marcey-les-Grèves à celui de Sartilly-Baie-Bocage, dont nous étudierons la faisabilité et non plus seulement d'optimiser les

raccordements sur le contournement de Marcey. Par ailleurs, l'amélioration de l'attractivité du contournement de Marcey-les-Grèves pourra se traduire par des aménagements de parties agglomérées afin de diminuer le trafic de transit en concertation avec la commune. Pour compléter, l'interaction cyclable engendrerait beaucoup d'engagement foncier supplémentaire. Fonctionnant, et pour les déplacements domicile-travail, les sections pourront être étudiées en fonction des besoins et à proximité des pôles urbains, Granville, Saint-Pair-sur-Mer, bibocage, etc. Et ce indépendamment du Plan vélo départemental entre Avranches et Granville par la côte. De plus, en parallèle des axes de mobilité, des axes seront construits entre Cordélia et Avranches. Ils devront présenter des services variés, stationnement, garage à vélo, borne pour vélos électriques, et en desservant de façon performante, par rapport à l'usage en solitaire. Ainsi, il convient à présent de poursuivre les études afin d'affiner les choix de variantes présentant un moindre impact sur le milieu naturel, l'environnement et le milieu agricole tout en respectant l'atteinte des objectifs fixés pour le projet. Afin de s'assurer de l'adhésion de la population, et des aménagements lourds, une concertation préalable selon le code de l'environnement avec les acteurs locaux, les communes et les EPCI, la profession agricole avec les riverains est indispensable. En novembre dernier, la stratégie d'aménagement et les premières propositions ont été présentées aux communes locales pouvant être impactées par le projet. Il s'agit là d'une première étape de la phase de concertation avec les parties prenantes, qui se déroule en amont de la concertation préalable qui devra être poursuivie tout au long des études pour la mise en place d'une gouvernance adaptée aux projets et communes. Ces dernières seront basées sur la mise en place de diverses instances qui pourront être territorialisées : le comité de pilotage, une à deux fois par an, avec les maires et les présidents de communauté ; la région, qui pourra arrêter des parties d'aménagement telles que la voie communale, la localisation, les fonds d'échange, les parties d'aménagement ; une réunion d'information, qui pourra associer en tant que de besoin les membres de pilotage, et les représentants des usagers et de riverains ; un comité technique, une à deux fois par an, pour vérifier le respect du calendrier des études, et le comité de pilotage, ce dernier pouvant regrouper les services du département, les services de l'État et le représentant de la chambre d'agriculture afin d'aborder des thématiques du foncier, au milieu agricole, forestier et du paysage. Enfin, s'agissant des terrains acquis dans le cadre du projet de 2006 et non utilisés, le cas d'expropriation pose le principe d'un droit de rétrocession et de priorité au bénéfice d'un ancien propriétaire, que les parcelles aient été ou non acquises pour une expropriation. Le département n'a donc qu'une maîtrise limitée des parcelles concernées, ce qui représente une surface de 250 ha. Par ailleurs, nous avons constitué une réserve de 100 ha dans le secteur de Marcey-les-Grèves. Un travail d'aménagement foncier sera à entreprendre, ainsi que la réserve foncière de la SAFER qui sera susceptible de servir aux projets à venir. Les autres parcelles doivent être revendues. Il est nécessaire de sécuriser le foncier, en demandant aux anciens propriétaires s'ils sont ou non intéressés par un

rachat de leurs anciennes parcelles. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer, et vous propose d'aménager la stratégie qui consiste à définir des aménagements de circulation pouvant être aménagés sans autorisation, soit une dépose de DUP et autres demandes administratives complexes, dont je vous ai fait la liste, ainsi que la date de la note rédigée par le président, et d'autoriser la poursuite des études en suivant la stratégie d'aménagement ci-dessous et la réalisation des travaux de réalisation des 2024. Merci pour votre écoute.

_ Merci, chers collègues. Je vois Yvan qui demande la parole.

_ Merci, Monsieur le président. Et merci, Axel pour cette présentation de ce rapport concernant la modernisation de l'axe Granville Avranches. Cette modernisation est attendue par les riverains et par les usagers quotidiens de syntaxe. L'ambition de ce projet est d'aller vite afin d'obtenir un accès sécurisé, un acte moderne qui pourra satisfaire les différents modes de déplacement de demain. Comme tu l'as précisé en préambule, Axel. Enfin, un axe fait pour la prise en compte des enjeux économiques, des enjeux sanitaires pour en finir avec les points de blocage dans une idée d'acceptabilité de l'ensemble des acteurs. L'ambition de ce projet est avant tout un projet d'aménagement du territoire. Cette ambition d'aménagement pourra être de dire : "Étudions la possibilité d'un acte en 2 x 2 voies." Or nous le savons, c'est irréalisable. Il nous faut une ambition de réalisation, et c'est bien le vœu de ce rapport à la mise en place d'un comité de pilotage, un comité technique et d'information. J'aimerais ajouter qu'il faut avoir l'ambition de réaliser l'ensemble des possibilités qui s'offrent à nous. Concernant le contournement de Saint-Pierre et la possibilité de contourner également le hameau de la Havaudière du tard, à Saint-Pierre-Langers, avec la prise en compte des usagers et des riverains. Il faut avoir l'ambition d'étudier les différents points de ralentissement de l'axe pour le rendre plus fluide, d'étudier un maximum de zone de dépassement et de rendre absolument attractive l'empreinte du contournement de Marcey en réalisant le contournement de sortie avec celui de Marcey-les-Grèves. Cette modernisation de l'axe Granville Avranches est attendue. Aussi, je vous remercie pour le travail énorme effectué dernièrement par les équipes du département. Merci.

_ Merci, Yvan. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Nathalie ?

_ Question, qu'est-ce qu'un barreau ?

_ C'est une route qui relie en l'espèce et de contournement Marcey et Sartilly. On appelle ça un barreau, c'est un terme technique. Ce barreau peut prendre la forme de 2 x 2, de 2 + 1. Il me semblait important de préciser quand même, ça fait longtemps que j'en parle, que nous avons réalisé ces deux contournements. Ce sont quand même deux ouvrages conséquents. Ils sont séparés par un peu plus de 6 km de route. Voilà, tout est de voir si oui ou non on peut réaliser ça. À mon avis, il faut s'emparer peut-être de la chose. Après, on aura une réponse qui sera favorable ou défavorable. On sait que la valeur actualisée nette, la VAN, définira si ce projet est acceptable ou non dans la forme. Après, on sait

très bien qu'à partir de Sartilly jusqu'à Saint-Pierre, ce sera un axe soit sous forme de créneaux de dépassement en partie, soit sous forme de bande multifonction, de façon à fluidifier. Mais voilà, c'était pour aller jusqu'au bout de la démarche. Ce qui est remarquable dans ce projet, c'est que nous réalisons par section. Finalement, nous allons procéder par étapes. Certaines sans volet DUP, puisque certaines devront être faites sans déclarations d'utilité publique. Compte tenu des enjeux qui ont été rappelés, enjeux économiques, environnementaux et autres, entre autres voies sur lesquels il nous faudra travailler. Mais il y a encore du pain sur la planche, vous vous en doutez. Je vois qu'Axel veut reprendre la parole.

_ Je vais juste vous parler d'une petite réflexion que j'ai faite dans le cadre de mes différentes lectures. Ah, je voulais le citer, il est parti. Il a parlé effectivement des modifications qui sont passées aux infos en novembre concernant la ZAN, le zéro artificialisation net. Il faut savoir que les terres agricoles, et c'est bien normal, ne sont pas considérées comme des terres artificialisées. Elles sont considérées comme des terres naturelles. Quand on fait un projet routier, on est dans une démarche d'éviter, réduire, compenser. On essaie d'éviter, si on ne peut pas, on réduit, et si on n'y arrive pas, on compense. Pour pouvoir compenser, quelque part, il faut rendre à la nature ce qu'on lui a pris quand on a fait une infrastructure, qu'elle soit routière ou autre. Aujourd'hui, si on devait faire une nouvelle route sur des terres agricoles, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, chacun a son avis sur les choses. Le fait de replanter de la nature sur ces terres agricoles qu'on aurait quelque part prises autour ne serait pas considéré comme de la compensation. Ça, c'est la modification, en tout cas c'est ma lecture. C'est ma lecture qui dit que... Vous voyez un peu comment les choses peuvent se mettre en place à travers un certain nombre de pièces de puzzle. Pour arriver quelque part à faire en sorte de réduire le plus possible notre impact sur l'environnement. On doit bien lire les textes que l'on nous présente, car on doit les prendre en compte pour pouvoir avancer dans les projets qui sont les nôtres, et qui sont vraiment importants, je le redis. On a 7800 km de routes départementales, et on est en train, vous le savez, de regarder les 4000 km dits d'intérêt rural pour pouvoir voir ce qui pourrait passer en voie verte que l'on pourrait utiliser pour faire des mobilités douces. Et nos projets routiers, quel qu'il soit, je ne vais pas commencer à faire des listes, il y en a déjà plein. Ça ne représente même pas 1 ou 2 % de notre réseau actuel. Il faut aussi qu'au niveau de l'État, ils entendent que ce que l'on veut faire, ce n'est finalement pas grand-chose et que comme on peut le voir à travers des projets comme le contournement de Marcey ou de Sartilly, que notre président a piloté du temps où il était en charge de ces choses-là, ont vu derrière la plantation de 40 000 arbres. On a vraiment besoin d'avancer sur ces sujets-là, et d'arrêter d'être contraint toutes les cinq minutes à essayer de définir la bonne manière d'arriver à nos fins. Tout le monde doit être... tout le monde doit vraiment s'emparer de ces projets-là et les porter, dès lors que c'est la conviction. Yvan, je te remercie pour le texte qui assumait ma présentation.

_ Merci. Antoine demande la parole.

_ Je veux bien dire un tout petit mot, merci au nom du canton de Bréal... pardon, je t'ai coupé la parole !

_ Valérie Coupel a la parole.

_ Je me dépêche, je n'en aurais pas pour longtemps. J'avais préparé une petite note, mais en fait, j'ai la chance qu'Yvan ait repris quasiment chacune de mes idées et de mes interventions. Ça a été aussi repris par Axel tout à l'heure. C'est important que l'on puisse agir sans attendre, c'est ce qu'on s'est dit. 2024, c'est déjà demain. C'est vraiment important d'avoir un signal fort vis-à-vis de nos concitoyens. L'attente, on en a parlé, c'est 30 ans qu'on attend sur ce sujet. Il y a déjà des premiers signes, c'est vraiment positif. Si bien que l'on soit à la fois ambitieux et sobre sur cette route. Ambitieux, on a besoin de l'être, parce que c'est quand même relié nos deux grandes villes du Sud Manche. Ce n'est pas rien, c'est 15 à 20 000 véhicules par jour, donc c'est vraiment important d'être ambitieux. L'État nous y oblige, la loi nous y oblige, nous devons être sobres. Et nous n'avons pas non plus envie de dilapider nos ressources naturelles. Enfin, je souscris totalement à ce que disait Axel : gouverner, c'est prévoir. Il faut gouverner à l'avenir, et gouverner sur 20 ans, je trouve ça très intéressant. Je pense que les axes arriveront assez vite, avec de nouvelles habitudes qui arriveront aussi. Le covoiturage entre Avranches et Granville est presque naturel, avec tous ses déplacements pendulaires entre Avranches et Granville, quotidiens, matin et soir. Je pense qu'on pourrait en éviter pas mal si on s'organise au niveau covoiturage. Et peut-être sur du transport en commun. Voilà tout ce que cette modernisation de la route Avranches Granville va permettre, et on s'en réjouit, on sera vigilant par rapport au hameau qui subit beaucoup de nuisances. Merci beaucoup.

_ Merci, Valérie. Je donne la parole à Antoine.

_ Forcément, avec toutes ses prises de parole, mon propos va vous paraître beaucoup moins intéressant, mais je voudrais vous dire que la joie qui m'a procuré ce rapport qui était très attendu par les élus de la Manche, et par l'ensemble des habitants du Sud Manche... C'est un vieux dossier qui a connu bien des vicissitudes. Les dernières nouvelles ne sont pas des moindres. Aujourd'hui, au vu des caractères techniques qui sont présentés par Axel, c'est surtout la prestation d'une volonté du département qui est proposé à notre vote aujourd'hui, et aujourd'hui, nous avons la volonté d'avancer sur ce projet. Malgré un territoire qui évolue, malgré des besoins qui évoluent aussi. C'est une manifestation sans équivoque que le département va continuer à avancer et à proposer quelque chose sur cet axe. Certes, ce n'est pas la voie qui avait été envisagée initialement, mais ce n'est pas forcément une mauvaise chose que de revoir ce projet. Les aménagements de sécurité vont être faits, et je crois, l'aménagement intervenu en séance de délibération qui nous est proposée, la prise en compte du raccordement entre Marcey et Sartihi veulent inscrire les projets du passé. L'amélioration d'un axe, c'est un projet global. Il ne doit pas être envisagé tranche par tranche. Certes, c'est ce que nous allons faire aujourd'hui, mais c'est bien dans une volonté globale de continuer à avancer et de proposer

quelque chose sur cet axe. Je partage quelque chose avec mes collègues, c'est l'un des projets les plus complexes portés sur cet axe, et la volonté du département est sans équivoque. Nous savons où aller, il y a une direction qui est indiquée. Il y a suffisamment de souplesse dans la délibération qui nous est proposée pour que l'on puisse adapter nos investissements et nos solutions dans les mois et dans les années qui viennent. À titre personnel, et avec ma collègue Catherine Honorine, nous vous laissons avec beaucoup de satisfaction à ses délibérations.

_ Encore un dernier point, qui concerne également notre canton. Nous ne perdons pas de vue qu'une des difficultés en particulier pour les pancraciens, qui sont les habitants de Saint-Blanchet, il reste des difficultés d'accès sur la ville de Granville. Nous restons vigilants à ce qui a été normalement acté par notre assemblée. À savoir le giratoire sur l'extrémité ouest de l'axe Villedieu Granville, sur la desserte des deux... et nous restons également attentifs à la mise en place du giratoire de l'hôpital, comme ça a été également annoncé. Sinon, pour le carnaval je me consumerai en giratoire, on tournera autour de moi.

_ Merci Alain. Oui, Sylvie ? Une élue du territoire à la parole.

_ Merci. Je partage totalement les propos de chacun de mes collègues. En tant qu'agricultrice, je suis très sensible à la préservation des terres agricoles, et je suis très sensible aux impacts environnementaux de ses projets routiers. Mais je suis également utilisatrice, comme un grand nombre, de ces axes, et je partage le constat qu'il faut évidemment le sécuriser et le fluidifier, et qu'il est urgent de le faire. C'est très urgent de le faire. Je regrette aussi que dans le rapport, le hameau de la Havaudière ne soit pas... qu'ils n'aient pas mis "contournement du hameau de la Havaudière" mais "aménagement". C'est un axe... pour moi, ce mot serait plus approprié, car c'est un acte dangereux et invivable pour les riverains.

_ Le contournement que tu évoques n'est pas de première simplicité, tu le sais. C'est un projet compliqué, très compliqué. La Havaudière, c'est vraiment le point noir, entre guillemets. Nous voudrions alléger le trafic, en sachant que nous encourageons les gens à y rester. Mais là, l'intensité de la circulation, le flux est quand même très important. Et là, la première préoccupation a été d'aménager La Havaudière et de faire en sorte que l'on puisse aussi bien et autant que possible leur éviter tous les tracas à ce sujet. Le contournement reste un sujet, oui. Axel, je vois ton micro allumé ? Non, c'est bon. Bien. S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je propose que l'on mette au vote. Elle essaye. C'est bon. Rapport suivant, le 3-2, c'est toujours Axel Fortin Larivière qui vous présente les modalités, l'objectif d'opération et les modalités de la concertation préalable qui va être lancée.

_ Il s'agit effectivement de parler d'un autre projet routier. Je ne les citerai pas toutes, il y en a beaucoup. Il y a beaucoup de besoins, c'est compliqué de tout gérer. J'espère qu'en pouvant en faire avancer certains, on pourra en envisager d'autres. Je vais vous parler du contournement Cherbourg-en Cotentin, qui constitue une des orientations stratégiques du département en matière d'itinéraire

routier structurant. Ce qui veut dire que précédemment, depuis le début de la mandature, nous avons voté sur la définition de ces orientations stratégiques de ses infrastructures routières. Les conditions de trafic actuelles rendent plus que jamais nécessaire la recherche de solutions pour éviter une congestion de la circulation au centre-ville, dans des proportions importantes, tant pour les usagers de la voirie que pour les habitants. Ainsi que pour améliorer la sécurité et le cadre de vie de plusieurs communes périphériques. On a souvent tendance à parler du contournement de Cherbourg, mais c'est aussi la possibilité, et par les temps qui courent, d'aménager et d'améliorer grandement les conditions de circulation qui se passent aussi dans les petites communes qui entourent Cherbourg. C'est pourquoi, en novembre 2021, un protocole rassemblant quatre signataires, la région, le département, la commune du Cotentin et la ville de Cherbourg-en Cotentin, vous a été présenté. Afin de relancer des études, puis des travaux de ce projet. Le département porte la maîtrise d'ouvrage. Depuis cette date, un comité de pilotage a été organisé chaque année. Afin de communiquer sur l'avancement de la collaboration, celui de décembre 2021 a permis aux élus locaux de prendre connaissance de vos objectifs attendus de cet aménagement. Celui de décembre 2022 a permis de rencontrer le bureau d'études Engie, ENEDIS, pardon. À cette occasion, celui-ci a présenté le lancement des études diagnostiques et à lancer la mise en place des ateliers qui ont été organisés en 2023. Lors du Comité de pilotage qui s'est tenu en septembre 2023, des projets de mobilité ont été présentés. Les différents fuseaux ont été dévoilés, accompagnés de chacun de leurs projections de trafic et de leur analyse multicritères portant sur les volets suivants : transport, circulation, économie, urbanisme, aménagement du territoire, santé, milieu naturel et paysager. L'avancement des études permet aujourd'hui de vous proposer, le département étant le maître d'ouvrage, comme je l'ai dit tout à l'heure, de délibérer sur les objectifs du projet et sur les modalités de la concertation préalable qui aura lieu en 2024. Je vais donc vous rappeler les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de Cherbourg-en Cotentin. Pour la partie volet transport et circulation. Tous les objectifs ont été présentés, évidemment. Ils pourront, au gré des projets, en rajouter. En tout cas, ce sont les principaux qui ont été présentés lors des différents ateliers qui ont déjà été réalisés cette année, avec plusieurs collectivités aux représentants de collectivités. Pour le volet transport et circulation, il faut sécuriser les déplacements des usagers dans la route du nord du Cotentin. Il faut rapprocher l'axe du Val de Serre. Fluidifier les déplacements routiers, tant pour les liaisons vers Cherbourg-en Cotentin que pour les trajets Est-Ouest. Favoriser la complémentarité et la complémentarité avec les acteurs locaux afin de déployer en cohérence avec des lieux d'échanges avec les transports en commun et le Bus nouvelle génération BNG. Ce sont des dires de covoiturage, des pôles d'échange multimode en lien avec le plan de mobilité du Cotentin. C'est aussi modifier les axes suivants : RD56, RD22, et sur le réseau du local du secteur dont je vous ai parlé avant de démarrer ma présentation. C'est aussi diminué la circulation dans l'agglomération de Cherbourg-en Cotentin. C'est de modifier le déplacement activité vélo en

faveur de la sécurité. La sécurité comme l'économie du territoire est d'accompagner le développement économique dans le respect des documents de planification territoriale. C'est pour ça que l'on parlait tout à l'heure, et que Yvan a aussi dit que tous les projets routiers sont avant tout des projets d'aménagement du territoire. De faciliter les dessertes du site universitaire et du nouveau centre de secours en cours de construction. De requalifier certains espaces publics suite à l'apaisement de la circulation. Entre autres du centre de Cherbourg-en Cotentin, qui est déjà bien avancé sur ce sujet-là. De permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants du sud-ouest du Cotentin, de réduire l'impact sur l'économie agricole, de prendre en compte aussi cela entre autres la partition des exploitations. La consommation des terres agricoles. Pour le volet santé, c'est aussi de participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre à Cherbourg-en-Cotentin et sa périphérie. Je vais donner un chiffre de comptage : avant le démarrage des travaux bus nouvelle génération, nous avons compté 38 000 véhicules à la gare de Cherbourg. C'est sans commune mesure en ce qui concerne la Manche. Même entre Wallonne et Cherbourg, on est plutôt entre 20 000 véhicules. Diminuer l'exposition de la population au bruit et à la pollution de l'air. Pour le prix, le milieu naturel et le paysage. Là, on n'est pas forcément sur des besoins auxquels répondrait le contournement sud-ouest, mais il y a un certain nombre de choses qu'il faut prendre en compte dans ce projet de contournement, à savoir préserver les milieux naturels ou à défaut limiter les impacts sur les zones humides, sur les espèces protégées, sur la continuité écologique. Préserver l'aspect bocage du paysage, mettre en valeur le paysage existant et futur, prendre en compte les espaces forestiers locaux, notamment le bois du Mont du Roc. Améliorer l'aspect architectural du franchissement de la disette, la topographie existante, favoriser les sports et l'activité de nature, préserver la ressource en eau sur la zone de captage de son périmètre, favoriser les infiltrations dans l'infrastructure routière. C'est important à ce moment-là de marquer une pause. Nous ne sommes pas effectivement sur l'aménagement d'un acte existant, car justement, il n'y en a pas. Comme indiqué dans la lettre de cadrage de la communauté nationale du débat public, l'objectif principal de dissertation est de présenter les différents axes de dissertation pour répondre à ces objectifs, allant du réaménagement de l'existant. Je parlais des petites routes départementales ou communales autour de Cherbourg-en Cotentin, à la réalisation d'un projet neuf avec les différentes possibilités d'un fuseau possible. La concertation serait réalisée sous le régime juridique du code de l'environnement et de la CNDP. La CNDP s'est prononcée, ils ont désigné un garant et ils ont désigné Monsieur Bruno Boussion. Il faut aussi s'assurer de la question suivante, et qu'elle soit posée le plus largement possible : faut-il faire ou ne pas faire ce contournement ? Le garant participe également à la préparation et à la réalisation de la concertation publique, et apportera une garantie sur le déroulé et la présentation de l'opération auprès du public. Les modalités de concertation préalable pour l'aménagement du contournement sud-ouest de Cherbourg-en Cotentin, qui vous sont proposées, sont les suivantes : 15 jours avant le début de la concertation préalable, la publication d'un avis dans

la presse locale au siège de la communauté d'agglomération en Cotentin, et dans la mairie des communes concernées afin d'informer le plus largement possible les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées dans le représentant de la profession agricole, de l'organisation, la procédure de la concertation, notamment de la durée, date de réunion et les lieux de réunions publiques. La mise à disposition d'un dossier à la Maison du Département, au service de documentation, aussi au siège de la mairie en Cotentin, ainsi que les affiches en formation sur les réunions et les permanences. Mise à disposition du dossier pendant toute la durée de consultation en ligne sur le site manche.fr avec un lien permettant l'accès au registre dématérialisé pour recueillir les avis du public. Communication par des supports communaux, comme les panneaux d'affichage, actes variables ou bulletins municipaux. Exposition par des panneaux de présentation dans la galerie marchande. Mise en place de panneaux d'information au bord des différentes routes départementales, 650, 642, 166, 922. Communication avec la radio, communication avec les partenaires. Réalisation d'une conférence de presse avec la présence des partenaires. Nous les avons citées en début de projet. Organisation de trois réunions publiques, organisation de six permanences, organisation programmée sur le terrain, nous contournant entre autres, il n'y a pas de lieu particulier. État des lieux de forte affluence comme des centres commerciaux. Mise en place de café concertation au bord du... Encore une fois, c'est si la solution, les futurs viaducs afin de se rendre compte de ses perceptions futures. Distribution d'une plaquette support auprès du public et café concertation. Au vu de l'importance du projet, une durée de concertation de cette semaine est prévue le lundi 26 février au lundi 15 avril 2024 inclus, afin de laisser assez de temps pour informer le public, reclasser observations et ses propositions, ainsi que celle des communes. À l'issue de ces concertations, le garant, Monsieur Boussion aura un délai d'un mois maximum à la fin de la concertation pour réaliser son bilan. À partir de cette date, nous aurons un délai de deux mois pour lui fournir une réponse et répond à cette concertation. Le département rendre public ce bilan sur son site Internet et le communiquera aux communes concernées. Si l'opportunité de réaliser ce projet se confirme, l'opération continuera sur les études de faisabilité avec une observation continue afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique en 2027. Je vous propose donc d'approuver l'aménagement tel que je voulais citer, je ne vous l'aurais aussi très bas. D'approuver les aménagements préalablement cités, et d'autoriser le chef du conseil départemental à annoncer ses projets. Merci à tous !

_ Merci. Je vois une demande parole.

_ Écoutez, je vais être très court. Je ne vais pas revenir sur la présentation extrêmement complète qu'Axel vient de nous faire sur ce dossier, et les présentations que nous partageons sur ce dossier. Je reprendrai à mon compte les propos d'Antoine sur l'axe Granville Avranches, car là aussi, sur ce dossier, nous ne sommes plus sur un projet 2 x 2 voies, là aussi, il faut évoluer. Le projet des années 2030 ne peut pas être le projet des années 2000, et nous devons aussi, collectivement, trouver un équilibre

entre un projet qui préservera la biodiversité, qui préservera les terres agricoles, et également qui satisfera au besoin d'aménagement des territoires au service des habitants. Je reconnais aussi que sur ce dossier, depuis sa relance, il y a une réelle volonté de concertation et de recherche de consensus trans partisan afin d'aboutir au meilleur projet possible. Nous arrivons à ce projet et nous acceptons cette délibération.

_ Merci, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets au vote. Bien. C'est l'unanimité qui est au rendez-vous. Rapport suivant, le 3-3, c'est Lydie Brionne qui nous présente son rapport sur la situation de la Manche en matière de développement durable. Je lui donne la parole. Voilà.

_ Merci, président. Chers collègues, le présent rapport a pour objectif de vous exposer préalablement au Débat d'orientation budgétaire 2024 la situation en matière de développement durable du département de la Manche. Ce rapport présenté par la commission nature infrastructure est également un rapport transversal qui concerne l'ensemble des élus et des services de notre collectivité. La loi dite Grenelle 2 impose collectivité territoriale de plus de 30 000 habitants de produire et de présenter un rapport sur leur développement en matière de développement durable. C'est donc un constat sur la collectivité en matière de développement durable. Il s'agit de relever l'ensemble des actions réalisées et d'essayer de relever le chemin qu'il reste à accomplir. Le rapport doit également faire état des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Regardez cinq finalités du développement durable, inscrit dans le code de l'environnement.

La loi Grenelle 2 impose la réalisation d'un bilan des gaz à effet de serre afin de poser la réalité des émissions en vue de mettre de en place des mesures afin de les réduire. Le bilan des GES doit être réalisé tous les trois ans. Le détail des émissions par grandes thématiques est en page 21 du rapport. Ce bilan implique la nécessité de définir un plan de transition dans lequel l'ensemble des actions moyens et objectifs que l'action envisage de mettre en œuvre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le 26 juin dernier, lors de la session plénière, nous avons voté nos premières orientations afin d'entamer notre transition écologique, dont trois grandes orientations peuvent être retenues : la sobriété, questionner les besoins, réduire les consommations, changer la façon de consommer. L'adaptation du territoire manchois au dérèglement climatique et assurait la continuité du service rendu par le département. De ces orientations découlent des objectifs clairs : diminué de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dès 2024, baisser ces mêmes émissions en 2027 et atteindre 50 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre en 2030. Le plan de transition de la collectivité, suite

logique de ce rapport développement durable, devrait être terminé pour le milieu de l'année 2024 et présenté lors d'une session au mois de juin.

Ainsi que vous l'avez déjà peut-être lu dans le rapport, nous avons mis en place un nombre important de mesures afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, mais la route reste encore longue pour les atteindre. Chaque chapitre est résumé en respectant les règles européennes en FALC. Le conseil départemental, en préalable aux orientations budgétaires, prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du département et de décider la poursuite du travail initié afin d'aboutir en 2024 à un plan de transition complet répondant aux objectifs en matière de transition écologique fixés le 26 juin 2023.

_ Avant d'évoquer ce rapport, j'informe que Véronique Martin-Morvan a donné pouvoir à Éric Briens. Les issues sont fermées, sinon nous risquons d'être en défaut de quorum. On ne s'est jamais trouvé devant le fait accompli. On a encore un peu de marge. Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de paroles sur ce rapport ? Non ? On met aux voix. C'est adopté par 47 voix pour et 7 abstentions. Nous passons maintenant à l'Attractivité et au numérique avec un rapport qui nous est présenté par Catherine Brunaud-Rhyn : le développement de la politique départementale de la lecture publique.

_ Il est déjà tard. Si tout le monde lie les documents administratifs qu'on a sous les yeux, ça va durer des heures. Ce n'est pas intéressant. Que chacun veuille bien, si c'est possible, être synthétique de sorte qu'on ait le commentaire du rapport et non pas la lecture à voix haute du rapport et pour qu'on puisse avancer plus rapidement. Je ne suis nullement agacé par la lenteur de nos travaux, mais il me semble qu'on pourrait aller plus vite sans perdre en intensité du débat.

_ On ne voit pas une pointe d'agacement chez toi. Mais à l'avenir, on pourrait fixer un temps par page. Maximum le temps sur un rapport. Je connais d'autres instances que je ne citerai pas où les rapports vont très vite. Je ne vais pas limiter, mais pour autant... Catherine va nous faire cette présentation très synthétique, ultra synthétique ! Elle a la parole.

_ Ce rapport se présente en deux axes : le schéma départemental de développement de lecture publique et la politique documentaire de la BDM. Sur le schéma départemental, nous avons tout d'abord affirmé une politique départementale de lecture publique ambitieuse et affirmée qui est mise en œuvre par la BDM avec des conventions de partenariat entre le département et les communes afin que ces dernières puissent bénéficier des services de ladite BDM qui assure aussi un soutien financier

et technique. Actuellement, c'est 111 bibliothèques partenaires. Sa concerne 421 400 habitants. Le schéma départemental de la lecture publique 2020-2025 a été voté en session 2020 avec ses 5 axes principaux.

Le deuxième point, c'est le contrat départemental lecture. Cette politique est soutenue par l'État et mise en place par le ministère de la Culture en 2018 pour refonder le partenariat entre l'État et les départements autour de la lecture publique grâce soutient que l'État apporte aux bibliothèques départementales. Ce plan prévoit le déploiement de CDL. C'est un cofinancement d'action en faveur de la lecture entre états et départements. Le bilan des trois années a permis de donner une autre place à la musique dans les bibliothèques, mais aussi de consolider du travailler sur les sujets complexes de l'éducation médias à l'information, à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Nous renouvelons notre demande de soutien à la DRAC. L'État accroît sa volonté de soutenir les départements. Ça va permettre le financement de certaines opérations avec une subvention attendue de 22 200 € pour l'État en 2024 tout en maintenant notre participation de 11 500.

Pour la politique documentaire de la BDM, tout ce qui concerne les bibliothèques de lecture publique, tout est régi par une loi du 21 décembre 2021 qui est formalisée dans un document-cadre et qui fixe les grands principes de constitution de renouvellement des collections opposées. C'est un outil de référence pour les personnels de la BDM, mais aussi pour les élus et les habitants. Ce document-cadre est appelé à être régulièrement actualisé. Chaque actualisation doit faire l'objet d'une présentation à l'organe délibérant. Le document est annexé en annexe numéro 6. Les grandes orientations sur les modalités d'achat, la répartition en 7 pôles thématiques et on peut souligner la publication semestrielle du Petit Manchot pour les collections jeunesse. Il vous est demandé de délibérer pour approuver les modalités de partenariat avec l'État, renouvellement du contrat départemental lecture pour la période 2024-2026, autoriser le président à signer la convention-cadre de partenariat et prendre acte que nous sollicitons l'État pour un versement de subventions de 22 500 € pour 2024 tout en complétant notre engagement de 11 500 €, et d'approuver les orientations de la politique documentaire de la BDM.

_ Bien. Est-il des demandes de prise de parole ? Non ? Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Point souvent : subventionner le fonctionnement de l'EPIC du Mont-Saint-Michel.

_ Cet EPIC du Mont-Saint-Michel a été créé le 11 décembre 2019. L'objectif était de mettre en place une gestion intégrée du Mont-Saint-Michel pour traiter de manière la plus globale les principales actions. : D'assurer la sécurité et la sûreté du site, de contribuer via une convention avec le centre des

monuments nationaux à mettre en œuvre une politique de programmation culturelle. Sur l'équilibre financier, la création a permis d'élargir les compétences et les ressources pour se doter d'un modèle économique propre et durable. L'État s'est engagé à contribuer au budget de l'établissement à hauteur de 3,335 millions d'euros par an de 2021 à 2024. Les régions se sont engagées dans la nouvelle structure. Les trois collectivités territoriales ont contribué au fonctionnement à hauteur de 500 000 €, de 2021 à 2023. Les recettes générées par les parkings et la billetterie doivent permettre à la structure de fonctionner sans subventions. Mais la structure doit aussi rembourser 1 million d'euros par an correspondant à l'emprunt qui a été contracté pour payer l'indemnité de reprise de la précédente DSP. Sans les collectivités, le bon fonctionnement de l'établissement serait fragilisé. Au titre de l'année 2024, les régions Bretagne et Normandie vont verser 500 000 €.

Sur les projections financières 2023-2027, ce sont des prévisions d'encaissement qui évolue de 16 millions à 17,9 millions. L'État s'engage à maintenir ses subventions à hauteur de 3,100 75 millions d'euros. Les collectivités territoriales, nous sommes dans l'hypothèse de suppression de leurs contributions à compter de 2025. La région Bretagne a entériné ce principe de fin de soutien lors de la plénière de 2023 pour un fin de soutien en 2025. La région Normandie a annoncé lors du dernier CA de ce mois qu'elle allait aussi cesser le soutien en 2025. Les recettes propres évoluent de 11,2 millions à 14,8 millions d'euros. En tenant compte de tous ces éléments, il apparaît possible de mettre un terme au soutien de l'établissement de manière progressive. Il vous est proposé pour l'année 2024 de passer d'une subvention de 500 000 à 300 000 cette année. On souligne que le département maintient son soutien à l'établissement sous d'autres formes. Il y a le projet du SDIS au niveau de la caserne.

C'est un conseil d'administration avec 25 membres. Je vous invite à délibérer et à approuver le versement de la subvention d'aide au fonctionnement de l'établissement public national à caractère industriel et commercial du Mont-Saint-Michel pour un montant de 300 000 € pour l'année 2024.

_ Y a-t-il des questions ?

_ Une petite précision. La baisse des subventions du conseil départemental ne signifie pas un désengagement politique.

_ Sur les deux années dernières, nous avons versé 500 000 € chaque année, dont 2023 aussi. Nous avons prolongé de deux ans par rapport à ce qui était prévu initialement. Nous pouvons considérer que la fin de la période est 2024. Nous versons encore en 2024. On nous demande d'intervenir sur la création du centre de secours suite à l'éviction des sapeurs-pompiers du logis Sainte-Catherine. Nous

sommes obligés de construire ce centre de secours. Je fais abstraction des 300 000 € qui ont été versés par l'État pour l'acquisition, mais ça a quand même nous généré quelque somme rond de l'aide autour de ça. Plus la gendarmerie. Ça va être 6 gendarmes. Les gendarmes seront mobiles, pas à poste fixe. À l'origine, ça devait être 10 ou 12, mais le nombre est ramené à 6. Thomas Velter s'est engagé à financer une partie de ce qui regarde la plateforme de sécurité. Le département s'engage lourdement. C'est pour ça que nous avons réduit cette année. L'année prochaine, les régions ne contribueront plus à hauteur de 500 000 et arrêteront de verser, la Bretagne et la Normandie. Nous aussi, nous arrêterons.

_ C'est un avis favorable des deux commissions.

_ Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter. Je ne vote pas parce que je siège à l'EPIC. Adopté par 53 voix, 1 ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Dernier rapport de ce dossier : c'est le bilan des dons d'œuvres patrimoniales.

_ L'objet du rapport et de vous présenter les dons qui ont été faits entre décembre 2021 et octobre 2023 pour plusieurs de nos sites, à savoir la ferme-musée du Cotentin, le musée de la céramique, le musée maritime de l'île Tatihou, la maison Jacques Prévert, la maison natale Jean-François Millet. Vous avez la liste en annexe 1 avec le descriptif des objets, la valeur globale qui est estimée à 20 296 €. Il vous est demandé... Non, c'est un porté à connaissance.

_ Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ? On considère... On vote quand même ? Non, c'est un dont acte. Merci. Maintenant, nous en arrivons aux affaires générales. Jacques Coquelin va pouvoir intervenir sur le rapport 5-1 des orientations budgétaires. Il a la parole.

_ Merci. J'ai bien entendu le message de notre collègue Philippe Bas. L'ordre du jour est loin d'être épuisé, mais nos collègues le sont. Je vais essayer d'être le plus bref possible. Un ancien président de la République a dit un jour que l'exercice du pouvoir ne devait en aucune façon faire perdre toute lucidité de ceux qui en ont la charge. La lucidité rend parfois le succès amer quand la médiocrité en espère toujours quelque chose ou plus. Compte tenu du contexte économique et financier totalement inédit que nous connaissons aujourd'hui dans notre pays, il nous faut construire le budget de l'exercice 2024 avec à la fois beaucoup de lucidité et surtout une grande humilité. Permettez-moi de préciser que les efforts que nous avons faits ces dernières années, notamment pour réduire la dette de notre collectivité, portent leurs fruits et nous permettent d'aborder les années à venir avec sérénité.

Certes, le débat d'orientation budgétaire que nous engageons aujourd'hui n'est qu'une première étape du cycle budgétaire que nous allons mener jusqu'au vote du budget primitif 2024. Mais je veux malgré vous dès à présent préciser que la volonté affichée par notre département, par notre collectivité, ne se cantonne pas à présenter un budget pour un seul exercice, mais bien de situer ce budget dans une démarche proactive sur plusieurs années avec pour consigne de ne pas obérer le futur.

Je voudrais revenir quelques instants sur ce contexte particulier. D'abord, une inflation qui reste forte en 2023 même si on peut raisonnablement espérer un fléchissement de cette inflation dans les années à venir. Un déficit public qui se réduit, mais qui demeure encore important. Ce déficit provient pour l'essentiel des comptes de l'État. Le poids des administrations publiques locales est extrêmement limité. Il est inférieur à 10 %. L'horizon fixé par l'État toujours arrêté à 2027 pour un retour à un déficit de 3 %. Il faut aussi noter l'endettement public qui est et qui restera très élevé. Un contexte particulier avec la participation attendue des collectivités au redressement des comptes publics et dont la forme n'est pas encore définie. L'objectif fixé avec 0,5 % de baisse du budget des collectivités locales. Une baisse très sensible des recettes de DMTO pour l'année 2024 dans la continuité de ce qui se produit aujourd'hui. Et enfin, une stabilité des dotations d'investissement et une évolution de plus de 4,5 % de la fraction de TVA revenant au département. Notre collectivité départementale entend conserver un niveau d'investissement à un niveau élevé et doit pouvoir compter sur une capacité d'autofinancement suffisante sans avoir recours à l'emprunt de manière démesurée, car l'emprunt a une incidence directe sur notre capacité d'autofinancement.

Lorsque les dépenses augmentent et que les recettes se stabilisent ou augmentent moins vite, il y a un effet de ciseau qui met en péril l'équilibre financier de la collectivité. Nous n'en sommes pas là, mais nous devons anticiper en vue de l'augmentation des dépenses que nous avons constatées. Il y a un ratio qui me paraît particulièrement important. Il s'agit de ce taux de rigidité structurelle de notre collectivité. Ce ratio permet de mesurer dans la section de fonctionnement quel est le poids des charges incompressibles ou difficilement compréhensibles. J'entends par là que les charges de personnel, les contributions obligatoires, l'aide sociale, les intérêts d'emprunt par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Pour notre département, ce taux de rigidité est de 76,99 %. Je voudrais le comparer par rapport au pourcentage que représentent les impôts et taxes dans nos recettes de fonctionnement qui est de 73 %, dont 30 % proviennent de la TVA. Cela veut dire que nous sommes totalement dépendants des recettes fiscales sur lesquelles nous n'avons plus du tout la main. Une baisse de ces recettes et c'est tout l'équilibre budgétaire qui s'en trouve fragiliser. Les DMTO dont on parle souvent ne représentent que 14 % des recettes de fonctionnement. Ces recettes de DMTO vont

diminuer d'environ 13 % sur l'année 2023 par rapport à l'exercice précédent et une baisse qui va s'accroître dans les mois à venir.

Pour bien comprendre la situation concernant les finances de notre département, je vais citer deux chiffres. D'abord un chiffre intéressant : 6 millions d'euros de recettes de gestion supplémentaires, mais 37 millions de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Derrière ces chiffres, ce sont des services qui sont rendus à la population manchoise. 1576 enfants et majeurs accueillis, 172 mineurs non accompagnés, 7499 allocataires du RSA, 2375 allocataires de la prestation de compensation du handicap. Se sont aussi plus de 61 000 accueils physiques dans nos CMS et près 241 000 accueils téléphoniques dans ces mêmes CMS. Je peux évoquer les 52 collèges, les habitats, l'aide à la pierre, mais aussi les musées. Et je n'oublie pas davantage l'entretien de nos 7770 km de routes départementales et 230 km de voiries. C'est de tout ça qu'on parle quand on évoque les chiffres de notre budget. Nous voterons ce budget tout en conservant la volonté de maintenir l'investissement à son meilleur niveau. Ce sont bien ses objectifs qui demeurent intacts à nos yeux, malgré une baisse sensible de notre épargne de gestion sur l'exercice 2023 et malgré un début d'effet de ciseau que nous constatons.

Avant d'aborder les orientations 2024, il me paraît utile de résumer la situation à la fin de cet exercice 2023. D'abord une augmentation des dépenses due à des décisions gouvernementales qui sont financées par les départements. Je pense à l'avenant 43, au médico-social, à la hausse du point d'indice, aux diverses revalorisations salariales qui sont légitimes et qui sont attendues, mais qui sont appliquées sans aucune concertation et sans en mesurer les impacts sur les finances du département. Je vais aussi parler de la dégradation du contexte international, la perte totale de l'autonomie fiscale dont j'ai parlé tout à l'heure, la baisse inévitable de certaines recettes et l'incertitude sur d'autres. Je pense aux DMTO et à la part de TVA qui vient en compensation du manque de recettes de la taxe foncière.

Parlons à présent des orientations politiques pour l'exercice 2024. Les éléments que je viens de décliner nous contraignent à faire des choix. Nous devons avoir ce courage politique, car il en va de l'équilibre financier de notre département. La promesse de nouveaux projets n'est plus de mise. Il faut s'en persuader et il nous faut répondre à l'ensemble de ces principes. D'abord assurer le financement de notre activité, en particulier du cœur même de cette activité, ce qui est obligatoire. Ajuster au plus près des besoins d'emprunt pour maintenir un investissement compatible avec nos finances et garantir la possibilité de faire face à un imprévu. Des axes forts demeurent des priorités dans le domaine du social notamment pour renforcer la visibilité et l'identification du département à travers le CMS, pour

poursuivre la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, pour accompagner les bénéficiaires du RSA et poursuivre la baisse tendancielle du nombre des bénéficiaires pour lutter contre la pauvreté et assurer l'insertion sociale et professionnelle, mais également pour amplifier les actions de prévention et celles en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi que pour maintenir les personnes âgées à leur domicile autant que possible.

S'agissant de l'enfance, il y a lieu de poursuivre la politique fortement engagée dans le cadre de la protection avec la création de places spécialisées avec la prise en charge des mineurs non accompagnés et avec la réorganisation du service de PMI qui a été récemment abordée et pour laquelle une enveloppe conséquente sera consacrée qui est proche des 500 000 €. Il y a aussi l'accompagnement aux territoires qui reste un axe fort avec une politique nouvelle territoriale en faveur des collectivités locales et la mise en œuvre d'une politique globale de l'habitat. Sans oublier le sport, la jeunesse à l'occasion de cette année olympique sur notre sol français. Des actions relatives à la nature et aux infrastructures resteront aussi une priorité pour aménager et préserver le patrimoine de notre département, comme l'effort qui sera maintenu en faveur de l'attractivité de notre territoire et du numérique.

Comme nous l'a demandé notre président, il nous faut avoir un regard projeté vers l'avenir et au-delà de 2024 en responsabilité et soucieux d'anticiper et de préserver nos capacités d'intervention. Les hypothèses sont déterminées au regard des hypothèses avancées par plusieurs organismes experts. Le département n'a plus aucun levier sur ses recettes, aucune possibilité de décider d'une quelconque variation. Les données prospectives qui sont dans le document que nous vous avons transmis sont les seules dont nous disposons pour construire notre budget 2024 et ceux des exercices à venir. Une prévision d'augmentation des recettes de moins d'1 %. On pense à 0,98 %. Ça représente 5,6 millions d'euros. Lorsque la perspective d'augmentation des dépenses dépasse les 2,58 %, soit une progression de 13 millions d'euros. Je sais que le débat sur la variation des DMTO va resurgir. L'État annonce une stabilité de cette recette en cohérence avec la stabilisation des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, lorsque dans le même temps, tous les professionnels de l'immobilier annoncent des chiffres nettement plus pessimistes, accentuant même la tendance déjà engagée en cette fin 2023.

On sait que de nouvelles contraintes pérennes vont peser sur les dépenses du département, notamment en ce qui concerne le handicap. Le nombre de bénéficiaires de la PCH va augmenter, avec l'élargissement de l'aide aux personnes souffrant de troubles psychiques et au handicap de l'absurdité, comme cela a été décidé par une loi récente. L'augmentation des tarifs planchers du prix des agents

des SAAD. Une nouvelle augmentation est envisagée au cours de l'année 2024 : la compensation de l'État n'est que de 37 % sur cette dépense.

S'agissant des personnes âgées, je ne reviens pas sur l'impact du SEGUR ni sur l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires liée au vieillissement de la population. Je ne m'attarderai pas non plus sur l'augmentation du coût du RSA malgré la baisse sensible du nombre de bénéficiaires. Mais je noterai cependant que la facture liée aux MNA est passée de 4 millions d'euros à 7,8 millions d'euros. Si on ajoute à cela la nécessaire revalorisation de la masse salariale qui doit accompagner l'engagement des équipes, on comprend l'impact des dépenses nouvelles sur notre budget. Tout cela a une incidence très directe sur notre épargne qui va diminuer très nettement et qui risque de devenir problématique si nous devons maintenir un investissement trop important, puisqu'elle avoisinerait les 10 millions d'euros en 2026, très en deçà de notre objectif minimal que nous avons fixé à 25 millions d'euros.

J'en arrive aux conclusions de cette présentation. Je vous invite à en débattre sur la base de deux principes pour garantir nos équilibres budgétaires. Premièrement, de retenir un objectif de 100 millions € d'investissement maximum par an. Et deuxièmement, de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement. Il s'agit de cadrer et de développer des moyens pour maîtriser les dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur les priorités et ne pas engager de nouvelles dépenses qui ne soient pas obligatoires, et dans certains cas, de revoir certaines dépenses récurrentes historiques. Les simulations que nous avons calculées à partir de ces principes fondamentaux sont d'ailleurs extrêmement éloquentes et confirment mes propos. Nous avons, dans le passé, déjà traversé des périodes difficiles sur le plan budgétaire. Nous avons toujours su prendre de bonnes décisions en responsabilité. Je suis certain que nous saurons surmonter cette épreuve. Cependant, nos choix sont essentiels. Pour préserver l'avenir, nous ne pouvons et ne devons pas avoir une vision à court terme. Il faut prendre des décisions rapidement. Je voudrais finir par une phrase de Jules Renard que j'aime bien et qui dit : "Une fois que ma décision est prise, j'hésite longuement." Voilà ma présentation.

_ Merci, Jacques. Karine a la parole.

_ Aujourd'hui, vous nous présentez le document d'orientation budgétaire qui doit nous permettre d'instaurer un véritable débat au sein de notre assemblée avant la présentation du budget primitif en janvier prochain. Ce débat porte sur les lignes directrices qui guideront la construction du budget. Ces directions sont d'abord politiques, puis financières. Le document présenté aujourd'hui est accessible, malgré un nombre de coquilles. Il est comparable par rapport à celui de l'an dernier. Votre exposé sur le contexte international et national est juste. Cela montre que nos finances sont obérées par un État

qui prescrit, mais ne rembourse pas. Nous ne sommes pas les plus à plaindre. 15 départements sont déjà dans le rouge absolu.

Concernant les droits de mutation, cette recette qui a souvent servi à amortir les augmentations des dépenses, notre département et parmi ceux dont la baisse a été la moins sensible entre 2022 et 2023. Il demeure que d'une manière générale, les finances des départements se dégradent rapidement. Nous avons connu cela à une autre époque où nous avons parlé d'asphyxie. Notre autonomie fiscale est nulle. Vous annoncez qu'il va falloir faire des économies et des choix. Dont acte. Les dépenses incompressibles s'élèvent à 77 % du budget de fonctionnement. Il y a peu de marge de manœuvre si on maintient notre effort d'investissement tout en réduisant notre endettement et en limitant le recours à l'emprunt. C'est sur ces différents leviers que peuvent s'opérer des choix financiers en fonction des orientations et des priorités politiques. Une collectivité qui va bien est une collectivité en capacité de payer ses emprunts. À ce propos, en introduction, pas un mot sur la jeunesse.

Nous n'en sommes qu'au stade du débat, mais je vois que les choix sont cornéliens. La priorité est de poursuivre l'action sociale, ça tombe bien, car c'est notre raison d'être, c'est une évidence. Encore faut-il avoir la même définition du mot priorité, et la même ambition concernant nos actions sociales. Nous allons devoir faire des choix, tel est l'introduction, avec un refrain : le spectre, bien réel, de l'effet ciseau. Hier, j'aurais voulu vous entendre énoncer les leviers financiers que vous voulez actionner pour enclencher votre projet politique. Si l'action sociale et votre priorité, on peut s'étonner que vous ne renvoyiez pas l'intervention du FSL et que vous ne fassiez rien pour cette mesure de justice sociale, dont le logement est une priorité pour nos concitoyens. Et il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, dans nos actions sociales, les agents sont de plus en plus en souffrance. Les exemples récents relayés à juste titre par les syndicats qui tirent une nouvelle fois la sonnette d'alarme sont affligeants. Comment pouvons-nous en arriver là ? Nous injectons de l'argent dans la PMI, les centres médicaux qui tirent la sonnette d'alarme, et la fermeture, comme à Valognes, il y a une centaine de jours. Je m'exprime à nouveau sur le sujet avec une certaine lassitude. Je n'ai cessé de répéter qu'au-delà des moyens financiers, les conditions d'exercice de ses métiers pénibles confrontés sans cesse à la misère se font en facteur clé. Comment demander aux agents déjà en souffrances d'aider les publics les plus en difficulté ? C'est une politique volontariste que vous renvoyez aux régaliens. Nous aurions voulu dire qu'au-delà des problèmes, il y a des solutions proposées. Arrêtons d'être dans cette position du subir, saisissons-nous des dispositifs. Il faut laisser dire des dispositions, passer à l'action, et ces réglementations donnent vraiment le sentiment d'un renfermement sur soi-même. Ce n'est en rien le chemin que devrait prendre notre département. Pour moi et pour notre groupe, ces orientations nous inquiètent. Je vous remercie.

_ Merci pour ces commentaires. Y a-t-il d'autres demandes ? Jacques ?

_ Permettez-moi de préciser que dans mon propos, il n'a jamais été question de dire : "Emprunt zéro", mais emprunt raisonné. Car l'emprunt a une incidence directe sur notre capacité d'autofinancement. Faire trop d'emprunt, et je l'ai d'ailleurs dit au début de notre présentation, si nous avons une situation saine, ici nous avons une situation qui est plus agréable que d'autres départements, c'est parce que nous avons su, quand il le fallait, diminuer notre endettement. Et nous l'avons fait ces dernières années, justement peut-être grâce à ces DMTO. Nous ne les avons pas utilisés pour fonctionner, mais pour diminuer notre endettement. Nous avons aujourd'hui encore une capacité d'autofinancement à la hauteur des investissements que nous voulons faire. Aujourd'hui, il faut faire très attention à ne pas dépasser la norme, qui, pour moi, est de 100 millions maximums. Je dirais même que 90 millions seraient plus justes en ce qui concerne les résultats de notre département.

_ Merci. Il faut savoir que le taux de réalisation est de 90 à 85 % selon les années. Nous pouvons tout à fait librement envisager 90 millions. Nous en reparlerons, nous ne sommes pas au bout de la démarche. Ces orientations doivent se faire, et nous en débattons le 2 février, dans le cadre du vote du budget. Mais il faut savoir, Jacques l'a souligné, qu'il faut éviter de retomber dans le piège de l'emprunt, sachant que nous avons désendetté, nous nous retrouvons désormais en dessous de la moyenne de la strate par habitant. Tous les efforts qui ont été soulignés jusqu'alors, à l'appui des DMTO qui venaient en aide, doivent continuer. Ce n'est pas pour autant que nous allons rater, nous avons encore eu recours à l'emprunt cette année, c'est ainsi qu'il y a des emprunts qui se terminent et nous reprenons des emprunts par ailleurs. Cette volonté très prudente, néanmoins, qui ne va pas vers un endettement trop fort, nous amène, puisque nous n'avons pas d'autre solution. Il faut jouer adroitement sur l'un et sur l'autre, restez prudents dans nos recours à l'emprunt, restez prudent dans l'investissement tout en appelant un investissement qui puisse permettre l'économie du département de fonctionner. L'exercice n'est pas simple. Vous le savez. Il faut savoir que ces recettes dont nous ne percevons pas autant que nous le souhaitons nous alertent. Dans le coup de ciseaux qui se passent, c'est l'insuffisance des recettes. Nous savons que nous avons des dépenses, et si l'État nous impose des dépenses, il le fait cruellement, parfois, il nous oblige. Par contre, les recettes qui sont en contrepartie ne sont plus là. C'est là, le sujet. Aujourd'hui, le départ autour de la motion aussi, c'est que cette motion a, semble-t-il, trouvé des points d'accord. Je vais la soumettre au vote tout à l'heure. Véritablement, il y a des enjeux tellement forts qu'il faut que le président et les présidents des départements agissent en ce sens pour faire comprendre à l'État que nous ne pouvons décemment plus aller au-delà de ce que nous risquons aujourd'hui. Nous bouclerons ce budget 2024, évidemment. Mais il faut avoir l'esprit que 2025 sera certainement beaucoup plus difficile, à moins que d'ici là, l'État prenne conscience. Mais je ne pense pas qu'ils aient les moyens d'aller à ce niveau. C'est ce que je

souhaitais vous dire en conclusion de ces orientations budgétaires. S'il n'y a pas d'autres... si ?
Emmanuelle, tu as la parole.

_ J'aurais pu démarrer, mais je ne voulais pas vous couper la parole. Merci, président. Merci, chers collègues, d'avoir mis à notre disposition en prenant soin d'intégrer à la fois le contexte régalien et les contrats des départements. C'est important de voir comment l'État malmène ses collectivités locales. Essayons cependant de ne pas faire la même chose avec les Manchois, et sa jolie revalorisation indiciaire et autres hausses cruciales, touchant ces métiers indispensables pour son département et son avenir. Essayons également de ne pas stigmatiser sa part de nos citoyens. Je fais l'occurrence en particulier à nos éditoriaux, qui pointent de façon maladroite certains d'entre nous ou certains de nos enfants concernant les prestations de compensation du handicap ou la prise en charge de mineurs en difficulté, qu'ils soient nés ou pas dans notre département. Sans parler des adultes dans une situation précaire que nous soutenons par le RSA, ou de nos agents qui servent la collectivité par le dévouement. Ne les rendons pas responsables de nos maux. Je souhaite que vous intégriez notre volonté de respecter les décisions nationales ou internationales, et je me réjouis de vous voir souligner la place des artistes sur les territoires quotidiens, auprès de tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, comme le montre l'exposition que vous présentez juste avant la salle, de l'autre côté de la porte. La création artistique écrit sur l'échange, le partage, créer du lien social. C'est bien de le dire, et de créer les conditions pour que cela se fasse. Comme vous le précisez dans mon intervention du 27 juillet 2023, la politique culturelle portée par les associations artistiques et soutenues par le conseil départemental ne touche pas seulement les artistes, mais quelques 7000 bénévoles, 500 emplois pour le bénéfice des spectateurs. Plusieurs centaines de millions de spectateurs. Dans ces petits calculs que j'avais faits, j'avais bien évidemment retiré le Mont-Saint-Michel, ainsi que les sites et musées du conseil départemental, Villes-en-Scène, même de gros festivals comme Jazz sous les pommiers, car ça n'aurait pas eu de sens. L'an dernier, vous avez amputé le budget qui leur est consacré de 50 000 €, alors que nous étions déjà très en dessous des besoins. C'était une erreur. Ce secteur a été très durement touché par la pandémie, et mettra encore longtemps à s'en relever. Nous aurions dû être là, d'autant plus que la baisse à l'égard de nos engagements financiers pour nos partenaires culturels nous aurait permis de le faire, de répartir autrement les financements. Ne refaites pas la même erreur cette année, car l'inflation a déjà dégradé une situation déjà trop précaire. C'est pourquoi je vous demande de réintégrer les 50 000 € supprimés, ainsi que 10 000 € supplémentaires pour nous permettre d'ajuster les subventions à l'augmentation du coût de la vie. Et je tiens à vous dire, Monsieur le président, j'ai réellement lu votre projet de réorientation budgétaire, avec la plus grande attention, de la première à la dernière ligne. J'ai pris en compte votre inquiétude pour l'avenir, cette demande n'est pas... Il faut faire des choix. Le bénéfice l'emporte largement sur les conséquences

des engagements. La culture est ce qui permettra aux Manchois de tenir dans la tourmente. Vous le savez, et il n'est pas seulement question de se distraire, se faire plaisir. Il est question de pouvoir se ressourcer auprès des artistes, de porter un regard distancié, décalé. Il s'agit de redonner du sens, de se réapproprier notre quotidien, notre avenir, dans une période où l'anxiété suinte de toutes parts, dans un département où l'ARS nous a présenté un rapport qui se hausse au-delà des moyennes nationales concernant la santé mentale, un département rural qui met les agriculteurs dans des situations inextricables. Ils sont exposés plus que d'autres au stress des variations climatiques extrêmes. Nous avons besoin d'une culture forte, au-delà des mots et des intentions, nous avons besoin de sortir la tête de l'eau pour construire, trouver ensemble grâce à cette énergie, cette solidarité que nous procure la vie culturelle et artistique, des pistes pour reprendre la main, avancer malgré les vents contraires. Merci pour votre écoute.

_ Merci, chère collègue. Eh oui, il le faut. Je comprends votre demande. Ce ne sont pas des sommes énormes en tant que telles. Je l'entends. Malheureusement, dans la recherche que nous effectuons au travers de ses arbitrages, Jacques l'a précisé tout à l'heure, c'est l'addition des petites choses qui peut se faire, mais tout en étant conscient bien entendu de l'importance que peut revêtir une ligne et le moins qui est au bout. Il faut toujours explorer les conséquences de ce choix, que ce soit en moins ou en plus. C'est toute la difficulté de l'exercice dans le cadre de l'arbitrage. Les services, les directions et les vice-présidents sont comme moi penchés sur ses choix draconiens qu'il faut faire parfois. Et vous vous rappelez à juste titre que certaines dépenses, certaines exigences peuvent, le cas échéant, quand c'est expliqué... se faire, se comprendre. Mais là, je ne peux pas vous l'affirmer. Je suis conscient de cela, je peux vous dire que ces arbitrages qui sont menés maintenant depuis un peu plus d'un mois... j'ai des témoins qui sont là. Jacques Koechlin et Jacky Bouvet, qui y assistent. Ces arbitrages ne sont pas vraiment simples. C'est certainement les plus difficiles que nous ayons à faire.

_ Très rapidement, simplement pour dire que les mots ont un sens. J'entends bien, chers collègues, ce que vous dites. Vous dites : " faire des choix." Faire un choix, c'est prendre quelque chose en plus pour quelque chose en moins. Ce que je n'entends jamais de votre bouche, c'est ce que vous ne feriez pas pour faire quelque chose en plus. Je ne suis pas contre mettre des sommes sur des projets supplémentaires, ou augmenter un projet déjà existant. Ce n'est pas un problème. Mais il faut nous dire ce que l'on retire en face, et avoir le courage de le faire. Car c'est là, la difficulté. Ce n'est pas d'ajouter, c'est de retirer. Les mots ont un sens.

_ Puisqu'on est dans le débat d'orientation, je voulais apporter un mot à l'assemblée. Ce matin, j'évoquais la possibilité de réunir notre conseil départemental. Cette possibilité nous est permise par

l'exercice démocratique de notre mandat, 19 élus départementaux ont signé cette demande, ce qui correspond à plus d'un tiers de notre assemblée. Un point d'étape sur la réflexion concernant l'évolution du réseau des collèges publics de la Manche, épopée de la démarche, dans les prochaines semaines, nous aurons l'occasion de débattre publiquement sur ce sujet. Chacun pourra partager sa vision, ses inquiétudes. Nous aurons du temps, car ce sera l'unique point à l'issue de cette plénière. Nous pourrions exercer pleinement le débat démocratique, dans un sujet fondamental qui concerne les jeunes, les familles, et toute la communauté du département. Merci aux collègues qui nous permettent l'exercice de ce droit.

_ Merci pour cette information. Cet article neuf devant être respecté, évidemment, il y aura une réunion. Mais je vous ai dit ce matin que nous allions de toute façon en débattre sur des cas bien précis, et bien nous en débattons autour d'une assemblée plénière. C'est ainsi. Je n'ai pas de date, bien entendu. Dans l'idéal, ce serait de faire ça dans les jours qui précèdent, le 2 février, date de la prochaine séance plénière. Nous reviendrons vers vous tous pour cela, dans les prochains jours. Bien, concernant les arbitrages budgétaires, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Concernant les orientations ! Voilà. Le Débat d'orientation budgétaire. C'est la fin de journée. Non ? Je n'en vois pas. Alors nouveau départ, Brigitte Léger Paysans a donné pouvoir à Daniel Denis. Carine Duval remettra à l'assemblée le document en question. Avec les signatures. Voilà, dans ce cas, je mets au vote. On le vote, de toute façon. Donc, 54 voix "pour", donc c'est une acceptation totale. Nous allons passer à l'ordre suivant. C'est l'approbation, et c'est Jacky Bouvet qui va présenter l'approbation du PV de la dernière séance du 21 septembre.

_ Merci, Monsieur le président. Je vais enchaîner trois rapports rapidement. Le premier concerne l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2001... s'il n'y a pas d'objection, de remarques particulières, je vous propose de considérer qu'il est adopté. C'est le cas, je vous remercie. Le rapport 5-3 concerne les désignations de différents organismes au sein du département, concernant le collège public de Saint-Sauveur de Vicomte, il est proposé de remplacer Madame Edy par Monsieur Éric Brillance. Concernant le collège Cherbourg-en Cotentin, on remplace Stéphanie Coupé par Monsieur Letouz. En Normandie, on désignera un membre pour siéger au sein du conseil d'administration. À cet effet, proposer la désignation de Monsieur André Denault. Et concernant la composition de la commission locale de l'eau du singe **, il va y avoir une modification. Il nous faut désigner trois membres, et je vous propose de remplacer Lydie Brionne en lieu et place de ma candidature, puisque je siégerai au nom du STO. La proposition, ce serait Lydie Brionne, Franck Hénault et Jesse Urbain pour la clé de l'eau du singe ** dans le sud de la Manche. Voilà les propositions pour cette désignation.

_ Prêts à voter ? Ah, pardon. Éric, tu as la parole.

_ Merci, président. C'est juste pour dire que je ne prendrais pas parole.

_ Merci de la précision. Donc 47 voix "pour", et 7 ne prenant pas part au vote. Sujet suivant, modification du règlement intérieur.

_ Oui, ça concerne la modification du règlement intérieur du conseil départemental portant sur les modalités de remboursement de frais de déplacement de garde ou d'assistance aux élus. Vous avez pris connaissance du rapport d'État, je vais le synthétiser. Il est proposé de prendre acte de la révision du barème des frais de transport et de séjour d'une part, et de modifier le paragraphe chapitre sept du règlement intérieur du départemental relatif aux frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, d'autre part. Objet d'évolution de ce règlement intérieur consiste à donner la liste permettant de s'assurer que les frais de garde correspondent à une réunion prévue par la loi, et que la prestation de garde a dûment été déclarée. Aussi, je vais directement à la conclusion. Il vous est donc proposé de vous prononcer sur la mise en application du barème de remboursement des frais de restauration et d'hébergement défini par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 avec dates d'effet au 22 septembre 2023, comme suit. Une indemnité de nuitées de 90 € en croissance, de 120 € dans les villes comptant au moins 100 000 habitants, et de 140 € à Paris intramuros. La modification du règlement intérieur portant sur la modification de l'assistance aux personnes âgées, ou à celles qui ont besoin de personnel à leur domicile, telle que décrite dans le rapport présenté ci-dessus. Voici, Monsieur le président, l'objet de ce rapport 5-4.

_ Merci, chers collègues. Une demande de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. 54 voix "pour", je vous remercie. Karim Grasset va nous présenter l'offre sociale des agents de département, en référence au plan d'action du protocole d'accord femmes hommes 2023 2025.

_ Le 16 juin dernier, le président signait avec les quatre organisations syndicales un protocole d'accord visant à promouvoir l'égalité professionnelle femmes hommes. On dit femmes hommes, parce qu'on suit l'ordre alphabétique. Je le précise, parce que j'ai été interpellée quelquefois. En anglais, on dit "boys and girls". Mais là, on est en français, donc on dit femmes hommes. Cela visait à favoriser l'égalité entre activité professionnelle et vie familiale. Nous avons proposé deux axes de réflexion : valoriser le rôle des agents jouant un rôle d'aidant familial, et mieux redéfinir la parentalité dans le cadre d'une

session de garde d'enfants. Concernant le dispositif des agents ayant un rôle d'aidant, un questionnaire diffusé auprès des agents de la collectivité en octobre 2022 a permis de réaliser un premier diagnostic de situation des agents étant au sein du département. Sur 234 répondants, 104 agents ont répondu être aidants, et 51 de l'avoir été. L'aide peut concerner un conjoint, un parent, un membre de la famille, un enfant ou un membre de l'entourage dépendant, souffrant de handicap, lourd ou en fin de vie. Après consultation avec le personnel, on propose un plan d'action pour aider les personnes aidantes. La réalisation de projets sur le dispositif RH pour les aidants, mais également sur les dispositifs de droit commun pour l'aider. Et enfin, la mise en place de périodes octroyées à l'agent aidant. Cela permettra de lui octroyer de l'aide à domicile, pour lui-même. Ainsi, il est proposé que la collectivité participe à ce soutien en octroyant des saisies de 50 € par mois sur une période de trois mois consécutifs. Concernant la participation à la garde, trois sont actuellement en vigueur. La participation aux frais de colonie de vacances. Afin de mieux accompagner les agents avec une contrainte horaire, il vous est proposé une nouvelle offre visant à participer aux frais d'accueil périscolaire. Cela concerne l'aide à domicile et la fin des études. À l'issue de la concertation menée avec le personnel... définir des conditions d'attribution de l'aide non voulue en déférence d'un indice prude, mais selon les conditions définies en référence à celle... Mieux prendre en compte l'évolution sociétale en soutenant financièrement les agents en situation de parent isolé par rapport à ceux vivant en couple. Pour d'autres de ses yeux de huit ans à six ans, l'octroyer de l'aide évolue entre 800 €, actuellement à 600 €. Dommage pour la participation aux frais de loisirs de six à 12 ans, il est proposé que la collectivité retienne comme date de référence le 30 décembre 2022. Cela correspond à cinq euros pour une journée complète, et huit pour une demi-journée. Cela correspond au prix de la vie en concubinage. Par rapport à la participation aux frais, il est proposé de créer cette nouvelle offre pour les enfants âgés de trois à 12 ans qui ne peuvent récupérer leurs enfants aux heures d'école, voire d'accompagnement quotidien dans la réalisation de devoir scolaire, notamment. Il est proposé une participation forfaitaire annuelle allant de 30 € à 60 € pour cette aide. Ce dossier a été travaillé avec les organisations syndicales.

_ Merci. Cela appelle-t-il de votre part des demandes de prise de parole ? Je mets au vote. Jacques Coquelin nous présente la suite.

_ Le schéma que nous vous proposons de promotion des achats socialement et écologiquement responsable que nous vous proposons concernant les achats du département, il évolue par la loi et la réglementation de la commande publique. Il impose aux collectivités dont les achats sont supérieurs à 50 millions par an, mais il est la conséquence de notre volonté d'être exemplaires pour nos achats afin de développer d'autres pratiques de consommation et d'intégrer dans le marché des ressources

socialement responsables. À travers ce schéma, nous nous engageons à favoriser la prise en compte des impacts environnementaux et de santé, la transition écologique, la biodiversité dans nos achats. Nous nous engageons à favoriser une commande publique éthique qui ne soit pas discriminant et qui soit socialement responsable. Nous voulons dynamiser et faciliter l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique. Nous souhaitons organiser un pilotage de l'achat public durable associé à une communication très claire sur notre politique d'achat responsable.

_ Merci, cher collègue. Il n'y a pas de demande de prise de parole. On vote. Grégory Galbadon donne procuration à Jean-Marc Frigout. Délibération adoptée par 54 voix. Le rapport au suivant, toujours Jacques Coquelin, concernant les décisions prises dans le cadre de la demande publique. Je lui donne la parole.

_ C'est une délibération classique qui revient devant vous. Elle avait pour but de vous informer sur les marchés qui ont été signés par notre président dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées. Ce sont des marchés à procédure adaptée. Vous avez les montants. Le président vous informe qu'il a signé 19 marchés représentant un peu plus d'un million d'euros. Il vous informe sur les avenants qu'il a signés. Vous avez la liste jointe en annexe de la délibération. Il précise en outre que des agréments ont été accordés à des sous-traitants. Aucune objection n'a été formulée.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Le rapport suivant concerne les mesures exceptionnelles suite à la tempête Ciaran. C'est toujours un Jacques Coquelin.

_ Situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il y a eu un certain nombre de dommages qui ont suscité une réactivité immédiate. Des interventions au collège de Coutances et sur la tour de contrôle de l'aérodrome de Bréville-sur-Mer. Des dommages qui sont en grande majorité prise en charge par les contrats d'assurance du département, mais des surcoûts pour d'autres équipements pour lesquels nous sommes notre propre assureur. Je parle du réseau routier qui a engendré la location de matériels très spécifiques. À noter aussi l'incidence de cette tempête sur le SDIS de la Manche. Toutes les interventions ont un coût qui a été chiffré à 216 000 €. Il vous est demandé d'octroyer à titre exceptionnel une somme de 320 000 € au SDIS afin de lui éviter de puiser excessivement dans ces fonds de réserve. Nous aurons aussi à abonder pour les fonds du SYMEL. L'État ayant ouvert un fonds de solidarité en faveur des collectivités qui ont été touchées par cette tempête, vous êtes sollicités pour autoriser le président a demandé une aide financière, ce qui a été fait ce matin devant Monsieur le Préfet en personne.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Gilles Lelong ?

_ Merci. La tempête Ciaran a durement éprouvé notre territoire. Une fois encore, les personnels du Service départemental d'incendie et de secours ont été exemplaires et ont répondu présents au plus des 4000 demandes d'intervention réalisées dans des conditions extrêmement difficiles. Qu'ils en soient remerciés. J'ajoute aussi les agents des services portuaires. Nous pouvons saluer la bonne coordination des secours à l'échelle de notre département sous l'égide du préfet. Nous pouvons noter l'engagement par l'État de renforts composés de sapeurs-pompiers du Centre Val-de-Loire et des formations militaires de la sécurité civile. Leur concours a été déterminant lors des premières heures de la tempête. Le surcroît d'activité pour le SDIS se traduit par un impact financier important élevé à 320 000 €. Je veux saluer aujourd'hui les décisions transpartisanes prises dans les commissions. Cette contribution va permettre de ne pas obérer les moyens de nos centres de secours et donc de maintenir un niveau d'excellence de leur mission. Je souhaiterais aussi saluer l'esprit de solidarité de certaines communes qui ont pris à leur seule charge les frais inhérents de restauration et de logement des sapeurs-pompiers pendant cet épisode. Je salue leur état d'esprit qui participe à la considération qu'ils portent à leur centre de secours. Merci à ces communes pour leur soutien. Nous votons favorablement ce rapport.

_ Je rejoins Gilles Lelong dans ses propos. Je ne prendrai pas part au vote. Normalement, on ne doit pas prendre part au vote quand ça nous concerne. Merci, Gilles.

_ On met aux voix.

_ Je me permets d'intervenir en tant que vice-président en charge des déplacements. On ne peut que saluer l'implication des pompiers. On a souvent un peu trop l'habitude de se dire que c'est normal qu'ils sortent. Ils sont là pour nous aider, mais au plus fort de la tempête, quand on sort dehors, c'est sa vie qu'on met en danger. Je tiens bien évidemment... Souvent, quand il y a un pompier sur la route en train de faire quelque chose, il y a aussi un agent du département des centres d'entretien routier. Certains sont même les deux. En cette période... Le mardi était férié. Beaucoup étaient en congé. Il faut aussi voir que beaucoup sont revenus. Tout le monde s'est affairé au niveau des communes. On n'a pas envie de revivre ces événements. Mais lorsqu'on vit ces événements, on montre à quel point le collaboratif, les valeurs qui nous rassemblent sont fortes. Ça donne confiance en l'avenir quelles que soient les difficultés qu'on va rencontrer. Merci à tous pour les remerciements auxquels je m'associe.

_ Nous nous associons tous dans cette démarche. Je pense que nous pouvons féliciter les pompiers. Cette délibération est votée par 51 voix et 3 ne prenant pas part au vote. Si on faisait une DM ? Jacques, tu as la parole.

_ On s'associe tous aux propos qui ont été tenus pour les pompiers. On leur donne 300 000 €. Les mots d'amour, c'est bien, mais les gestes d'amour, c'est au mieux ! Décision modificative numéro 2 du budget principal. Ça repose sur l'inscription des crédits nouveaux pour ajuster le budget et faire face à des dépenses exceptionnelles imprévues et d'autres ajustements de crédits, un virement de crédits entre chapitres ou entre services, mais qui n'ont aucun impact budgétaire. Je vous propose une bascule de crédit entre les sections de fonctionnement et les sections d'investissement. En section de fonctionnement, il y a un besoin d'un peu plus de 3 millions d'euros de crédits nouveaux qui seront financés en partie par les recettes complémentaires pour 2 500 000 €, donc un impact direct sur notre budget de 920 000 €. Les principales raisons sur les besoins nouveaux touchent l'action sociale, notamment l'autonomie avec un besoin supplémentaire de 910 000 €. 400 000 € pour la PCH, le transport des élèves en situation de handicap qui nécessite une augmentation de 421 000 €, ainsi que l'aide sociale aux personnes âgées pour 611 000 € et 200 000 € pour les frais de séjour en établissement pour les personnes âgées. Ces dépenses sont en grande partie compensées par une inscription de 2,489 millions d'euros de recettes supplémentaires. On retrouve également dans cette décision modificative la subvention exceptionnelle allouée au SDIS dont on vient de parler, ainsi que les 600 000 € nécessaires pour faire face aux conséquences de cette tempête sur notre réseau routier.

Je passe relativement vite sur les quelques ajustements complémentaires que vous avez constatés, notamment sur les virements de crédits entre chapitres et entre sections pour revenir à l'équilibre de cette DM. Voilà résumée cette décision modificative.

_ Très bien. Merci pour ce résumé. Maintenant, s'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix. Délibération adoptée par 44 voix, 8 abstentions, 2 ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Maintenant, en ce qui concerne le rapport suivant, c'est la clôture du budget annexe "Régies des sites et musées".

_ Nous avons ouvert un budget annexe pour les sites et musées pour en gérer le fonctionnement. Cette méthodologie ne permet pas d'avoir une vision très claire du coût réel de cette politique publique. Il vous est proposé d'intégrer l'activité des sites et des musées au budget principal, et donc de clôturer le budget annexe "Régies des sites et musées". La création d'un code spécifique au sein même du budget principal nous permettra de suivre cette gestion des sites et des musées sans

incidence sur la TVA. Les résultats administratifs du budget annexe seront transférés au budget principal de notre collectivité le moment venu.

_ Merci. S'il n'y a pas de demande... Catherine ?

_ Je remercie le travail qui a été fait par Jacques et par notre directeur des finances sur cette question. Ça faisait un moment qu'on en parlait. C'était une incongruité dans la présentation budgétaire. Merci pour le travail qui a été fait.

_ Nous leur dirons. Je savais, je les avais vus ! Bien. Je mets aux voix ? Délibération adoptée par 54 voix. Merci. Rapport au suivant : l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

_ Tout est dit dans la présentation. C'est une délibération habituelle qu'on vous propose chaque année à cette période pour nous permettre d'engager les dépenses d'investissement du département sans attendre le vote du budget, mais dans une limite de 25 % des sommes qui étaient inscrites au budget d'investissement de l'exercice précédent.

_ Merci. S'il n'y a pas de demande, je mets aux voix. 54 voix pour. Je vous remercie. Rapport suivant : versement d'acomptes sur les subventions 2024 pour les organismes Attitude Manche, SMANN, SymEL et SMEL. C'est toujours Jacques Coquelin.

_ C'est une délibération habituelle pour permettre à Attitude Manche de pouvoir continuer à travailler. Nous vous proposons pour ces quatre de verser un acompte sur les subventions à hauteur de 25 % du montant habituellement versé. Ça permet à ces organismes de continuer à travailler sans attendre le vote du budget.

_ Personne ne s'oppose à les empêcher de travailler ? Je mets aux voix. 50 voix pour, 4 ne prenant pas part au vote. Merci. Ensuite, la convention des services comptables et financiers 2024-2028 entre le département et la direction départementale des finances publiques.

_ Monsieur le trésorier départemental nous a quittés, mais il aurait été content de m'entendre dire qu'on a d'excellentes relations avec les services des finances publiques de la Manche. Au vu des résultats très satisfaisants que nous avons enregistrés à la suite de la dernière convention qui s'est terminée à la fin de l'année 2022, nous vous proposons de signer une nouvelle convention avec la

DDFIP. À la suite d'un état des lieux dressés entre le service et la DDFIP, il y a lieu de faciliter l'avis de leurs donateurs et de leurs comptables, d'améliorer l'efficacité de la procédure en optimisant la chaîne des dépenses et recettes, de renforcer la viabilisation des comptes et de réaliser des prestations de conseil financier sur ce constat. Une nouvelle convention a été établie. Nous vous demandons la permission de la signer avec Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

_ Si nous voulons donner l'autorisation de signer cette convention, je mets au vote. Avec une procuration de Sylvie Gâté à Yvan Taillebois. Nous approchons de la fin. Nous pourrions procéder au paiement. 54 voix pour. C'est rassurant ! Je vous remercie. Rapport suivant : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57. C'est dans l'air du temps .

_ Vous avez tous entendus parler de cette modification de passer de la M52 à la M57. Il y a quand même quelques modifications. Il y a quelques changements en matière budgétaire qui sont rappelés dans la délibération. Il y a une nomenclature comptable qui entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. Nous vous demandons d'adopter cette nouvelle nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024. Voilà résumée cette délibération.

_ Merci. Je mets aux voix. Délibération acceptée par 54 voix. Je vous remercie. Le rapport 5-15 : Jacky Bouvet va traiter de ce rapport sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Il a la parole.

_ Ce rapport est relatif à la commission d'appel d'offres et de son renouvellement afin qu'elle puisse correspondre à l'organisation de la gouvernance du conseil départemental. Il nous faut prendre acte de la démission de 6 de nos collègues afin d'en permettre le renouvellement intégral au cours de la session de février. Je vous propose que nous procédions à cette élection lors de notre réunion du 2 février 2024. Compte tenu du mode de scrutin, je vous invite à déposer d'ici le 19 janvier 2024 au service de l'assemblée les listes de 5 titulaires et 5 suppléants qui seront soumises un autre vote de la session du 2 février 2024. Voilà l'objet de ce rapport.

_ Merci. Je mets aux voix. Adopté par 54 voix. Maintenant, la notion est prête, je pense. Jacky ?

_ Je vous lis la motion adaptée. "Au cours du dernier congrès des départements de France en novembre dernier, à Strasbourg, les présidents des départements ont affirmé à travers une résolution institutionnelle des positions fortes quant au rôle moteur des départements. Au cœur de la république décentralisée, les départements avançant soutien des communes et intercommunalités et en

partenariat avec la région. Chaque collectivité territoriale assume ses propres compétences. De cette pluralité nationale naissent la richesse et la force d'une action locale. Le département a été confirmé comme un acteur reconnu de proximité, vecteur de stabilité et de cohésion territoriale dans une organisation nationale en perpétuelle évolution. Nous attendons beaucoup du travail du député Éric Woerth quant à la mission qui lui a été confiée par le Président de la République pour simplifier l'organisation territoriale. Toutefois, cette simplification ne saurait faire l'économie d'un échelon territorial. Elle devra les confirmer. Simplifier ne veut pas dire effacer, mais rendre plus efficient. C'est ainsi qu'il faut avancer. Ainsi, le département ne saurait être la variable d'ajustement d'une décentralisation à venir. Cette mission doit poser le cadre des garanties financières de l'État envers les départements. Le pacte de confiance entre les départements et l'État doit se traduire par la co-construction de toutes les politiques qui leur ont été confiées par la loi. Pour la Manche comme pour l'ensemble des départements, la préparation budgétaire s'avère chaque année de plus en plus difficile. Il s'agit de réussir à maintenir un haut niveau d'investissement afin de proposer des équipements et des services à la hauteur des besoins des habitants, des investissements sur nos routes, nos ports, nos collèges... Cela tout en assurant le niveau d'accompagnement nécessaire à une prise en charge adaptée des prestations et des suivis sociaux dont nous avons la charge. Mais l'État doit aussi être au rendez-vous des décisions nationales qui ne peuvent nous être imposées sans être accompagnées des moyens nécessaires. Ces décisions sont suffisamment graves pour être dotées en conséquence. Comme l'État fixe les montants des allocations individuelles de solidarité, il convient qu'il en assume le reste à charge. Par cette motion, nous demandons à l'État qu'il soit dans une écoute bienveillante et qu'il donne les moyens à notre département de remplir son rôle, celui d'une collectivité territoriale au cœur de la République."

_ J'entends que c'est bien. C'est bien pour tout le monde ? On met aux voix quand même ? Pour pouvoir montrer que nous avons voté tous à l'unisson. Voilà. Motion adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Je crois qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour. L'essentiel a été dit. Merci d'avoir attendu jusqu'à 18h. Axel ?

_ Tout le monde peut partir. Trois secondes. C'est très bien ce qu'on a fait. Il ne faudra pas oublier de rappeler qu'on a une obligation de responsabilité de suivre la loi NOTRE telle qu'elle a été modifiée. Je pense que ça peut nous permettre d'appuyer encore plus nos demandes vis-à-vis de l'État à partir du moment où on est carré par rapport à cette loi.

_ Merci, Axel. N'oubliez pas de venir signer la DM sur la table. Merci et bon week-end.

